



REAVIA

2022-2024

**RENFORCEMENT DE L'ACCES, DES ACTEURS ET
DE LA VIABILITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

TERMES DE REFERENCE

Evaluation finale externe du projet REAVIA

Provinces du Mandoul, du Guera et du Moyen Chari au TCHAD

Octobre 2024

Porteur du projet : SEVES et ID

Partenaire de mise en œuvre : ID, ADES et AGIR

Partenaires financiers : AFD, SEDIF, AESN, SIGEIF, AELB, GP

Commanditaire de l'évaluation : SEVES pour SEVES-ID-ADES-AGIR

Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
1 CONTEXTE DU PROJET	4
1.1 Environnement institutionnel- principaux acteurs	4
1.2 Articulation du projet avec les différents acteurs publics	5
1.3 Présentation des porteurs de projet.....	5
1.3.1 ADES.....	5
1.3.2 AGIR	5
1.3.3 ID.....	6
1.3.4 SEVES	6
1.3.5 Relations entre les porteurs de projets.....	6
1.4 Le projet REAVIA	7
1.4.1 Constats	7
1.4.2 Zone d’intervention du projet	8
1.4.3 Logique d’intervention, indicateurs et activités.....	9
1.4.4 Principaux impacts visés au terme de cette phase :.....	12
1.4.5 Principaux impacts visés au terme du projet :	12
2 Objectifs, contenu et activités de L’évaluation	13
2.1 Introduction	13
2.2 Objectifs et résultats attendus de la mission d’évaluation.....	13
2.3 Contenu.....	13
2.3.1 Evaluation globale du projet.....	13
2.3.2 Thématiques spécifiques d’évaluation	14
2.3.3 Acteurs impliqués dans l’évaluation.....	16
3 Méthodologie proposée pour la mission d’évaluation :	16
3.1 Principes méthodologiques	16
3.1.1 Préparation de l’évaluation	16
3.1.2 Mission de terrain.....	16
3.1.3 Restitutions.....	16
3.2 Livrables attendus	17
4 Aspects pratiques de l’évaluation	18
4.1 Critères de sélection du prestataire.....	18
4.2 Calendrier prévisionnel et modalités financières	18
4.3 Composition des proposition techniques et financières	19
4.4 Modalités de remise des propositions.....	21
5 ANNEXES.....	21

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ADES : Agence de Développement Economique et Social

AEP : Adduction en Eau Potable

AFD : Agence Française de Développement

AOC : Approche Orientée Changement

AOC-MS : Approche Orientée Changement appliquée à la Mobilisation Sociale

AUE : Association d'Usagers de l'Eau

BF : Borne Fontaine

CCAG : Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion

CGPE : Comité de Gestion des Points d'Eaux

COFIL : Comité de Pilotage

CT : Collectivité Territoriales

CV : Curriculum Vitae

DESOH : Direction du Suivi de l'Exploitation des Ouvrage Hydraulique

GIRE : Gestion Intégrée de la Ressource en Eau

HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés

ID : Initiative Développement

IEC : Information, Education, Communication

JMP : Joint Monitoring Program

MEEP : Ministère de l'Eau de l'Environnement et de la Pêche

NB : Nota Bene

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAM : Programme Alimentaire Mondial

PMH : Pompe à Motricité Humaine

PPP : Partenariat Public-Privé

SPE : Service Public de l'Eau

STE : Société tchadienne des Eaux

TTC : Toutes Taxes Comprises

UE : Union Européenne

1 CONTEXTE DU PROJET

1.1 ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL- PRINCIPAUX ACTEURS

Sous-secteur de l'eau potable :

L'Etat tchadien, maître d'ouvrage de tous les ouvrages hydrauliques, est chargé du développement des infrastructures, du suivi du secteur et de la régulation. Dans les territoires où elles existent, les collectivités territoriales (CT) disposent d'un pouvoir de délégation du service public de l'eau potable mais ne sont pas impliquées dans sa gestion. Les CT ou les directions déconcentrées de l'hydraulique délèguent la gestion des Adduction en Eau Potable (AEP) dans les centres semi-urbains et petites villes aux associations d'usagers de l'eau potable (AUE), et dans quelques cas récents à de petits exploitants privés. La gestion communautaire des points d'eau par des comités villageois reste la règle en milieu rural.

Pilotage stratégique Planification, régulation	Etat – Ministère chargé de l'eau (MEEP)			
Maîtrise d'ouvrage, investissements, suivi des projets & programmes	Direction de l'approvisionnement en eau potable - DAEP			
Zones / ouvrages	Rural : PMH	Semi-urbain : AEP	Urbain : AEP	Urbain : STE
Suivi des ouvrages, appui aux collectivités, contrôle d'exploitation (régulation)	Direction du suivi et de l'exploitation des ouvrages hydrauliques - DSEOH			Société Tchadienne des Eaux STE (publique, contrat de délégation)
Délégation de gestion	Collectivités => Villages	Collectivités => associations d'usagers de l'eau (AUE) ou privés		
Exploitation	Comité de Gestion du Point d'Eau (CGPE)	AUE ou opérateurs privés		
Maintenance	Artisans réparateurs agréés	Maintenanciers		
Distributeurs	Importateurs agréés pour PMH, distributeurs locaux			
Appui à maintenance et gestion	Cellule d'Appui à la Maintenance (public)	Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion (privé)		
Paieement du service	Cotisations (par village)	Tarif (par AEP)		

Tableau : Rôles et acteurs de l'approvisionnement en eau

Focus sur la Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion (CCAG) :

Deux CCAG, basées à N'Djamena et Moundou, avaient été mises en place en 2007 dans le cadre de projets de l'UE et de l'AFD. Les CCAG sont chargées d'appuyer les AUE en matière de gestion et de suivi, et de les conseiller dans l'exploitation technique. Elles doivent fournir des rapports de suivi technique et financier semestriels à l'administration (DSEOH) sur l'exploitation des AEP. Elles signent des conventions avec les AUE (qui ne sont pas obligées d'adhérer au système), moyennant une redevance de 40 FCFA par m3 vendus pour rémunérer leurs services. Seule la CCAG de Moundou est opérationnelle. Elle est animée par l'ONG tchadienne AGIR. Elle intervient actuellement sur 43 centres avec lesquels elle a signé une convention. Cette cellule a pour vocation de garantir la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable dans la région, en apportant suivi, conseil organisationnel et technique aux AUE, aux Exploitants et à l'Administration. En échange de ses services, elle perçoit de la part des AUE ayant signées une convention (CCAG –AUE), 40 FCFA/m3 vendu, pour prendre en charge ses coûts de fonctionnement. Elle constitue également un relais entre les AUE (qu'elles adhèrent ou non au système) et l'administration en cas de problèmes. Cependant, en l'état, les modalités actuelles de financement des CCAG sont inadaptées pour envisager un fonctionnement pérenne du système de suivi et d'appui-conseil. Les recommandations qui avaient été faites en 2014 soulignaient la nécessité

REAVIA

d'une augmentation des recettes des opérateurs d'une part, et d'une diversification des sources de financement des CCAG (notamment par des fonds publics) d'autre part, pour rétablir la rentabilité de l'activité d'une CCAG.

Sous-secteur de l'assainissement :

Les principaux Ministères concernés par les questions d'assainissement sont notamment :

- Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Pêche (MEEP). Il est globalement responsable de la protection, restauration et sauvegarde de l'environnement et à ce titre à l'origine de l'important Décret 904 de 2009. Il vient lors du dernier remaniement gouvernemental voir ses compétences en matière d'assainissement renforcées,
- Le Ministère de la Santé Publique. Il est en particulier responsable de l'Information, l'Education et la Communication (IEC) en matière de santé, y compris la promotion et le renforcement de la stratégie de participation communautaire aux activités des services de santé et leur gestion,
- Le Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat est en particulier chargé des questions d'habitat en milieu urbain. Il est également en charge de l'aménagement et la gestion de l'espace urbain et rural,

L'assainissement relève d'une multitude d'acteurs institutionnels qui agissent et interviennent dans le domaine sans aucune concertation et surtout sans aucun plan d'ensemble. Chacun a sa propre définition de l'assainissement et agit en conséquence, ce qui conduit souvent à des interventions contradictoires et incohérentes.

1.2 ARTICULATION DU PROJET AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS PUBLICS

Le projet s'insère directement et en renforcement de l'efficacité et de la mise en œuvre effective de la stratégie nationale, tout en proposant des innovations porteuses pour l'évolution de ces stratégies à l'échelle locale, à travers (1) le renforcement des capacités et des dispositifs d'appui aux collectivités territoriales et aux directions déconcentrées du Ministère concernant leur rôle d'autorité organisatrice du service public de l'eau et d'autorité délégante ; (2) leur sensibilisation et leur implication dans la promotion de l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire et dans les ménages ; (3) leur implication dans le cycle de maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation de travaux ; et à l'échelle nationale (4) le partage d'expériences avec les autorités nationales pour disséminer les méthodes d'opérationnalisation de la stratégie nationale. Ce partage sera également promu au niveau des principaux acteurs du secteur (bailleurs, ONG).

1.3 PRÉSENTATION DES PORTEURS DE PROJET

Le projet émane de la volonté de quatre ONG partenaires et/ou associées dans des échanges thématiques intervenant depuis plus de 10 ans au Tchad dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour passer à l'échelle des expérimentations préalables, d'expérimenter de nouvelles approches, de mutualiser des actions et des réflexions, de renforcer les partenaires au Tchad.

1.3.1 ADES

L'Agence de Développement Economique et Social (ADES) est une ONG de Développement et d'Actions humanitaires de droit tchadien née en 1993 et reconnue d'utilité publique par l'Etat tchadien. Il s'agit d'une ONG intervenant dans une large palette de thématiques (sécurité alimentaire, EHA, gouvernance locale, infrastructures, services communautaires, etc.) de développement avec la plupart des principaux bailleurs multilatéraux (HCR, PAM, UE, etc.)

1.3.2 AGIR

L'ONG tchadienne AGIR est en charge de la Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion (CCAG) au Sud du Tchad depuis 2007. Elle met aussi en œuvre des projets de renforcement et d'amélioration

REAVIA

du service public de l'eau à travers des projets d'infrastructures, de renforcement des capacités des acteurs. La CCAG a pour vocation de garantir la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable, en apportant suivi, conseil organisationnel et technique aux Associations d'Usagers de l'Eau, aux Exploitants et à l'Administration, en percevant une redevance sur la vente des services, conformément au cadre sectoriel tchadien.

1.3.3 ID

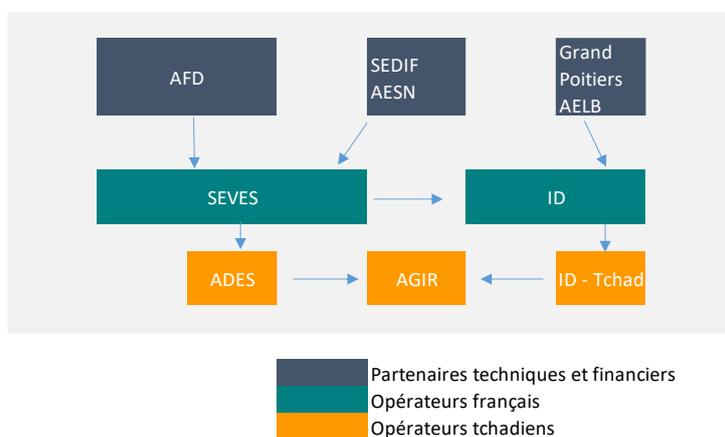
Initiative Développement est une association française régie par la loi de 1901. Fondée en 1994, elle a pour objet de favoriser l'émergence, la structuration et le renforcement d'acteurs locaux (ONG, collectivités territoriales, associations locales, ...) en assurant une réponse durable aux besoins de base des communautés défavorisées des pays du Sud. Elle mène aujourd'hui une vingtaine de programmes regroupés autour de 6 domaines : l'éducation, le développement local, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, la santé et les énergies renouvelables.

1.3.4 SEVES

SEVES est une ONG de solidarité internationale créée en 2007. Elle a pour objet de favoriser l'accès durable et universel aux services essentiels, en préservant l'environnement et les ressources naturelles dans le monde. En conformité avec la stratégie nationale de chaque pays et dans le cadre de partenariats multi-acteurs, SEVES combine une approche de développement de l'accès aux services essentiels locaux (infrastructures, modes de gestion) et des expérimentations, des innovations, des actions de structuration et de renforcement des acteurs visant à un développement local et endogène des services après les projets, et de capitalisation d'expériences. SEVES intervient, en 2024 dans 4 pays, en appui à des initiatives locales en tant que co-porteur et opérateur de projet avec ses partenaires locaux, ou en appui et en assistance technique de coopérations de partenaires français et internationaux.

1.3.5 Relations entre les porteurs de projets

- SEVES assure la coordination globale du projet sur l'ensemble des zones ciblées (SEVES+ID).
- SEVES et ses partenaires locaux ADES et AGIR, sur 23 localités réparties en trois zones (Bessada, Goundi, Bitkine). SEVES apportera une expertise technique en matière d'organisation du service public de l'eau et de travaux, et pilotera les activités du projet prévues sur ces zones, ainsi que les partenaires et prestataires correspondants. ADES sera chargée de la coordination locale pour l'ensemble des activités prévues sur ces zones ;
- ID (France et Tchad) sur 4 localités (Ngabolo, Makaga, Matekaga, Dokassi). ID pilotera les activités du projet prévues sur ces 4 localités ainsi que les prestataires correspondants.



1.4 LE PROJET REAVIA¹

1.4.1 Constats

Le sous-secteur de l'eau en milieu semi-urbain

En 2017², seulement 43 % de la population avait accès à un service élémentaire d'eau et respectivement 78% pour le milieu urbain et 32% pour le milieu rural. Ce faible accès au service public de l'eau (SPE) s'explique soit par (1) **l'absence d'infrastructures** initiales dans de nombreuses localités (enjeu auquel le projet n'entend pas répondre), soit par (2) **la faiblesse de la gouvernance** sectorielle et de la professionnalisation de la gestion des infrastructures créées, avec de nombreux services connaissant des arrêts récurrents ou prolongés, et peu d'extensions et d'optimisations ; et/ou par (3) **des infrastructures patrimoniales obsolètes** ne permettant plus de répondre au besoin de localités en expansion démographique et urbaine, et/ou inadaptées au vu des progrès techniques et de la baisse des prix des solutions d'énergie solaire en particulier.

Le Tchad dispose d'un cadre sectoriel clair. En milieu semi-urbain, malgré les textes, il se caractérise par une **quasi-inexistence de maîtrise d'ouvrage publique** dans les faits. L'inadéquation des moyens et la faiblesse ou l'absence d'instruments adaptés de planification, de coordination, de suivi et de régulation entravent la capacité des administrations à remplir leurs missions. Ces contraintes proviennent d'abord de **capacités autonomes de maîtrise d'ouvrage limitées** et d'une **faible présence** sur le terrain **des services déconcentrés** de l'Etat. **Les dispositifs d'appui et de régulation** par le pôle public des acteurs des services, notamment les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), les opérateurs, les cellules d'appui et de conseil à la gestion (CCAG) **sont quasiment inexistantes**.

Malgré ces faiblesses, des opportunités intéressantes pour le secteur se dessinent dans les dynamiques locales et nationales : dans le Sud, la CCAG est la seule du pays à continuer d'opérer, à renforcer la pérennité des services et appuyer le redémarrage de services, malgré un modèle économique fragile. De petits opérateurs privés d'exploitation des services d'eau se professionnalisent, une partie d'entre eux investissent à leurs risques périls dans les équipements et les infrastructures, dans le cadre d'îlots concessifs³ (financement en partenariat public privé (PPP)), un nombre croissant d'AUE décident de confier la gestion à ces opérateurs, avec l'appui de la CCAG, en négociant une qualité de service rendu et un prix de l'eau acceptable.

Le sous-secteur de l'assainissement liquide et l'hygiène en milieu semi-urbain

Le sous-secteur de l'assainissement liquide (gestion des excréta uniquement) est quant à lui caractérisé par une **absence de véritable stratégie nationale**, de répartition claire des rôles et de dotation de moyens entre les institutions nationales, déconcentrées et décentralisées pour le milieu semi-urbain. 10% de la population dispose d'un accès élémentaire à l'assainissement et 68% pratique la défécation à l'air libre en 2015. Enfin, seul 6% de la population dispose d'un dispositif de lave-mains avec du savon. De manière générale, **l'assainissement est un parent pauvre des politiques publiques** et ne fait pas l'objet d'échanges au sein de la population, d'autant moins l'aspect genre en lien avec sujet. La faible connaissance des populations des comportements adaptés en matière d'hygiène et d'assainissement et des risques pour la santé, de promotion de ces comportements, et l'absence d'offre de solutions durables à un coût abordable empêchent tout progrès significatif dans le secteur.

Selon les données statistiques scolaires de 2014-2015 publiées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique en janvier 2017⁴, sur un échantillon de 150 écoles ayant des points d'eau, 34% ne sont pas conformes aux normes d'approvisionnement en eau potable. La situation de l'assainissement est alarmante avec 78% d'écoles sans toilettes, d'où le fort taux de défécation à l'air

¹Le document de projet est en ANNEXE 1 de ce cahier des charges pour plus de détails

² JMP2019 (données 2017)

³ Créer le service public de l'eau en réseau en gestion déléguée en milieu rural dans le sud du Tchad. Auto-évaluation comparée et enseignements du démarrage des services de Bégambian, Kol et Koutou Beti. Rapport d'évaluation, Juin 2019, SEVES ([LIEN](#)).

⁴ Annuaire statistique scolaire 2014-2015

REAVIA

libre enregistré dans les écoles⁵. De plus, quand ces toilettes existent, elles ne sont pas utilisées et/ou pas entretenues. Les données sur l'assainissement ne sont pas collectées ou rapportées dans ces écoles. L'analyse de ces données montre par ailleurs que 74% des élèves n'ont pas accès à un service d'eau potable.

Les principales interventions sectorielles eau et assainissement en milieu rural et semi-urbain sont des opérations d'urgence, et des opérations concentrées sur les infrastructures (Systèmes d'Adduction en Eau Potable), qui prévoient rarement de créer les conditions d'une gestion durable et d'un développement local des services post-projet, bien que des acteurs locaux s'emparent de ces questions pour délivrer les services.

1.4.2 Zone d'intervention du projet

Le projet cible prioritairement 27 localités dont 3 communes de 3 districts des régions du Mandoul, du Moyen-Chari et de Guéra.

N° de zone	1	2	3	4
Province	Mandoul	Mandoul	Guéra	Moyen-Chari
District	Mandoul Oriental	Mandoul Oriental	Bitkine	Bahr Kôh
Village (1)	Bessada	Goundi	Bitkine	Dokassi (ID)
2	Kol	Dobo	Abtouyou	
3	Ndila	Koumaï	Baro	
4	Ngonbe	Gangara	Mataya	
5	Doro	Djoli	Melfi	
6	Warai	Morom 1	Moukoulou	
7	Dieyei	Reni		
8	Kemkada	Matekaga (ID)		
9	Koko	Ngabolo (ID)		
10	Moussananga	Makaga (ID)		

Pour plus de détail et de précisions, des éléments cartographiques se trouvent en Annexe 2.

⁵ JMP 2018

1.4.3 Logique d'intervention, indicateurs et activités

Le tableau ci-dessous résume les différents objectifs, résultats et indicateurs du projet :

	Logique d'intervention	Indicateurs
Objectif Général	Améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base dans des centres semi-urbains du Tchad	
Objectifs spécifique	OS1. Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers	<p>70% des services sont gérés conformément à la stratégie nationale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une association d'usagers du service public de l'eau (AUE) active, et présentant des femmes dans sa direction ; - Un délégué régional de l'hydraulique et/ou une commune qui suit les performances et la qualité du service ; - Un service d'appui conseil au service public de l'eau qui audite les services et conseille la DRH/commune ; - Une séparation des rôles entre l'exploitation et les représentants des usagers avec une priorité donnée à l'affermage via des opérateurs professionnels. <p>Au moins 60% des exploitants accompagnés ont amélioré les performances d'exploitation : continuité du service, taux de recouvrement, rendement technique, consommation spécifique</p>
	OS2: Améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable	<p>84 500 usagers issus de 13 localités disposent d'un accès durablement amélioré au service d'eau potable</p> <p>13 AEP sont optimisées avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un accès de base au niveau de bornes fontaines (BF) et/ou un développement des branchements à domicile (au moins 4 localités) - Une capacité de production qui permet de répondre à une demande de 20L/J/P à au moins 10 ans (au moins 11 localités) - Un compte d'exploitation équilibré (au moins 11 localités) - Equipements répondant aux enjeux climatiques (au moins 9 localités)" <p>Au moins 1 plan d'action local GIRE formalisé d'ici la fin du projet</p>
	OS3 : Renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap	<p>Dans les 2 localités ciblées par l'Approche Orientée Changement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage de la population ayant amélioré ses pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement (50 %) - Nombre d'initiatives propres entreprises par la communauté dans le cadre de l'amélioration de la situation de l'assainissement et de l'hygiène (4) <p>Dans 2 localités ciblées par l'approche de marketing de l'assainissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'offre et la demande en termes d'accès aux toilettes sont renforcées - Au moins deux opérateurs économiques se positionnent sur le marché de toilettes - 1200 personnes disposent d'un nouvel accès à l'assainissement de base <p>Dans 4 localités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 1200 élèves ont accès à l'assainissement de base en milieu scolaire - L'ensemble des acteurs de 4 établissements adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des équipements sanitaires"

Résultats	<p>R1 : la gouvernance et les capacités des acteurs (publics, organisations des usagers, privés, de suivi technique et financier) des services d'eau sont renforcées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des services disposent d'une convention ou d'un contrat avec le maître d'ouvrage public - Un cadre de concertation entre les usagers, leurs représentants, l'exploitant, et la CCAG est créé - Les recettes de 11 services permettent de couvrir les charges d'exploitation et de remplacement des infrastructures d'une durée de vie de moins de 20 ans - Les acteurs liés à la gouvernance du SPE sont renforcés : CCAG - Taux de représentation des femmes dans la direction des AUE (Au moins 20%) - Pourcentage des personnes accompagnées estimant avoir amélioré leurs connaissances du cadre réglementaire (80 %) - Pourcentage des AUE estimant avoir amélioré leurs capacités de suivi et gestion à l'issue de l'accompagnement (70%) - Pourcentage des exploitants (par village) estimant avoir amélioré leurs capacités de gestion à l'issue de l'accompagnement (70 %) - Nombre d'exploitants (par village) équipés d'un outil simplifié de suivi des performances d'exploitation (70 %) - Pourcentage des exploitants équipés satisfaits de l'outil mis en place, et le mettant à jour périodiquement (80 %)
	<p>R2 : Les infrastructures sont renforcées, pour améliorer les capacités et les performances techniques et environnementales des services</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En 2025, 13 AEP sont renforcées : <ul style="list-style-type: none"> . Le système de pompage de 9 AEP est solarisé au moins partiellement sous réserve du financement en PPP . 4 forages positifs sont réalisés dont 1 est équipé et renforce la production d'une localité, 3 châteaux d'eau sont réalisés - . 130 branchements privés - Nombre de bornes fontaines supplémentaires (6) - Taux de satisfaction des représentants des usagers (70 %) - Dispositifs de chloration en service (4)
	<p>R3 : Un cadre favorable à la gestion intégrée des ressources en eau est mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de localités disposant d'un diagnostic sur la qualité et la disponibilité des ressources en eau, les besoins et les usages divers des populations, et particulièrement pour l'eau potable, l'agriculture et l'élevage (2) - Nombre de diagnostics socio-anthropologique dans les localités ciblées, relatifs à la gestion de l'eau (2) - Nombre de causeries, réunions de concertation et de sensibilisation multi-acteurs, sur les problématiques d'usages partagés de l'eau et de préservation des ressources (26)
	<p>R4 : l'accès à l'assainissement de base et les pratiques d'hygiène et d'assainissement sont améliorées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de causeries sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement individuelles et collectives (24) - Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées (3*2 localités) - Nombre de micro-projets améliorant l'hygiène et l'assainissement (4) - Taux de projets contribuant à l'amélioration des conditions de vie des femmes en matière d'hygiène et d'assainissement (50 %) - Taux de projets mis en œuvre par des femmes (50 %) - 200 latrines réalisées - 2 opérateurs adoptent un catalogue de solutions adaptées et une stratégie de développement des ventes des produits d'assainissement - La population de 2 localités est sensibilisée à l'acquisition de toilettes de qualité durable et sont ciblées par des campagnes de marketing de l'assainissement" - Les établissements publics de 4 localités sont équipés en points d'eau, latrines et dispositifs de lavage des mains et le personnel est formé à l'entretien et au financement des équipements sanitaires - Les enseignants des écoles de 4 localités sont formés et les élèves sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène

Le tableau ci-dessous liste les différentes activités du projet par résultat

	Titre de l'activité
R1-A1	Diagnostics concertés multi acteurs de la gouvernance et de la gestion locale des services d'eau potable
R1-A2	Formation des acteurs au cadre et textes réglementaires du Service Public de l'Eau et de l'assainissement
R1-A3	Accompagnement des acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion des services d'eau potable, à travers des séances de concertation multi-acteurs, de définition de plans d'actions concertés et de répartition des rôles dans la mise en œuvre des actions
R1-A4	Mise aux normes des relations entre acteurs : contractualisation, conventionnement, et répartition des rôles conformément à la stratégie nationale
R1-A5	Restructuration et la formation des AUE
R1-A6	Appui à la professionnalisation des exploitants
R1-A7	Renforcement de la CCAG
R1-A8	Renforcement de la maîtrise d'ouvrage
R2-A1	Etudes hydrogéologiques et réalisation de forages
R2-A2	Etudes techniques et travaux d'optimisation des systèmes AEP
R2-A3	Promotion des branchements privés
R3-A1	Réaliser un diagnostic dans les localités ciblées sur la disponibilité, la qualité des ressources en eau, les besoins et les usages divers des populations, et particulièrement pour l'eau potable, l'agriculture et l'élevage
R3-A2	Réaliser un diagnostic socio-anthropologique.
R3-A3	Séances de concertation et de sensibilisation multi-acteurs.
R3-A4	Accompagner les acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion durable de l'eau, pour les usages divers et partagés (plan local GIRE) :
R4-A1	Approche Orienté Changement : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les déterminants des pratiques d'hygiène et d'assainissement. - Planifier de manière concertée 1 campagne de sensibilisation - Mettre en place une démarche de mobilisation des acteurs locaux, par une méthodologie d'Approche Orientée Changement - Accompagner techniquement et financièrement des micro-projets communautaires d'assainissement.
R4-A2	Marketing de l'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> - Un diagnostic qui comprend, via des enquêtes de terrain et des expertises - L'élaboration de la stratégie à partir du diagnostic - La mise en œuvre d'un pilote de promotion et de réalisation des équipements, qui comprendra - Une évaluation du dispositif et de sa pérennité, et des conditions d'un premier passage à l'échelle.
R4-A3	Assainissement en milieu scolaire : <ul style="list-style-type: none"> - Etudes diagnostiques et de dimensionnement des équipements sanitaires - Réalisation des travaux des équipements sanitaires et maîtrise d'œuvre - Accompagnement des établissements publics à la gestion durable des équipements sanitaires construits - Sensibilisation des élèves d'écoles aux bonnes pratiques d'hygiène

1.4.4 Principaux impacts visés au terme de cette phase :

Avec le renforcement de la gouvernance et la professionnalisation des acteurs (associations d'usagers de l'Eau (AUE), collectivités territoriales et services déconcentrés, exploitants, opérateur de suivi (CCAG), maintenanciers), les performances, la pérennité et la capacité de développement endogène du service public de l'eau sont améliorées au bénéfice de 95 270 usagers. L'optimisation technique des services renforcera le taux d'accès, la qualité et la pérennité des services pour 84 500 usagers parmi les 95 270. 1 200 élèves, et 1 200 personnes bénéficieront d'un nouvel accès à l'assainissement, les pratiques d'hygiène et d'assainissement sont améliorées, la demande pour des latrines augmente et une offre adaptée de latrines est créée.

1.4.5 Principaux impacts visés au terme du projet :

Au terme du projet de 9 ans (trois phases triennales), des opérateurs de services et de produits d'eau et d'assainissement en milieu semi-urbain sont spécialisés et professionnalisés, ils se déploient à l'échelle régionale voire nationale. Plusieurs territoires adoptent des modes de gestion et de gouvernance permettant une échelle économique d'équilibre, une participation citoyenne, et une régulation des services et des opérateurs par les pouvoirs publics. Le taux d'équipement en assainissement est amélioré et l'adoption de comportements d'hygiène adaptés progresse sensiblement dans les ménages et les établissements scolaires. Les conditions de vie des populations en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement sont améliorées, et en particulier pour les femmes et les filles, qui voient le temps de corvée d'eau, les impacts négatifs sur la scolarisation et leur santé substantiellement réduits. La représentation des femmes dans les organisations d'usagers, les instances de décision et au niveau des opérateurs est renforcée.

2 OBJECTIFS, CONTENU ET ACTIVITÉS DE L'ÉVALUATION

2.1 INTRODUCTION

Les présents termes de références concernent l'évaluation finale externe de la première phase du projet REAVIA.

La première phase du projet d'un budget de 2,3 millions d'Euro a démarré en juillet 2022 et prend fin en juin 2025. L'évaluation finale est réalisée avant la fin de l'année 2024. Ceci pour permettre d'inclure les recommandations du rapport provisoire d'évaluation, dans l'écriture d'une proposition de seconde phase du projet.

Cette évaluation est donc l'opportunité de prendre du recul avec un regard extérieur sur les actions engagées, permettant ainsi d'émettre des recommandations pour la suite du programme.

2.2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION D'ÉVALUATION

L'objectif général de la consultation est de faire une évaluation globale du projet.

L'évaluation analysera les performances du projet dans sa globalité, couvrant la période de juillet 2022 à décembre 2024. L'évaluation s'appuiera sur des critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'impact. L'évaluation soulignera les leçons apprises et formulera des recommandations.

Un point d'attention particulier sera apporté sur certaines thématiques du projet, ces thématiques ont été définies préalablement par concertation entre SEVES et ID qui ont proposé des questions évaluatives spécifiques.

2.3 CONTENU

2.3.1 Evaluation globale du projet

SEVES a identifié 4 axes d'évaluation, dont découlent quatre questions principales d'évaluation et plusieurs sous-questions spécifiques et/ou thématiques. L'évaluation cherchera à répondre à ces questions d'évaluations, en se basant notamment **sur les 6 critères OCDE : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité et impact**. A noter que le Consultant est invité à critiquer ces questions et critères dans son offre et/ou lors du cadrage de l'évaluation, s'il le juge pertinent.

- **Recommandations pour la phase 2** : Quelles activités et approches doivent être poursuivies, modifiées ou réorientées pour maximiser les impacts dans la phase 2, notamment en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement, et d'amélioration des pratiques d'hygiène ?
- **Effets sur les bénéficiaires**: Dans quelle mesure les activités réalisées jusqu'à présent ont-elles permis d'atteindre les objectifs d'amélioration des performances et de l'accès aux services pour les bénéficiaires ?
- **Optimisation de l'utilisation des ressources** : Les mécanismes opérationnels mis en place, ont-ils permis une utilisation optimale des ressources disponibles (temps, ressources humaines, financement) pour l'atteinte et le suivi des résultats dans le contexte d'intervention ?
- **Effets leviers** : Quelles dynamiques générées par le projet peuvent être observées ? Ces dynamiques vont-elles dans le sens d'une autonomisation des acteurs ?

2.3.2 Thématiques spécifiques d'évaluation

Les thématiques et questions ci-dessous viennent compléter les questions d'évaluation principales. Elles ne sont pas exhaustives mais mettent en exergue des points spécifiques du projet. Il est attendu du Consultant qu'il s'en inspire, voire qu'il les critique, pour construire sa méthodologie d'évaluation.

Volet Service public de l'eau (SPE) :

- Le renforcement des capacités des acteurs du service public de l'eau a-t-il contribué à le rendre plus efficace et durable ?
- Quelle a été l'efficacité et la pérennité de l'exploitation par l'affermage ? Quelle a été l'efficacité et la pérennité de l'exploitation communautaire ? Quelle a été l'efficacité et la pérennité de l'exploitation des localités ayant passé de l'exploitation communautaire à l'exploitation communautaire ?
- Le renforcement du suivi technique et financier a-t-il rendu l'exploitation plus efficace et durable ?
- Comment pérenniser les compétences et connaissances des AUE, alors que leurs membres sont régulièrement remplacés ?
- Les exploitants observent-ils une amélioration de l'efficacité des recouvrements des recettes et du volume distribué de l'eau ?
- Quel est l'impact de l'accompagnement et des formations des exploitants et des maintenanciers ?
- Les usagers observent-ils un impact du projet ? (Amélioration du service ?)

- Equipements du service public de l'eau (SPE) :
 - Les investissements et travaux réalisés permettent-ils d'améliorer l'accès à l'eau & assainissement dans les zones d'intervention ?
 - Les solarisations des systèmes ont-elles permis une réelle réduction des coûts d'exploitations ?
 - Quels seraient les équipements/installations/actions à encourager, soutenir pour préparer la substitution des groupes électrogènes par une autre source d'énergie ?
 - Les systèmes de chloration ont-ils amélioré la qualité de l'eau et la perception des usagers de cette qualité ?

Volet Assainissement privé :

- Approche par le sanimarché :
 - SEVES et ID ont deux approches différentes pour le développement de l'assainissement, le Sani marché mise en œuvre par SEVES et l'approche orienté changement (AOC) mise en œuvre par ID. L'approche Sani-marché ayant pris plus de temps que prévu dans sa mise en œuvre cette action sera évaluée dans sa globalité sans question évaluative spécifique à ce stade.

- Approche orienté changement (AOC) :
 - Quelles seraient les prochaines étapes pour un passage à une échelle supérieure ?
 - Comment poursuivre les résultats de l'AOC-MS portée par les acteurs autour de l'assainissement sans couper cette dynamique et interférer dans le positionnement choisi par ID pour l'AOC-MS ?

Volet Gestion intégrée de la ressource en eau (GIRE) :

- Quel a été l'impact des outils GIRE mis en place sur le changement de comportement des usagers, la prise de conscience des multiples usages de l'eau et la gestion des conflits dans la zone d'intervention ?
- Quelle a été l'efficacité des cadres de concertation multi-acteurs pour mettre en place la stratégie territoriale et des actions sur les problématiques d'usages partagés de l'eau ?
- Quelle est la durabilité du cadre d'action GIRE portée par les cadres de concertation ? Quelles solutions peuvent être proposées pour accroître cette durabilité ?
- Quelles seraient les aménagements, les études, les outils GIRE supplémentaires à mettre en place afin de s'assurer de la durabilité de la ressource en eau ?
- Comment articuler plans d'action GIRE, concertation et problématique de tensions intercommunautaires liées à l'usage des ressources ? Quelles seraient les actions à porter, les points d'attention ?
- Quelle a été la pertinence des activités GIRE mises en œuvre dans les localités par rapport à l'état de la législation GIRE au niveau national ?

Volet Partenariat :

- D'un point de vue global :
 - La places des différents acteurs, (ADES, AGIR, ID, SEVES, Service déconcentré de l'Etat en charge de l'eau, Autorités locales et traditionnelles, exploitants) est-elle adéquate ? comment peut-elle être améliorée ? Quels sont leurs avis sur le projet ? Comment apprécient-ils leur propre rôle et implication dans le secteur, et dans le projet ?
- Spécifiquement pour le partenariat ADES/SEVES :
 - Le projet a-t-il permis à ADES d'approfondir ses connaissances sur la gouvernance et le renforcement des acteurs du SPE.
 - Le partenariat ADES/SEVES est-il efficace ?
 - L'articulation des partenariats SEVES/ADES et ADES/AGIR est-elle efficace ?
- Spécifiquement pour AGIR qui est accompagnée par ID et ADES :
 - Comment améliorer l'accompagnement apporté à AGIR pour remplir convenablement son rôle auprès des AUE et des exploitants ? Comment renforcer le financement de son fonctionnement (moyens financiers et logistique notamment) ?
 - Comment renforcer la pérennité d'AGIR à l'horizon du projet (2031) ?
 - Les rôles de la CCAG définis dans le cadre réglementaire peuvent-ils être un frein à la pérennisation d'une structure se limitant à cette fonction ?
 - Doit-on harmoniser les relations de travail entre ID/AGIR et SEVES/AGIR ?

Volet dispositif organisationnel :

- La composition, la structuration des équipes et les moyens du programme ont-ils facilité la réalisation des activités du projet et l'atteinte des résultats escomptés ?
- Le dispositif de suivi mis en place est-il pertinent et adéquat pour évaluer de manière continue les performances, l'impact des activités réalisées, et la progression vers les objectifs des phases ultérieures ?

Volet dimension géographique :

- Le ciblage de 27 localités pour le projet est-il pertinent et efficace ?
 - La volonté du projet de proposer un accompagnement « à la carte » suivant les besoins des localités, a-t-elle pu produire les résultats prévus ?
 - Quelles peuvent être les recommandations pour la suite du projet ?

2.3.3 Acteurs impliqués dans l'évaluation

Tous les acteurs impliqués dans les activités liées aux volets Eau & Assainissement : l'équipe du projet, les Associations d'Usagers de l'Eau (responsables du service publique de l'eau au niveau local), les exploitants (en charge de l'exploitation des AEP déléguées), les usagers des réseaux (la population des localités), les cadres de concertation, les groupes d'acteurs AOC-MS (les groupes de femmes, les associations des jeunes, les enseignants, les Associations des parents d'élèves, les leaders religieux et traditionnels), les cibles IEC, les institutionnels représentés par le service déconcentré de l'Etat en charge de l'eau, les chefs de cantons et autorités traditionnelles, AGIR-CCAG (dans le cadre du suivi, conseil et contrôle auprès des AUE et des exploitants, mais également dans le cadre de la mise en œuvre d'activités de renforcement des acteurs du service publique de l'eau), les partenaires de mise en œuvre, ADES, AGIR-CCAG, ID, SEVES, etc.

3 MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE POUR LA MISSION D'ÉVALUATION :

Il est recommandé que la méthodologie d'exécution de l'évaluation soit explicitée dans l'offre. La qualité et l'adaptation de la méthodologie constituera un critère essentiel dans le choix final. Une méthodologie participative est requise et une attention spécifique sera attachée à l'implication des parties prenantes au cours de l'évaluation.

3.1 PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

3.1.1 Préparation de l'évaluation

- Réunion de cadrage avec le COPIL de l'évaluation constitué de membres impliqués dans le pilotage du projet (pourra être conduit à distance) afin de clarifier les TDR, les attentes autour de cette évaluation et l'organisation logistique ;
- Remise et analyse de la bibliographie du projet : description de l'action, rapports narratifs, publications, documents de suivi techniques et budgétaires, documents techniques ... ;
- Recherche de toute autre documentation pertinente ;
- Lien avec les équipes terrain (points focaux et chefs de projets), finalisation du programme de mission (entretien avec les bénéficiaires, visites des terrains, échanges avec les différents partenaires, restitution provisoire, ...)
- Préparation d'une note de cadrage incluant une matrice d'évaluation (questionnaires / programme terrain) soumis à validation en COPIL, comprenant les indicateurs clés de succès à collecter ;
- La note de cadrage sera présentée au COPIL de l'évaluation pour validation avant la phase de terrain. Elle devra être transmise au moins 1 semaine en amont de la réunion.

3.1.2 Mission de terrain

- Réunion préparatoire avec le point focal ;
- Visites de terrain. Une méthodologie sera proposée par l'évaluateur pour identifier les acteurs à rencontrer ;
- Réunions complémentaires avec des membres du COPIL de l'évaluation.

3.1.3 Restitutions

- Une restitution des premières conclusions sera organisée (1/2 journée) à la fin de la mission terrain avec le COPIL de l'évaluation qui sera élargi. Cette étape doit permettre de mettre en débat les premières conclusions des évaluateurs. L'objectif est à la fois (i) d'améliorer la qualité des analyses et conclusions et (ii) de partager ces conclusions largement auprès des acteurs de la mise en œuvre ;

- Une restitution du rapport finale sera organisée (1/2 journée) quelques jours avant la remise dudit rapport.

3.2 LIVRABLES ATTENDUS

a) Note de cadrage

A l'issue de la phase de structuration de la démarche évaluative, le consultant produira une note de cadrage de l'évaluation. Cette note :

- i. Présentera la logique d'intervention du projet ;
- ii. Précisera les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés ;
- iii. Précisera les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes ;
- iv. Confirmera avec précision les étapes ainsi que les principales méthodes et outils qui seront mobilisés au cours de l'évaluation et la façon dont ces méthodes seront mises en œuvre concrètement ;
- v. Identifiera précisément les parties prenantes et informateurs clés qui seront consultés ou interrogés au cours de l'évaluation ;
- vi. Intégrera une note de récit analytique du projet. Cette note devra retracer l'historique du projet afin d'en restituer le déroulement à ses différentes étapes. Elle comprendra une présentation générale du contexte et de son évolution au cours de la période de mise en œuvre, une description du projet (objectifs, contenu, montant, produit financier, intervenants, mode opératoire) et un résumé du déroulement du projet depuis son démarrage en mettant l'accent sur les faits marquants intervenus.
- vii. Détaillera le plan de travail qui guidera la mise en œuvre de l'évaluation incluant le nombre de jours-homme affectés à chacune des étapes définies dans la proposition.

Cette note, qui ne devrait pas excéder 10 pages, devra impérativement être partagée avec le COPIL de l'évaluation avant le démarrage de la phase du terrain. Elle devra être validée par SEVES avant la poursuite de la mission d'évaluation.

b) Un rapport d'évaluation provisoire

Sur la base de la bibliographie, des analyses au siège et sur le terrain et de l'atelier de restitution, les évaluateurs pourront rédiger et transmettre leur rapport provisoire avant le 8 janvier. Ce rapport présentera, la méthodologie, le contexte d'intervention, les résultats détaillés en réponse aux questions évaluatives, y compris les perspectives et recommandations.

La version provisoire sera partagée aux membres du COPIL, et soumis à commentaires. Le COPIL aura une période de 2 semaines pour intégrer ces différentes remarques. (Une réunion avec l'évaluateur sera organisée pour le partage des observations).

c) Un rapport d'évaluation définitif

Le rapport définitif entre 30 et 50 pages hors résumé, synthèse et annexes, intégrant toutes les observations, devra être disponible dans les 15 jours suivant la réception des commentaires et au plus tard le 13 février. Dans le cas où, des observations expriment des différences d'appréciation non partagées par le consultant, celles-ci pourront être annexées au rapport définitif et commentées comme telles.

Le rapport sera établi selon la structuration proposée en Annexe 3. Les rapports provisoire et définitif devront être remis sous format électronique.

- d) **Un support de présentation diaporama des principales conclusions de l'évaluation.**
- e) **Une synthèse (3 à 5 pages) comprenant les principales conclusions et recommandations ;**

4 ASPECTS PRATIQUES DE L'ÉVALUATION

4.1 CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE

Le COPIIL de l'évaluation sélectionnera l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix, utilisant une pondération entre la qualité technique et le prix des offres sur la base des critères d'évaluation suivants :

Critère	Points
Score offre technique	100
Qualifications et expériences de l'équipe de consultant (y compris connaissance du pays)	40
Approche et qualité méthodologiques, approche du contrôle qualité, pertinence des outils proposés et estimation des difficultés et des enjeux, ambition méthodologique (nombre d'entretiens, focus groupes, etc.), qualité rédactionnelle et de synthèse.	40
Qualité des questions évaluatives, y compris capacité de synthétisation des enjeux et de reformulation des questions	20

La note technique minimum des qualifications requise est de 60

Evaluation des propositions financières sur 100 points. La proposition financière la moins élevée aura la note de prix maximale, les notes de prix des autres propositions seront calculées en fonction de leur écart avec l'offre la moins élevée.

Les propositions seront classées en fonction de la combinaison de leur note technique et de leur note de prix, avec une pondération de 80% pour la note technique et 20% pour la note de prix.

4.2 CALENDRIER PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS FINANCIÈRES

Echéances :

Date limite de soumission de question de clarification	25 novembre 2024
Date limite pour le dépôt de la proposition	05 décembre 2024
Fin processus de sélection et contractualisation et démarrage de l'évaluation	13 décembre 2024
Fin de la phase de cadrage de l'évaluation	31 décembre 2024
Remise du rapport provisoire	23 janvier 2025
Restitution générale de l'évaluation	21 février 2025
Remise du rapport final et des autres documents	21 février 2025

NB : Merci de nous manifester votre intérêt par mail. Les éventuelles questions de clarification feront l'objet d'une réponse groupée le 29/11/2024 envoyée à tous les candidats ayant manifesté leur intérêt pour garantir l'équité de la transmission d'informations.

Modalités financières et logistiques :

Le budget proposé comprendra les honoraires de l'équipe de consultants, l'ensemble des frais de mission, y compris de transport, d'hébergement, de bouche, et d'équipements ainsi que tout autres

éléments (notamment logistiques) nécessaires à la bonne conduite de la mission. Le budget sera exprimé en TTC. Le budget en TTC est plafonné à 13 120 000FCFA (20 000 €).

4.3 COMPOSITION DES PROPOSITION TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

La Proposition technique devra être constituée des documents suivants :

- a) Une note de méthodologie (entre 5 à 10 pages).

A rédiger par le soumissionnaire, cette note présentera la méthodologie proposée pour réaliser l'évaluation finale externe du projet. Elle inclura les éléments suivants :

- Compréhension des termes de référence et enjeux de cette évaluation et éventuels commentaires sur ceux-ci ;
- La méthodologie de travail et résultats attendus :
 - La méthodologie proposée pour atteindre les objectifs de l'évaluation de façon documentée, argumentée ;
 - Les principales questions évaluatives ;
 - Un planning détaillé des activités à réaliser lors des trois phases de l'évaluation revue documentaire, note de cadrage, mission terrain, rapport)
- Les résultats attendus ;
- Les limites de l'évaluation ;
- Toute autre information permettant une bonne compréhension de la méthode utilisée.

- b) Références

Le consultant présentera les références de précédentes missions d'évaluation qu'il a réalisé dans les 10 dernières années, avec pour chaque référence : l'intitulé de la mission et une courte présentation ; la durée de l'évaluation ; le montant de l'évaluation, la structure contractante.

- c) Composition de l'équipe évaluatrice, profils des experts et organisation de l'équipe :
- Les CV des experts proposés pour réaliser l'évaluation. La présence d'un expert tchadien identifié et proposé (y compris son CV) ayant de préférence une connaissance des zones de Koumra et Bitkine (connaissance de la langue locale en particulier) pour faciliter la traduction auprès des bénéficiaires est vivement encouragée.
 - Dans le cas d'une équipe évaluatrice, une description des missions et des rôles de chaque membre ainsi que les détails du temps prévu et dédié à l'évaluation sur chaque phase (revue documentaire, note de cadrage, mission terrain, rapport)
 - Un exemple de rapport d'évaluation antérieure réalisée par le Soumissionnaire et permettant de fournir un aperçu de ses compétences pour répondre à cette mission. Dans le cas d'une équipe évaluatrice, le rapport proposé devra avoir été réalisé par le consultant principal. (Le Soumissionnaire s'engage à ce que le partage de ce rapport respecte ses obligations de confidentialité liées aux conditions d'exécution dudit rapport).
- d) Un ou des documents justifiant de l'existence juridique et fiscale de l'entreprise à laquelle est rattaché le consultant.
- e) La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale, joint en ANNEXE 4, complétée et signée

f) Tout élément jugé utile peut être joint.

La Proposition financière devra être constituée les documents suivants :

a) Le modèle ci-dessous de proposition financière dument complété :

MODELE DE PROPOSITION FINANCIERE :

Nom de la société :	
Coordonnées et Adresses :	
Intitulé de l'Evaluation : Evaluation finale externe du projet REAVIA	

Intitulé de la dépense	Nombre D'unité	Cout Unitaire	Cout Total (TTC)
Vols internationaux			
-			
-			
Déplacements intérieurs			
-			
-			
Perdiems (forfait jour sans justificatif)			
- évaluateur			
Salaire / Honoraire (cout forfaitaire journalier)			
-évaluateur			
Autres coûts (reprographie, communication, etc.) couts forfaitaires			
-			
-			
Montant Total TTC :			

La proposition financière doit être libellée en Euros TTC et devra comporter :

- Les honoraires du/des consultant(s) des experts concernés, ventilé par nombre de jours de travail ouvrables et par expert ;
 - Les coûts directs : frais de transport international (éventuellement), assurance médicale et autres prestations, frais de transports locaux, perdiems, frais de reprographie etc...
 - Les coûts de support (administration, logistique, etc.).
 - Au cas où des prix de prestations ou autres ne seraient pas mentionnés dans la ventilation, ces prix seraient interprétés comme étant inclus dans le prix global de la soumission.
- b) Un narratif budgétaire précisant les intitulés des dépenses, et permettant une bonne compréhension du budget et des liens avec la proposition technique.
- c) Une lettre adressée à SEVES en précisant le montant de la proposition indiqué en chiffre et en lettre.

REAVIA

4.4 MODALITÉS DE REMISE DES PROPOSITIONS

L'offre doit être envoyée au plus tard le **05/12/2024**, aux adresses suivantes : jeremyjoubin@asso-seves.org et contact@asso-seves.org (un accusé de réception sera transmis par mail) en précisant en objet du mail « Mission d'évaluation finale du projet REAVIA ».

La réponse à l'appel d'offres doit être scindée en deux avec **une proposition technique** et **une proposition financière**.

5 ANNEXES

ANNEXE 1 : DOCUMENT DE PROJET REAVIA

Note d'Initiative OSC – NIONG
Projet de terrain

- **Projet monopays ou**
- **Projet multipays ou**
- **Convention programme (CP) ou**
- **Convention de partenariat pluriannuel (CPP) ou**
- **PCPA**

Titre du projet : Projet de renforcement de l'accès, des acteurs et de la viabilité du service public de l'eau (REAVIA)

Nom de l'OSC : Association Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds (SEVES)

Nom du/de la référent·e projet, fonction dans l'association et coordonnées : Claire Benveniste, Responsable Opérations et Partenariats, clairebenveniste@asso-seves.org, +33.(0)7.83.69.33.04

Date de rédaction de la présente note : 11/03/2022

Le cas échéant, date de la présente note s'il s'agit d'une nouvelle version :

TABLE DES MATIERES

I. LOCALISATION DU PROJET	10
II. INFORMATIONS DU PROJET	10
III. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET	10
IV. COHERENCE EXTERNE DU PROJET	22
V. CONTENU DU PROJET.....	24
VI. RISQUES ET PERENNITE DU PROJET	39
VII. ACTIVITES TRANSVERSALES : AUDIT, CAPITALISATION, COMMUNICATION, ECSI ET EVALUATION	44
VIII. RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS TECHNIQUES PREVUS PAR LE PROJET	47
IX. COMMENTAIRES RELATIFS AU BUDGET PREVISIONNEL.....	50

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Territoires cibles.....	10
Tableau 2 : Equipe permanente SEVES.....	18
Tableau 3 : Références des partenaires.....	20
Tableau 4 : Rôles et acteurs de l’approvisionnement en eau.....	22
Tableau 5 : Répartition estimative des actions par territoires d’intervention.....	33
Tableau 6: Acteurs de mise en œuvre du projet	36
Tableau 7 : Risques environnementaux.....	40
Tableau 8 : risques opérationnels	41
Tableau 9 : Modalités de transfert des compétences aux partenaires	43
Tableau 10 : Ressources humaines mobilisées.....	49
Tableau 11 : Moyens matériels significatifs.....	49
Tableau 12 : Modalités d’achat et de transfert des équipements.....	50
Tableau 13 : Structure du budget.....	50
Tableau 14 : Bailleurs de fonds envisagés.....	51
Schéma 1 : Valeur ajoutée de SEVES en termes d’accompagnement à la mise en œuvre de politiques sectorielles	16
Schéma 2 : Organigramme de SEVES	17

A. NOTE DE TRANSPARENCE



Note de transparence

Nom de l'association	SEVES, Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds
Site internet	https://www.asso-seves.org/

Nom du projet – Libellé court :	REAVIA
Nom du projet – Libellé long :	Projet de renforcement de l'accès, des acteurs et de la viabilité du service public de l'eau au Tchad
Lieu d'intervention	Tchad, communes de Bessada, Goundi et Bitkine, districts du Mandoul Oriental, de Bahr Köh et de Bitkine, régions du Mandoul, du Moyen-Chari et de Guéra
Type de projet	Projet de terrain
Numéro de la phase si récurrence	Phase 1
Thématique(s) principale(s)	Eau, assainissement, hygiène, renforcement de capacités

Principaux partenaires du projet	Initiative Développement (ID), ADES, AGIR, la Délégation du ministère de l'Hydraulique rurale et urbaine
Si projet porté en consortium – membres impliqués	N/A

Objectifs	<p>Objectif global : Améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base dans des centres semi-urbains du Tchad</p> <p>Objectif(s) spécifique(s) :</p> <p>OS1 : Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers</p> <p>OS2 : Améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable</p> <p>OS3 : Renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap</p>
------------------	--

Présentation du projet :

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :

En 2017, seulement 43 % de la population avait accès à un service élémentaire d'eau, avec respectivement 78% pour le milieu urbain et 32% pour le milieu rural. 10% de la population dispose d'un accès élémentaire à l'assainissement et 68% pratique la défécation à l'air libre en 2015. Les principales interventions sectorielles eau et assainissement en milieu rural et semi-urbain sont des opérations d'urgence, et des opérations concentrées sur les infrastructures (Systèmes d'Adduction en Eau Potable), qui prévoient

rarement de créer les conditions d'une gestion durable et d'un développement local des services post-projet, bien que des acteurs locaux s'emparent de ces questions pour délivrer les services.

Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre : SEVES est une ONG de solidarité internationale d'expertise sectorielle eau et assainissement avec plus de 10 ans d'expériences dans cinq pays d'Afrique subsaharienne de projets de renforcement de l'accès aux services de base et des acteurs de locaux en lien avec ces services pour garantir leur pérennité et leur développement endogène. Le projet est conduit en partenariat avec une ONG internationale ID, une ONG tchadienne d'envergure internationale ADES, et une ONG locale pour le Sud du Tchad AGIR.

Historique et genèse du projet :

Le projet émane de la volonté de quatre ONG partenaires et/ou associées dans des échanges thématiques intervenant depuis plus de 10 ans au Tchad dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour passer à l'échelle des expérimentations préalables, d'expérimenter de nouvelles approches, de mutualiser des actions et des réflexions, de renforcer les partenaires au Tchad.

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

Avec le renforcement de la gouvernance et la professionnalisation des acteurs (associations d'usagers (AUE), collectivités territoriales et services déconcentrés, exploitants, opérateur de suivi (CCAG), maintenanciers), les performances, la pérennité et la capacité de développement endogène du service public de l'eau sont améliorées au bénéfice de 95 270 usagers. L'optimisation technique des services renforcera le taux d'accès, la qualité et la pérennité des services pour 84 500 usagers parmi les 95 270. 1 200 élèves, et 1 200 personnes bénéficieront d'un nouvel accès à l'assainissement, les pratiques d'hygiène et d'assainissement sont améliorées, la demande pour des latrines augmente et une offre adaptée de latrines est créée. Le projet concourt à l'amélioration des conditions de vie des populations en matière d'eau et/ou d'assainissement de 27 localités, et en particulier pour les femmes et les filles, responsables de la majorité des corvées et les plus impactées par les enjeux d'eau, d'hygiène et d'assainissement, et faisant l'objet de mesures spécifiques au niveau du projet intégrant une approche genre.

Principaux impacts visés au terme du projet (préciser durée envisagée) :

Au terme du projet de 9 ans (trois phases triennales), des opérateurs de services et de produits d'eau et d'assainissement en milieu semi-urbain sont spécialisés et professionnalisés, ils se déploient à l'échelle régionale voire nationale. Plusieurs territoires adoptent des modes de gestion et de gouvernance permettant une échelle économique d'équilibre, une participation citoyenne, et une régulation des services et des opérateurs par les pouvoirs publics. Le taux d'équipement en assainissement est amélioré et l'adoption de comportements d'hygiène adaptés progresse sensiblement dans les ménages et les établissements scolaires. Les conditions de vie des populations en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement sont améliorées, et en particulier pour les femmes et les filles, qui voient le temps de corvée d'eau, les impacts négatifs sur la scolarisation et leur santé substantiellement réduits. La représentation des femmes dans les organisations d'usagers, les instances de décision et au niveau des opérateurs est renforcée.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers

Les principaux enjeux de gestion concernent la mise en place d'une gouvernance équilibrée entre les parties prenantes du service public de l'eau, d'une professionnalisation de la gestion et des acteurs nécessaires à l'amélioration du fonctionnement, de la durabilité et du développement des services, et l'intégration d'une approche genre pour renforcer la participation et la représentation des femmes au sein des associations d'usagers.

Résultat 1 : La gouvernance et les capacités des acteurs (publics, organisations des usagers, privés, de suivi technique et financier) des services d'eau sont renforcées

Activités : Réaliser un diagnostic participatif et mettre en place des séances de concertation et formation sur la gouvernance locale des services d'eau potable ; Accompagner les acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion des services d'eau potable ; Mettre en place un programme de formation, renforcement et/ou d'accompagnement de l'ensemble des acteurs (AUE, exploitants, maintenanciers, CCAG, maîtrise d'ouvrage publique) ; Mettre en conformité des contrats de DSP entre les AUE et l'exploitant, et la révision tarifaire en fonction des travaux réalisés dans les villages concernés.

Principaux indicateurs d'activités : 27 diagnostics et plans d'actions, 12 cadres concertés multi-acteurs d'accompagnement à la définition d'une stratégie intégrant des formations au cadre réglementaire, au moins 4 sessions d'accompagnement par associations d'usagers de l'eau (72 sessions), au moins 11 jours de formation et 70 jours d'assistance technique et de suivi pour les exploitants, 9 révisions tarifaires et contrats de délégation de service public actualisés signés, au moins 8 jours de formation et 24 sessions d'appui conseil pour les maîtres d'ouvrage.

Principaux indicateurs de résultat : Fin 2025, 18 services sont gérés conformément à la stratégie nationale et un cadre de concertation entre les usagers, leurs représentants, l'exploitant, et la CCAG est créé. La CCAG est renforcée, au moins 2 exploitants sont formés et outillés pour suivre les performances des services. Au moins 13 AUE sont restructurées et formées et disposent d'élus, dont au moins 20% de femmes pour défendre les intérêts des consommateurs. 3 maîtres d'ouvrage sont formés et 100% des services disposent d'une convention ou d'un contrat avec le maître d'ouvrage public.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable

Les principaux enjeux d'amélioration de la qualité et des performances économiques des services d'eau potable concernent le renforcement et l'extension des infrastructures et services existants notamment la sécurisation de la production et du stockage de l'eau et la solarisation des systèmes de pompage, ainsi que l'établissement d'un compte d'exploitation équilibré.

Résultat 2 : Les infrastructures sont renforcées, pour améliorer les capacités et les performances techniques et environnementales des services

Activités : Réaliser des diagnostics techniques, des études de dimensionnement, renforcement et extension des systèmes de production et distribution d'eau potable ; Réaliser des travaux de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable ; Promouvoir des branchements privés sur 3 sites ; Réhabiliter les systèmes de chloration sur 4 sites.

Principaux indicateurs d'activités : Etudes d'hybridation et solarisation du système de pompage de 9 AEP au moins partiellement sous réserve du financement en PPP, 2 études géophysiques et 4 forages positifs sont réalisés dont 1 est équipé et renforce la production d'une localité, 3 études APS/APD et châteaux d'eau sont réalisés ainsi que 130 branchements privés. 6 bornes fontaines sont construites et 4 dispositifs de chloration sont en service.

Principaux indicateurs de résultat : En 2025, 84 500 usagers issus de 13 localités disposent d'un accès durablement amélioré au service d'eau potable. 13 AEP sont optimisées avec : un accès de base au niveau de bornes fontaines (BF) et/ou un développement des branchements à domicile (au moins 4 localités), une capacité de production qui permet de répondre à une demande de 20L/J/P à au moins 10 ans (au moins 11 localités), un compte d'exploitation équilibré (au moins 11 localités), des équipements répondant aux enjeux climatiques (au moins 9 localités).

Résultat 3 : Un cadre favorable à la gestion intégrée des ressources en eau est mis en place

Activités : Réaliser un diagnostic sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau, les besoins et les usages ; Réaliser un diagnostic socio-anthropologique ; Mettre en place des séances de concertation et de sensibilisation multi-acteurs, sur les usages partagés de l'eau et la préservation des ressources ; Accompagner les acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion durable de l'eau.

Principaux indicateurs d'activités : 2 diagnostics sur la qualité et la disponibilité des ressources en eau, les besoins et les usages divers des populations ; 2 diagnostics socio-anthropologique relatifs à la gestion de l'eau ; 26 causeries, réunions de concertation et de sensibilisation multi-acteurs, sur les problématiques d'usages partagés de l'eau et de préservation des ressources.

Principaux indicateurs de résultat : Au moins 1 plan d'action local GIRE formalisé d'ici la fin du projet.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap

Les principaux enjeux d'assainissement liquide concernent l'équipement des établissements scolaires et des ménages en solutions d'assainissement de base, le développement d'une offre durable de solutions d'assainissement adaptée au contexte local, intégrant une approche genre dans les diagnostics et la mise en œuvre.

Résultat 4 : L'accès à l'assainissement de base et les pratiques d'hygiène et d'assainissement sont améliorées

Activités : Dans 4 localités : identifier les déterminants des pratiques d'hygiène et d'assainissement ; planifier 1 campagne de sensibilisation, intégrant la dimension genre, sur le lien entre assainissement, environnement et maladies ; mobiliser les acteurs locaux sur les problématiques de l'hygiène et de l'assainissement, par une méthodologie d'Approche Orientée Changement (AOC) ; accompagner des micro-projets communautaires d'assainissement (1 à 2 projets par localité). Dans 2 localités, définir une stratégie de marketing de l'assainissement : cocréation de catalogue de solutions techniques, prototypes, business plan, marketing ; former des artisans locaux pour l'offre de solutions de toilettes et mener des actions de marketing, communication et sensibilisation. Dans 4 localités, réaliser des travaux d'équipements sanitaires scolaires, accompagner des écoles à leur gestion durable, et sensibiliser les élèves d'écoles ciblées aux bonnes pratiques d'hygiène.

Principaux indicateurs d'activités : 4 diagnostics anthropologiques intégrant les questions de genre, 24 causeries sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement individuelles et collectives, 6 campagnes de sensibilisation réalisées dans 2 localités, 4 micro-projets améliorant l'hygiène et l'assainissement ; 200 latrines réalisées ; 2 opérateurs adoptent un catalogue de solutions adaptées et une stratégie de développement des ventes des produits d'assainissement ; la population de 2 localités est sensibilisée à l'acquisition de toilettes de qualité durable et sont ciblées par des campagnes de marketing de l'assainissement ; les écoles de 4 localités sont équipées en blocs sanitaires et le personnel est formé à l'entretien et au financement de ceux-ci ; les enseignants des écoles de 4 localités sont formés et les élèves sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène.

Principaux indicateurs de résultat : Dans les 2 localités ciblées par l'AOC : 50% de la population ayant amélioré ses pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ; 4 initiatives propres entreprises par la communauté dans le cadre de l'amélioration de la situation de l'assainissement et de l'hygiène. Dans 2 localités ciblées par l'approche de marketing de l'assainissement : l'offre et la demande en termes d'accès aux toilettes sont renforcées, au moins 2 opérateurs économiques se positionnent sur le marché de toilettes, 1200 personnes disposent d'un nouvel accès à l'assainissement de base. Dans 4 localités, au moins 1200 élèves ont accès à l'assainissement de base en milieu scolaire, l'ensemble des acteurs de 4 établissements adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des équipements sanitaires.

Groupes cibles	<p>Bénéficiaires direct-es : 18 associations d'usagers de l'eau, 2 communes, 6 exploitants et 1 CCAG accompagnés, 95 270 usagers avec une gestion et gouvernance de leur service d'eau potable renforcées. 1 200 personnes avec un nouvel accès à l'assainissement de base, 2 opérateurs accompagnés dans le développement de leur offre de toilettes, 1 200 élèves avec un accès à l'assainissement de base en milieu scolaire, 9 250 habitants bénéficiant d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau.</p> <p>Bénéficiaires indirect-es : 22 107 personnes non desservies par le service de leur localité voient la gestion et la gouvernance du service renforcées, 50 476 habitants de la ville de Bitkine voient la mobilisation de la ressource en eau renforcée, 19 702 habitants dont la gestion n'est pas directement impactée mais intégrés dans le processus d'amélioration dont ils pourront bénéficier ultérieurement, 59 738 personnes bénéficient d'une offre en équipement d'assainissement adaptée aux contraintes du territoire.</p>
-----------------------	--

Durée totale du projet	3 ans
-------------------------------	--------------

Coût total du projet	2 329 610 €	100 %
Participation de l'AFD sollicitée	1 100 000 €	47 %

B. SIGLES ET ACRONYMES

ABDH : Approche Basée sur les Droits de l'Homme
AFD : Agence Française de Développement
ADES : Agence de Développement Économique et Social (ONG)
AGIR : Association d'Appui aux Initiatives Communautaires
AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne
AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie
AOC : Approche Orientée Changement
APS : Avant-Projet Sommaire
APD : Avant-Projet Détaillé
AUE : Association d'usagers de l'Eau
BF : Borne Fontaine
CCAG : Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion
CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée
DSEOH : Direction du Suivi et de l'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques
DSP : Délégation de Service Public
EHA : Eau, Hygiène, Assainissement
FED : Fonds Européen de Développement
GBV : Gestion des Boues de Vidange
HCR : Haut Commissariat aux Réfugiés
ID : ONG Initiative Développement
MBS : Market Based Sanitation
MEAE : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
OBA : *Output Based Aid*
ODD : Objectif de Développement Durable
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OSC : Organisation de la Société Civile
PAM : Programme Alimentaire Mondial
Proparco : Société de Promotion et de participation pour la coopération économique
pSEau : programme Solidarité Eau
REAVIA : Projet de renforcement de l'accès, des acteurs et de la viabilité du service public de l'eau
REFLELAT : Réseau des femmes élues locales d'Afrique section du Tchad
RH : Ressources Humaines
SAC/SPE : Service d'Appui Conseil au Service public de l'Eau
SAEP : Systèmes d'Alimentation en Eau Potable
SEDIF : Syndicat des Eaux d'Île-de-France
SEVES : ONG Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds
SPE : Service Public de l'Eau
SPONGAH : Secrétariat Permanent des ONG et des Affaires Humanitaires
STE : Société Tchadienne des Eaux
STeFi : Suivi Technique et Financier
UE : Union Européenne
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG : Violences basées sur le genre

C. DESCRIPTION DU PROJET

RESUME DU PROJET

L'objet du projet est d'améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base et les comportements en matière d'hygiène dans certains centres semi-urbains du Tchad à travers le renforcement de deux OSC d'appui aux parties prenantes de ces services. Il prévoit d'améliorer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau et de l'assainissement (public, privé, organisations d'usagers), des travaux de renforcement et de sécurisation des infrastructures et des équipements d'eau et d'assainissement, pour au moins 13 localités (84 500 habitants) dans les régions du Mandoul, du Moyen-Chari et de Guéra. Il comprend des sujets porteurs comme la délégation de service public, le financement en partenariat public privé, la régulation du service public de l'eau, la gestion intégrée de la ressource en eau, le marketing de l'assainissement, l'approche orientée changement. Le projet entend répondre transversalement aux enjeux de genre, de changement climatique, et de jeunesse à travers les leviers identifiés pour les services d'eau et d'assainissement spécifiquement.

I. LOCALISATION DU PROJET

A. Commune(s), districts(s) et région(s) où se déroule le projet

Le projet cible prioritairement 27 localités dont 3 communes de 3 districts des régions du Mandoul, du Moyen-Chari et de Guéra (voir carte en annexe).

N° de zone	1	2	3	4
Région	Mandoul	Mandoul	Guéra	Moyen-Chari
District	Mandoul Oriental	Mandoul Oriental	Bitkine	Bahr Köh
Village (1)	Bessada	Goundi	Bitkine	Dokassi
2	Kol	Dobo	Abtouyou	
3	Ndila	Koumaï	Baro	
4	Ngonbe	Gangara	Mataya	
5	Doro	Djoli	Melfi	
6	Warai	Matekaga	Moukoulou	
7	Dieyei	Morom 1		
8	Kemkada	Reni		
9	Koko	Ngabolo		
10	Moussananga	Makaga		

Tableau 1 : Territoires cibles

B. Le projet est-il réalisé intégralement ou partiellement dans une zone sensible (zone orange et/ou rouge du MEAE) ? Le projet est situé intégralement en zone sensible « orange », pour les trois régions.

II. INFORMATIONS DU PROJET

- A. Phase concernée : Phase 1
- B. Nombre de phases prévues pour ce projet : 3, sous réserve des résultats de chaque phase
- C. Justification de la rétroactivité demandée, le cas échéant : Néant

III. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Pays d'Afrique centrale, le Tchad est le cinquième pays le plus vaste d'Afrique pour une population de 16,9 millions d'habitants. Il figure parmi les derniers du classement en matière d'Indicateur de Développement Humain (IDH) avec la 184^{ème} place en 2020 et doit relever des défis liés aux effets conjugués du changement climatique, de l'accroissement démographique, de l'insécurité et la lutte contre le terrorisme au Sahel au sein de laquelle le pays assume un rôle prépondérant. L'économie des régions du Sud repose essentiellement sur l'agriculture, et depuis quelques années sur l'exploitation de gisements de pétrole à Doba (ville située à une centaine de kilomètres à l'Est de Moundou). Jusqu'à aujourd'hui, l'exploitation du pétrole n'a guère amélioré les conditions de vie de la population, elle a au contraire engendré une forte inflation des prix.

3.1. Diagnostic et enjeux du projet/programme

- A. Contexte dans lequel s'inscrit le projet/programme, diagnostic et enjeux précis auxquels le projet souhaite répondre, notamment :

- ✓ *Diagnostic et enjeux politiques et institutionnels (nationaux et/ou locaux), enjeux sociaux, culturels et/ou économiques*

Le sous-secteur de l'eau en milieu semi-urbain

En 2017, seulement 43 % de la population avait accès à un service élémentaire d'eau et respectivement 78% pour le milieu urbain et 32% pour le milieu rural. Ce faible accès au service public de l'eau (SPE) s'explique soit par (1) l'absence d'infrastructures initiales dans de nombreuses localités (enjeu auquel le projet n'entend pas répondre), soit par (2) la **faiblesse de la gouvernance sectorielle et de la professionnalisation de la gestion des infrastructures** créées, avec de nombreux services connaissant des arrêts récurrents ou prolongés, et peu d'extensions et d'optimisations ; et/ou par (3) des **infrastructures patrimoniales obsolètes** ne permettant plus de répondre au besoin de localités en expansion démographique et urbaine, **et/ou inadaptées au vu des progrès techniques** et de la baisse des prix des solutions d'énergie solaire en particulier.

Le Tchad dispose d'un cadre sectoriel clair. En milieu semi-urbain, malgré les textes, il se caractérise par une quasi-inexistence de maîtrise d'ouvrage publique dans les faits. Le rôle dévolu aux collectivités territoriales décentralisées (CTD) est inégal localement dans un contexte de décentralisation à peine démarrée, la plupart des localités n'ont pas de CTD, et les CTD existantes sont très faibles. L'inadéquation des moyens et la faiblesse ou l'absence d'instruments adaptés de planification, de coordination, de suivi et de régulation entravent la capacité des administrations à remplir leurs missions. Ces contraintes proviennent d'abord de capacités autonomes de maîtrise d'ouvrage limitées et d'une faible présence sur le terrain des services déconcentrés de l'Etat. Les dispositifs d'appui et de régulation par le pôle public des acteurs des services, notamment les Associations d'Usagers de l'Eau (AUE), les opérateurs, les cellules d'appui et de conseil à la gestion (CCAG) sont quasiment inexistantes. La confusion des rôles de représentation des usagers et d'exploitation, les conflits d'intérêt, et le très faible niveau de professionnalisation restent fréquents au niveau des AUE ou des comités de gestion des systèmes d'alimentation en eau potable (SAEP). L'adhésion par les AUE à la prestation d'appui conseil de la CCAG est loin d'être généralisée, encore moins le paiement régulier des prestations, tandis que le recours à des opérateurs privés est seulement émergent.

Malgré ces faiblesses, des opportunités intéressantes pour le secteur se dessinent dans les dynamiques locales et nationales : dans le Sud, la CCAG est la seule du pays à continuer d'opérer, à renforcer la pérennité des services et appuyer le redémarrage de services, malgré un modèle économique fragile. De petits opérateurs privés d'exploitation des services d'eau se professionnalisent, une partie d'entre eux investissent à leurs risques périls dans les équipements et les infrastructures, dans le cadre d'îlots concessifs¹ (financement en partenariat public privé (PPP)), un nombre croissant d'AUE décident de confier la gestion à ces opérateurs, avec l'appui de la CCAG, en négociant une qualité de service rendu et un prix de l'eau acceptable. La volonté de professionnalisation se matérialise également au niveau national notamment par l'arrêté 330 de 2014 définissant les conditions de transfert des pouvoirs de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de délégation du service public de l'eau potable. L'article 6 y stipule que "le transfert du pouvoir de délégation du Service Public de l'Eau potable doit favoriser le recours à l'initiative privée au bénéfice des utilisateurs bénéficiaires". Le ministère précise que tous les centres de plus de 10 000 habitants doivent être exploités obligatoirement en affermage.

D'un point de vue technico-économique, les infrastructures patrimoniales (forages, châteaux d'eau, réseaux d'adduction) des SAEP les plus anciens ne permettent pas de répondre au besoin des populations, tandis que l'énergie pour le pompage, majoritairement thermique (groupes électrogènes), génère des coûts considérables et complexifie l'exploitation des services (approvisionnement en carburant, entretien, maintenance), renchérissant les coûts de production de l'eau et le prix de revient du mètre cube d'eau potable, avec un impact direct sur les tarifs, élevés, et la pérennité financière des services. Le traitement de l'eau minimal au chlore est très peu pratiqué.

L'impact du changement climatique sur le Tchad est manifeste : un impact sensible sur les modalités de la transhumance du bétail, qui doit être conduite plus au Sud et plus tôt dans l'année pour trouver des pâturages et de l'eau. Au niveau local, l'accès à l'eau peut être source de tensions voire de conflits communautaires entre les divers utilisateurs, pour l'accès et le contrôle de ces ressources.

¹ Créer le service public de l'eau en réseau en gestion déléguée en milieu rural dans le sud du Tchad. Auto-évaluation comparée et enseignements du démarrage des services de Bégambian, Kol et Koutou Beti. Rapport d'évaluation, Juin 2019, SEVES ([LIEN](#)).

Le sous-secteur de l'assainissement liquide et l'hygiène en milieu semi-urbain

Le sous-secteur de l'assainissement liquide (gestion des excréta uniquement) est quant à lui caractérisé par une absence de véritable stratégie nationale, de répartition claire des rôles et de dotation de moyens entre les institutions nationales, déconcentrées et décentralisées pour le milieu semi-urbain. 10% de la population dispose d'un accès élémentaire à l'assainissement et 68% pratique la défécation à l'air libre en 2015. Enfin, seul 6% de la population dispose d'un dispositif de lave-mains avec du savon. De manière générale, l'assainissement est un parent pauvre des politiques publiques et ne fait pas l'objet d'échanges au sein de la population, d'autant moins l'aspect genre en lien avec sujet. La faible connaissance des populations des comportements adaptés en matière d'hygiène et d'assainissement et des risques pour la santé, de promotion de ces comportements, et l'absence d'offre de solutions durables à un coût abordable empêchent tout progrès significatif dans le secteur.

Selon les données statistiques scolaires de 2014-2015 publiées par le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique en janvier 2017², sur un échantillon de 150 écoles ayant des points d'eau, 34% ne sont pas conformes aux normes d'approvisionnement en eau potable. La situation de l'assainissement est alarmante avec 78% d'écoles sans toilettes, d'où le fort taux de défécation à l'air libre enregistré dans les écoles³. De plus, quand ces toilettes existent, elles ne sont pas utilisées et/ou pas entretenues. Les données sur l'assainissement ne sont pas collectées ou rapportées dans ces écoles. L'analyse de ces données montre par ailleurs que 74% des élèves n'ont pas accès à un service d'eau potable.

✓ *Diagnostic et enjeux partenariaux*

Les partenaires locaux tchadiens :

² Annuaire statistique scolaire 2014-2015

³ JMP 2018

ADES	<p>L'Agence de Développement Economique et Social (ADES) est une ONG de Développement et d'Actions humanitaires de droit tchadien née en 1993 et reconnue d'utilité publique par l'Etat tchadien. Il s'agit d'une ONG intervenant dans une large palette de thématiques (sécurité alimentaire, EHA, gouvernance locale, infrastructures, services communautaires, etc.) de développement avec la plupart des principaux bailleurs multilatéraux (HCR, PAM, UE, etc.).</p>
	<p>Forces : L'ONG ADES est très structurée avec des procédures, des ressources humaines et des méthodes adaptées à la conduite de grands projets en respectant les règles de bailleurs multilatéraux. Elle a conduit de nombreux projets eau, hygiène et assainissement (EHA), et dispose d'ingénieurs et de spécialistes du secteur avec des compétences techniques avérées.</p>
	<p>Faiblesses : Les interventions d'ADES dans le secteur EHA se sont essentiellement concentrées sur des projets d'urgence, d'infrastructures, ou de services subventionnés dans des zones de réfugiés. ADES ne dispose pas d'expérience avérée en matière d'organisation de la gouvernance, de professionnalisation de l'exploitation, de pérennité du service public de l'eau, et de promotion de services et de produits durables d'assainissement notamment.</p>
	<p>Renforcement de capacités : C'est dans ce cadre qu'ADES a sollicité un partenariat auprès de SEVES en mettant en avant sa capacité à porter des projets, ses compétences techniques et sa connaissance du terrain, et en demandant un renforcement de capacités substantiel en matière de gouvernance, de gestion du service public de l'eau, de promotion de solutions durables d'assainissement, afin de devenir un acteur de référence au niveau national sur ces sujets.</p>
AGIR	<p>L'ONG tchadienne AGIR est en charge de la Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion (CCAG) au Sud du Tchad depuis 2007. Elle met aussi en œuvre des projets de renforcement et d'amélioration du service public de l'eau à travers des projets d'infrastructures, de renforcement des capacités des acteurs. La CCAG a pour vocation de garantir la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable, en apportant suivi, conseil organisationnel et technique aux Associations d'Usagers de l'Eau, aux Exploitants et à l'Administration, en percevant une redevance sur la vente des services, conformément au cadre sectoriel tchadien.</p>
	<p>Forces : De par son rôle de CCAG et son expérience de projets, AGIR dispose d'une expertise peu comparable au Tchad en matière de gestion locale, de renforcement des capacités des acteurs du service public de l'eau, d'amélioration des performances des services sur le terrain. Les services accompagnés disposent de performances améliorées et d'un taux de fonctionnement élevé. Des services en panne prolongée sont redémarrés à travers des dispositifs locaux de financement partenariat public privé entre AUE et exploitants privés, à travers l'assistance technique et le pilotage d'AGIR.</p>
	<p>Faiblesses : La mission de CCAG repose sur un modèle économique fragile avec un faible taux d'adhésion des AUE au service, un taux de recouvrement des factures limité, et un soutien très limité de la part des services de l'Etat. La mission d'opérateur de projets est plus complexe, AGIR ayant toutes les compétences pour mettre en œuvre efficacement les projets sur le terrain mais peu de ressources et de capacités à piloter les projets, gérer des financements, et se structurer pour répondre aux exigences du secteur.</p>
	<p>Renforcement de capacités : Le renforcement d'AGIR repose sur l'amélioration des performances de la CCAG à travers (1) l'augmentation du nombre de services adhérents au dispositif et son passage à l'échelle ; (2) l'augmentation du recouvrement des prestations ; (3) le développement des partenariats avec des structures solides telles qu'ADES pour se concentrer sur son métier de terrain ; (4) la consolidation du modèle économique et des ressources humaines de la structure.</p>

La stratégie de renforcement repose notamment sur l'apport et le transfert de compétences réciproque entre deux ONG tchadiennes et le développement d'un partenariat ; et les apports de SEVES en renforcement d'expertise d'ADES et d'AGIR.

✓ *Diagnostic et enjeux de genre*

En matière de genre, les enjeux sont importants. Le Tchad est classé 148^{ème}/156 au sein du Global Gender Gap Index 2021, indiquant des institutions sociales discriminatoires à l'égard des femmes, de profondes inégalités entre femmes et hommes, notamment en termes d'accès à l'éducation (le taux d'alphabétisation des femmes est de 32% alors qu'il est de 48% pour les hommes (GGGR 2015), d'opportunités d'insertion économique et de participation politique. En matière de représentation politique, les femmes restent très majoritairement à l'écart des prises de décisions. Cette mise à l'écart s'explique par la prépondérance des valeurs traditionnelles, une division sexuée des rôles et responsabilité et

un faible niveau d'alphabétisation général (32% des femmes, contre 48% pour les hommes). Le Réseau des femmes élues locales d'Afrique section du Tchad (REFLELAT), regroupant les femmes conseillères municipales, vient de se structurer afin de permettre à ces élues de partager leur expérience et mener des actions collectives de plaidoyer (demande de parité sur les listes électorales). La santé maternelle et reproductive est un enjeu majeur : 6,3 enfants par femme en moyenne en 2015. Les violences basées sur le genre (VBG) sont un problème fondamental et omniprésent dans les communautés tchadiennes, et qui est exacerbé en période de crise. Les données produites par l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples au Tchad (EDST-MICS) sur la période 2014-2015 montrent qu'au Tchad, 23 % des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 65 % avant 18 ans ; 38 % des femmes de 15 - 49 ans ont subi des mutilations génitales féminines. Également, une femme sur trois déclare être victime de violence physique et 12 % des femmes subissent des violences sexuelles chaque année. Certaines femmes font parfois face à une triple journée : elles aident à cultiver le champ de leur mari, elles cultivent leur propre parcelle (quand elles en possèdent une) et réalisent l'ensemble des tâches domestiques ce qui nécessite une adaptation des actions pour ne pas alourdir la charge pesant sur ces femmes.

De manière générale, les femmes jouent un rôle de premier plan dans l'économie. Cependant bien qu'elles soient majoritaires, elles sont peu représentées dans la gestion des affaires publiques.

Dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'implication des femmes au sein des espaces de concertation se heurte à des obstacles : parole masculine dominante, manque de familiarité avec les aspects techniques de l'eau et de l'assainissement.

Les femmes et les filles ont la charge de la collecte de l'eau dans près de trois quarts des foyers. Les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau dans les ménages mais aussi les gardiennes des normes d'hygiène dans ces foyers. Ce sont majoritairement les femmes qui réalisent de longues distances et qui passent des heures entières pour satisfaire les besoins en eau de leurs familles. Une jeune fille tchadienne passe environ 1 500 heures par an soit 62 jours, à puiser de l'eau au lieu d'étudier. Pour celles qui ont la chance d'étudier, elles doivent encore manquer l'école car il n'y a pas de toilettes adaptées à leurs besoins spécifiques d'hygiène menstruelle. Dans les espaces publics (ex. marchés, écoles), les toilettes ne sont pas adaptées aux besoins, notamment des femmes, filles, et personnes en situation de handicap, avec pour conséquences une déperdition scolaire, des affections gynécologiques, etc.

Les infrastructures sanitaires sont pensées sans la contribution des femmes. Elles sont souvent mal adaptées à leurs besoins, avec un manque d'intimité, sans accès à l'eau, et donc sous utilisées ou délaissées. Les femmes et les filles sont les premières à bénéficier de l'amélioration des services en eau et assainissement. Des installations en eau allègent les travaux domestiques, diminuent le temps à consacrer aux tâches ménagères, favorisant indirectement une meilleure scolarisation des filles et réduisant l'écart dans le partage des travaux domestiques entre les femmes et les hommes.

B. Objectifs visés

Le service public de l'eau, et par suite l'effectivité du droit à l'eau potable, se heurtent à la faiblesse de la qualité, de la continuité et de la pérennité des services, faute d'une gouvernance équilibrée entre les acteurs et la faiblesse de chaque acteur. Le projet vise à **(OS1)** renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers. Il vise à mettre en conformité avec la stratégie nationale et à resituer chaque acteur dans son rôle : (1) maîtrise d'ouvrage publique dans sa fonction d'autorité déléguante et organisatrice du SPE, (2) des élu(e)s d'AUE uniquement dédié(e)s à la défense des intérêts des consommateurs, avec la promotion des femmes dans les directions dans une approche de genre, (3) des exploitants opérationnels compétents, (4) un service d'appui conseil (CCAG) effectif pour tous les services ; à renforcer chaque acteur dans son rôle et son métier ; à renforcer la concertation et la redevabilité (tension positive) entre les acteurs ; à améliorer les performances d'exploitation permettant une amélioration substantielle de la qualité, de la durabilité et du développement endogène des services rendus aux usagers, avec un objectif de 117 000 usagers de 18 localités qui voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcée.

Afin de faire face aux défis d'obsolescence des infrastructures patrimoniales pour répondre au besoin en eau, aux coûts de production en énergie thermique, le projet entend **(OS2)** améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable, pour 84 500 usagers de 13 localités. Cet objectif se matérialise par la mobilisation de ressources en eau (forages et mise en service) supplémentaires, la création des infrastructures patrimoniales (châteaux d'eau, réseaux) nécessaires à la qualité et la durabilité du service et à la couverture par le service (points d'eau), le développement du pompage solaire ou hybride (solaire-thermique) pour diminuer les coûts de production tout en diminuant l'impact des services en matière d'émissions de CO₂, en intégrant pour ce dernier point des innovations en matière de financement local des investissements (partenariat public privé,

leasing, garanties). L'expérimentation d'un plan d'action GIRE villageois permettra d'évaluer le potentiel de ce type d'approche en termes de prévention des conflits d'usages.

Concernant la faiblesse de l'accès à l'assainissement, et des comportements d'hygiène adaptés, le projet entend (OS3) renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap, à travers, plusieurs expérimentations d'approches de marketing de l'assainissement visant à développer une offre et une demande durables pour des produits d'assainissement, d'approches orientées changement (AOC) pour l'adoption de comportements adoptés et d'initiatives portées par les communautés, et d'assainissement en milieu scolaire pour un nouvel accès à l'eau et à l'assainissement et une gestion durable des équipements, ainsi que l'adoption et la promotion de comportements adaptés par les élèves.

3.2. Genèse du projet et présentation de votre OSC et des principaux partenaires impliqués

A. Choix du lieu de l'intervention et de la thématique retenus et historique des relations entre votre OSC et les partenaires impliqués

La création de SEVES (2007) est intimement liée avec le service public de l'eau en milieu semi-urbain au Tchad, ainsi qu'au Niger et au Mali dans une moindre mesure. Devant le nombre de SAEP créés par des projets sur financements bilatéraux et multilatéraux et en arrêt total après quelques mois ou années de mise en service, les fondateurs, dont certains ont eu l'occasion de travailler ou d'assister aux projets internationaux ont souhaité créer une ONG en mesure d'apporter des réponses pour une gouvernance, une gestion durable et une professionnalisation des services, en s'inspirant d'expériences locales originales et fonctionnelles (opérateurs privés redémarrant des services sur leurs fonds propres, opérateurs de suivi technique et financier (CCAG au Tchad) garantissant une durabilité notamment), quoique peu formalisées. Ces réflexions initiales ont notamment été menées avec l'ONG AGIR au Tchad depuis 2004. Entre 2009 et 2021, AGIR et SEVES ont créé intégralement trois SAEP, en expérimentant la DSP avec les AUE des localités à des opérateurs privés locaux finançant l'installation des moyens d'exhaure (pompe immergée, groupe électrogène, puis générateur solaire pour un système) sur leurs fonds propres, et en appuyant la mise en place de la CCAG pour garantir un appui conseil aux deux co-contractants (AUE, opérateur). Pendant cette même période, ID travaillait avec AGIR sur l'optimisation de SAEP et le renforcement de la gestion dans les mêmes régions du Sud et de nombreux échanges techniques et partages d'expériences ont été menés entre les trois ONG. En 2019, ADES a pris attache avec SEVES pour renforcer ses capacités et expérimenter des projets de développement du service public de l'eau et de l'assainissement. Un projet pilote de changement d'opérateur de gestion, et de solarisation du pompage, a été mené en partenariat SEVES-ADES-AGIR avec succès entre 2020 et 2021, avec l'idée de favoriser un partenariat et renforcement réciproque d'ADES et AGIR, deux ONG très complémentaires. SEVES a par la suite proposé de passer à l'échelle ces expériences et de favoriser un partenariat large et renforcé avec AGIR, ADES, et ID, et un projet répondant au diagnostic partagé entre les quatre partenaires.

Les thématiques retenues sont l'objet même de SEVES de « favoriser un accès durable à l'eau et à l'assainissement », et font partie des priorités stratégiques des trois partenaires. Les zones du Sud du Tchad sont les territoires historiques d'intervention de SEVES, d'AGIR et d'ID. L'approche de zonage correspond à une réflexion de cohérence territoriale de l'intervention et de « pôles » et de concertation locale, et d'échelles d'exploitation pour les opérateurs déjà délégués de certains services de ces zones. L'élargissement au centre du pays (commune de Bitkine) correspond au fort plaidoyer d'ADES de développer les approches du Sud dans les zones sahéliennes, où l'eau est plus difficile d'accès et les enjeux de gestion tout aussi importants, et à la présence du premier exploitant professionnel accompagné par SEVES, en tant que délégué de la ville de Bitkine.

B. Valeur ajoutée et complémentarité de votre OSC et des partenaires impliqués, présentation succincte de votre OSC (missions, origines de sa création, objectifs, activités composition...) et des principaux partenaires impliqués ;

- Compétences, expertises, expériences sur la thématique et/ou la zone couverte ;

SEVES a pour objectifs de favoriser un accès durable à l'eau et l'assainissement dans des villages et petits centres urbains de pays d'Afrique subsaharienne en appuyant des initiatives locales et économiquement viables ; et de sensibiliser les populations et les acteurs politiques et économiques du Nord et du Sud sur les moyens permettant l'organisation de services publics de l'eau et de l'assainissement pérennes et de qualité. L'association Systèmes Economiquement Viables pour l'Eau aux Suds (SEVES) a été créée en 2007 par des ingénieurs du secteur des services essentiels en France et à l'international. Devant le constat que de nombreux services d'eau potable créés en Afrique

subsaharienne dans le cadre de programmes internationaux étaient en panne prolongée quelques années après leur mise en service, l'objectif de SEVES était d'expérimenter, dans un premier temps au Mali, au Niger et au Tchad, des modes de gestion innovants impliquant et responsabilisant les acteurs locaux en parallèle de réalisations d'infrastructures de services, et de sensibilisation des acteurs à ces enjeux. Les expériences de terrain réussies de l'association ont permis un développement thématique (assainissement), géographique (Burundi, Togo), financier avec une douzaine de partenaires financiers, et une professionnalisation avec une équipe de six salariés et deux volontaires de solidarité internationale (VSI), une dizaine de bénévoles experts thématiques (hydrogéologues, hydrauliciens, ingénieurs en assainissement notamment), et de nombreux partenariats avec des opérateurs, des institutions nationales et décentralisées dans les pays d'intervention.

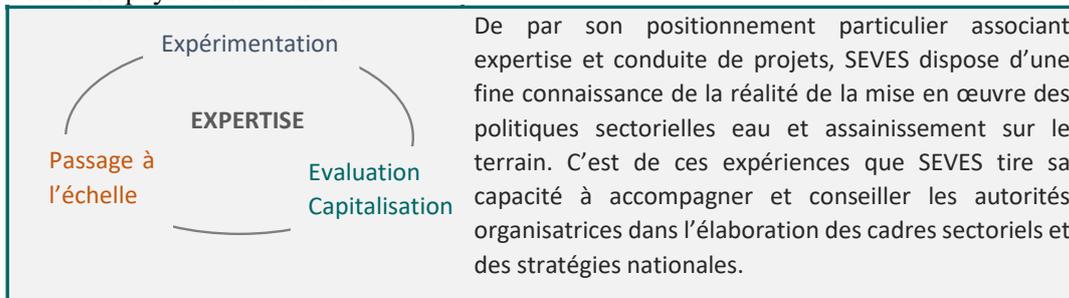


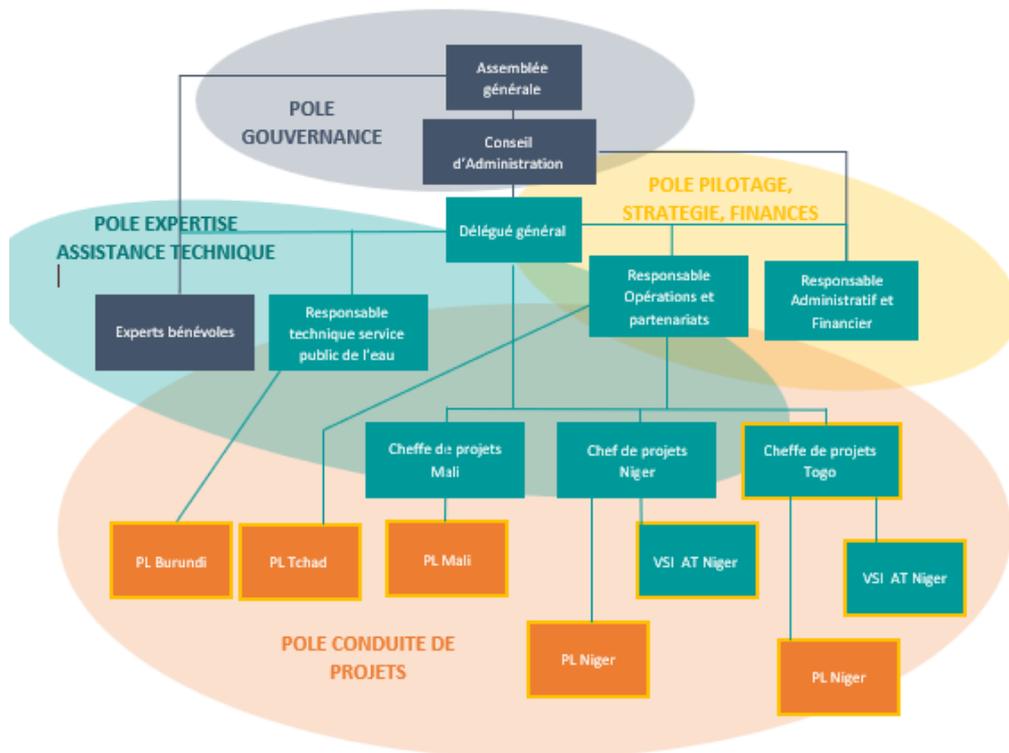
Schéma 1 : Valeur ajoutée de SEVES en termes d'accompagnement à la mise en œuvre de politiques sectorielles

Méthode : En conformité avec la stratégie nationale de chaque pays et dans le cadre de partenariats multi acteurs, SEVES combine une approche de développement de l'accès aux services locaux d'eau et d'assainissement (infrastructures, modes de gestion) et des expérimentations, des innovations, des actions de structuration et de renforcement des acteurs visant à un développement local et endogène des services après les projets, et de capitalisation d'expériences. Du local au national, SEVES appuie les organisations d'usagers dans leur rôle de défense des consommateurs, les opérateurs de gestion dans leur professionnalisation, les maîtres d'ouvrage dans leur rôle d'autorité organisatrice, les autorités de régulation dans la réflexion sectorielle, ainsi que les opérateurs de suivi technique et financier et d'appui.

Modes d'intervention : En tant qu'ONG d'expertise sectorielle, SEVES (1) porte des projets eau et assainissement depuis le montage, le financement auprès de bailleurs, la mise en œuvre, jusqu'à l'évaluation et la capitalisation de projets ; (2) fournit une assistance technique en matière de conduite de projets et d'expertise auprès de partenaires de coopération ; (3) apporte une expertise dans le cadre de prestations à la demande d'autorités organisatrices des services ou de bailleurs de fonds.

Transparence et redevabilité : SEVES porte une attention particulière dans l'ensemble de ses projets au respect de règles déontologiques et dispose de procédures afin d'empêcher des situations de conflits d'intérêt, de corruption et de fraude. Afin de respecter ses principes de transparence et de redevabilité, les comptes de SEVES sont audités annuellement par un commissaire aux comptes, et publiés sur le site internet de l'association, de même que les rapports d'activité annuels. La gestion sociale et la comptabilité de l'association sont confiées à un cabinet spécialisé.

L'organigramme :



LEGENDE :

AT	Assistant.e technique
PL	Partenaires locaux
VSI	Volontaire de Solidarité Internationale
	Bénévoles
	Salariés et volontaires
	Partenaires locaux
	Basé dans le pays d'intervention

Schéma 2 : Organigramme de SEVES

L'équipe : Resserrée autour de compétences clés et d'expériences diversifiées, l'équipe de SEVES réunit expertise, dynamisme et agilité pour conduire les différents projets de l'association. A travers un pilotage stratégique participatif et partagé entre l'ensemble des salariés et le conseil d'administration, un équilibre entre les objectifs de l'association et la motivation des équipes est systématiquement recherché afin de garantir la qualité des projets. Par ailleurs, certains collaborateurs ont acquis des expériences préalables au sein de bureaux d'études internationaux et d'ONG dans de nombreux pays, en particulier d'Afrique subsaharienne.

Nom	Poste	Années d'expérience
Bernard LE PIVAIN	Responsable technique SPE, expert en gestion du service public de l'eau et en exploitation	40
Alexandre BERARD	Responsable administratif et financier, Financier, spécialiste en audit, contrôle de gestion et en finances	15
Claire BENVENISTE	Responsable opérations et partenariats, Ingénieure, spécialiste eau et assainissement	11
Romain DESVALOIS	Délégué général, Politologue, spécialiste eau potable et assainissement	9
Jean-Baptiste RICHARD	Chef de projets EHA, Hydraulicien et gestionnaire de projets, spécialiste en gestion de projets eau et assainissement	6
Lise MONNERAIS	Cheffes de projets EHA, Politologue et gestionnaire de projets, spécialiste en gestion de projets eau et assainissement	5
Léa LHOMMELET	Cheffe de projets EHA au Togo, Hydraulicienne et gestionnaires de projets, spécialiste en gestion de projets eau et assainissement et en études hydrauliques	4
Rose Christiane TONYE NLIBA	Assistante technique EHA (VSI) au Togo, Ingénieure eau et assainissement	3
Diane GAUVRIT	Assistante technique EHA (VSI) au Niger, Géographe	1

Tableau 2 : Equipe permanente SEVES

- Actions déjà menées le cas échéant par votre OSC et/ou les partenaires, sur la zone et/ou sur la thématique

Le tableau ci-dessous présente les principales actions déjà menées sur la zone (Tchad), et sur la thématique (Tchad, Mali, Niger), les éléments les plus caractéristiques sont présentés en gras en orange. Les références exhaustives de chaque partenaire sont listées en annexe 7.

Durée	Localisation	Projet, description	Budget – Bailleur et partenaires
2019-2021	Mali, Région de Kayes, Cercle de Yélimané	<p>Nom du projet : Projet d'appui à la mise en place d'un Service Public Inter-Collectivités de l'Assainissement à Yélimané</p> <p>Caractéristiques principales : réalisation de latrines scolaires, mise en place d'un service technique intercommunal pour l'assainissement liquide, renforcement des acteurs, étude pour la mise en place de la filière d'assainissement non collectif dans les grands centres</p> <p>Activités : en cours de démarrage Assistance technique études techniques, marchés et mesures d'accompagnement. Pilotage de la création du service intercommunal d'assainissement liquide et de l'étude pour la mise en place de la filière d'assainissement non collectif.</p>	<p>Opérateur : SEVES 259 k€ Ville de Montreuil Direction de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) Agence Française de Développement (AFD) Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)</p>
2017-2019	Niger, région de Maradi	<p>Nom du projet : « Plan d'Action Cantonal eau et assainissement de Kanembakaché » - PACK NIGER</p> <p>Caractéristiques principales : Assistant à la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée en partenariat avec les 4 communes du Canton de Kanembakaché et le Cabinet THEC pour la construction de 8 Mini-AEP solaires ou hybrides dont 3 multi villages desservant en 12 villages (25 000 usagers), la mise en place d'un service technique eau intercommunal, d'un cadre multi acteurs de gestion déléguée, la création de 8 associations des usagers de l'eau (AUSPE), le renforcement des AUSPE et des délégués du</p>	<p>Opérateur : SEVES 1 740 k€ - SEDIF, AESN (Agence de l'Eaux Seine Normandie), Ville de Paris, SIGEIF, Conseil Régional de Maradi, Communes du Canton de Kanembakaché, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Opérateur local : Cabinet THEC, Maradi. Contact SEDIF : Marc VEZINA M.VEZINA@sedif.com</p>

		<p>territoire, et des mesures d'hygiène et d'assainissement, notamment des latrines et des branchements à l'eau potable dans 12 écoles, 5 centres de santé, et 4 marchés, et la promotion des latrines privées.</p> <p>Activités réalisées : SEVES assurée la supervision technique, de la passation des marchés, des missions d'expertise technique, socio-économique, la supervision et le renforcement des acteurs et d'organisation des services publics, dont des innovations : la mise en place d'une intercommunalité avec un service eau potable, le partenariat public privé pour le financement des infrastructures, ainsi que l'obtention des financements, la gestion administrative et financière du projet.</p>	<p>Contact AESN : Jean-Pierre PRUVOST PRUVOST.JEANPIERRE@aesn.fr Contact Ville de Paris : Laurent GERMANE laurent.germane@paris.fr</p>
2016-2019	Mali, Région de Kayes, Cercle de Yélimané	<p>Nom du projet : Optimisation du Service public de l'eau dans le Cercle de Yélimané II</p> <p>Caractéristiques principales : Renforcement et pérennisation de 5 Adductions d'Eau Potable de 4 000 à 18 000 usagers. Forages, solarisation/hybridation du pompage, renouvellement/extension de réseaux, réalisation d'un château d'eau ; renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale, des associations d'utilisateurs et des exploitants, intégration au dispositif de suivi technique et financier.</p> <p>Activités réalisées : Maîtrise d'ouvrage déléguée, mobilisation des cofinancements, relation associations de la diaspora, pilotage des études techniques et économiques, business plans, aide à la décision, contrôle des passations des marchés, pilotage suivi des mesures de renforcement des capacités, gestion administrative et financière du projet.</p>	<p>Opérateur : SEVES 900 k€ (SEDIF, ressortissants, communes du Cercle de Yélimané) Opérateur local : Groupe AGED-2AEP, Kayes. Contact SEDIF: Marc VEZINA M.VEZINA@sedif.com</p>
2014-2021	Tchad, Région du Logone Oriental	<p>Nom du projet : Alimentation en eau potable du village de Bégambian</p> <p>Caractéristiques principales : Création d'une AEP multi villages pour 7 000 personnes, création d'une association d'utilisateurs, délégation de service public, délégation de service public, financement en partenariat public privé, sensibilisation/promotion de comportements adaptés.</p> <p>Phase 2 (202-2021) : Changement de délégataire et solarisation du pompage.</p>	<p>Opérateur : SEVES Opérateur local : ONG AGIR Ph1 : 500 k€ - SEDIF, exploitant privé. Ph2 : SEDIF, SIGEIF, exploitant privé. Contact SEDIF: Marc VEZINA M.VEZINA@sedif.com</p>
2011-2016	Niger, Région de Maradi	<p>Nom du projet : Optimisation du Service Public de l'Eau dans la région de Maradi (156 AEP)</p> <p>Caractéristiques principales : Le projet a consisté à réhabiliter (services en panne) ou optimiser 115 Mini-AEP, à accompagner 167 Mini-AEP dans la redynamisation des Association des Usagers du Service Public de l'Eau (AUSPE) et la formation des communes en partenariat avec les délégations locales du Ministère de l'Hydraulique, et appuyer le développement du dispositif d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau (SAC/SPE). Dans le cadre de ce projet, les délégataires de gestion ont investi sur</p>	<p>Opérateur : SEVES 900 k€ (SEDIF), Communes de la région de Maradi. Opérateur local : Cabinet THEC, Maradi. Contact SEDIF: Marc VEZINA M.VEZINA@sedif.com</p>

		fonds propres dans 33 services pour un montant total de 154 609 kFCFA dans le cadre de PPP.	
2015-2016	Tchad, Région du Logone Occidental	<p>Nom du projet : Alimentation en eau potable, villages de Kol et de Koutou Béti</p> <p>Caractéristiques principales : création de 2 AEP, délégation de service public, financement en partenariat public privé, contrôle citoyen, suivi technique et financier.</p> <p>Activités réalisées : Maîtrise d’ouvrage déléguée, supervision des études socio-économiques et techniques, des marchés et de la maîtrise d’œuvre, appui à la délégation de service public, au financement de la création avec l’investissement des exploitants, création, formation et formalisation des AUE, aide à la sélection d’un modèle de gestion et d’un exploitant, la contractualisation ; Renforcement des exploitants ; appui au déploiement de la CCAG.</p>	<p>Opérateur : SEVES Opérateur local : ONG AGIR 400 k€ (SEDIF). Direction Régionale de l’Hydraulique. Contact SEDIF: Marc VEZINA M.VEZINA@sedif.com</p>
2020 - 2022	Tchad, Moundou	<p>Nom du projet : Projet d’amélioration des services de l’assainissement de la ville de Moundou – PASAM</p> <p>Caractéristiques principales : Diagnostic territorial, étude, formation et renforcement de la maîtrise d’ouvrage communal, concertation et mobilisation multi-acteurs, AOC, accompagnement technique et financier de micro-projets d’eau et d’assainissement</p>	<p>Opérateur : ID 170 000 € Grand Poitiers, AELB, Agence d’Urbanisme du Pays de St Omer, AEAP</p>
2018 - 2021	Tchad, Moundou	<p>Nom du projet : Projet de lutte contre les Inondations à Moundou – PLIM</p> <p>Caractéristiques principales : Structuration d’un service de gestion des déchets, assistance à maîtrise d’ouvrage, formation, sensibilisation</p>	<p>Opérateur : ID 1 058 000 € AFD, Grand Poitiers, SYCTOM</p>
2016 - 2020	Tchad, Régions du Sud	<p>Nom du projet : Consolidation du Service Public de l’Eau dans le Sud du Tchad et Amélioration de l’Assainissement urbain et gestion des boues de vidange de Moundou</p> <p>Caractéristiques principales : Amélioration de l’accès à l’eau dans 9 localités, accompagnement à la création et formation des AUE, formation des exploitants, formation de 30 relais communautaires de promotion de l’hygiène, structuration de 3 fédérations d’AUE, marketing de l’assainissement, renforcement de l’accès aux toilettes des ménages</p>	<p>Opérateur : ID Opérateur local : ONG AGIR 923 278 € Grand-Poitiers, AELB, Bordeaux Métropole, AEAG, AUD ST OMER, AEAP</p>
2013 - 2016	Tchad, Régions du Sud	<p>Nom du projet : Amélioration des services de l’eau et de l’assainissement dans les régions sud du Tchad</p> <p>Caractéristiques principales : Renforcement d’AEP, organisation du service de l’eau dans 6 nouveaux centres, formation des relais communautaires, structuration de 3 fédérations d’AUE, marketing de l’assainissement, renforcement de l’accès aux toilettes des ménages</p>	<p>Opérateur : ID Opérateur local : ONG AGIR 835 000 € SEDIF, Grand Poitiers, AELB, Fondation Lord Michelham</p>

Tableau 3 : Références des partenaires

- Résultats déjà obtenus dans la thématique concernée et/ou la zone concernée

Les résultats obtenus, présentés succinctement dans les caractéristiques des projets sont l'amélioration de l'accès au service public de l'eau et sa durabilité à travers la séparation des rôles entre représentants des usagers et exploitants, l'émergence d'opérateurs professionnels d'exploitation des services et capables d'investir dans les services à leurs risques et périls (PPP), le développement des dispositifs de suivi technique et financier financés localement (CCAG au Tchad, STEFI au Mali, SAC/SPE au Niger), le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale dans son rôle d'autorité délégante, la participation et le contrôle citoyen des services, l'amélioration des performances techniques, économiques et environnementales des services à travers la professionnalisation des exploitants et le pompage solaire, et l'accompagnement à la renégociation tarifaire ; la création et l'optimisation de SAEP ; le développement de l'assainissement à domicile et à l'assainissement en milieu scolaire, l'amélioration de la gestion des équipements, et la promotion de comportements adaptés en matière d'hygiène.

- Compétence de votre OSC et de vos partenaires pour intégrer les enjeux de genre.

Au sein de SEVES, les enjeux de genre sont pris en compte au niveau (1) des diagnostics, de planification, en prévoyant des focus groupes non mixtes avec les organisations de représentations de femmes ou par quartiers permettant l'expression libre des femmes sur les sujets d'eau et d'assainissement ; (2) du renforcement des organisations d'usagers avec la promotion de la présence des femmes en leur sein, notamment aux postes clés ; (3) la participation des femmes aux activités selon la répartition genrée des tâches au sein des ménages et des communautés, à condition que cette participation ne nuise pas à leurs conditions de vie (surcharge de travail, bénévolat non valorisé, etc.). Toutefois SEVES ne dispose pas de cadre de référence interne formalisé sur les enjeux genre à ce stade. Dans le cadre du projet d'appui aux Acteurs Locaux de la région de Maradi pour l'Eau et l'Assainissement (ALMEA), 2022-2024, cofinancé par l'AFD à travers le dispositif IOSC, l'intervention d'un(e) expert(e) est prévue pour appuyer et former les partenaires concernant l'intégration de l'approche genre dans les projets eau et assainissement. Les résultats de l'accompagnement seront ventilés dans les différents projets de SEVES en lien avec ses partenaires locaux.

ADES dispose de multiples d'expériences d'approche genre dans ses projets menés notamment avec les institutions onusiennes et en particulier dans les camps de réfugié-e-s depuis 2012 notamment en lien avec l'eau, l'hygiène et l'assainissement. A côté d'actions d'assistance psychosociale des victimes de Violences basées sur le genre (VBG) et de mesures préventives, la création d'AGR pour les femmes, ADES a développé plusieurs expériences de formation de comités de gestion de points d'eau, de campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement intégrant une approche genre.

ID accorde une attention particulière à l'égalité de genre dans ses interventions notamment en encourageant l'identification des besoins spécifiques des femmes, par elles-mêmes, dans une perspective de déconstruire les rapports hommes-femmes. ID prend soin d'intégrer dans chacun de ces diagnostics des éléments permettant de prendre en compte et documenter les enjeux de genre dans les territoires où elle intervient afin de proposer des stratégies adaptées destinées à répondre aux besoins des femmes et promouvoir l'égalité hommes-femmes. Depuis 2019, ID s'est doté d'un Plan d'action Genre visant à une meilleure prise en compte du genre d'une part dans les actions mises en œuvre par ID et d'autre part au sein même de l'organisation (siège comme terrain). Les approches du pôle PAR permettent également de questionner les rapports de pouvoir entre les sexes et les normes de genre, permettant des prises de conscience indispensables à tout changement comme par exemple dans le cadre du projet Kos gel Ne Ndo au Tchad (financement FISONG), dans lequel l'AOC a donné des résultats intéressants en termes de mobilisation et de changement des acteur.ice.s sur la question du maintien des filles à l'école primaire.

- C. Si le projet est porté par un consortium d'OSC françaises, Valeur ajoutée attendue de ce consortium et la complémentarité des OSC françaises membres du consortium et des partenaires locaux impliqués. **Non concerné.**

3.3. Raisons de la mise en place d'une nouvelle phase et modalités de prise en compte des enseignements tirés de l'évaluation.

N/A.

IV. COHERENCE EXTERNE DU PROJET

4.1. Avec les politiques publiques des pays d'intervention

A. Environnement institutionnel dans lequel le projet prend place

INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le **découpage administratif** au Tchad s'organise autour :

- Des Provinces, dirigées par des gouverneurs,
- Des départements, dirigés par les préfets,
- Des villes, dirigées par un Maire,
- Des cantons, dirigés par des chefs de canton, à mi-chemin entre autorités administratives, ils sont en effet reconnus par l'Etat et reçoivent des subsides pour ce travail ;
- et des autorités traditionnelles ayant un pouvoir d'influence sur les communautés locales important.

Sous-secteur de l'eau potable :

L'Etat, maître d'ouvrage de tous les ouvrages hydrauliques, est chargé du développement des infrastructures, du suivi du secteur et de la régulation. Dans les territoires où elles existent, les collectivités territoriales (CT) disposent d'un pouvoir de délégation du service public de l'eau potable mais ne sont pas impliquées dans sa gestion. Les CT ou les directions déconcentrées de l'hydraulique délèguent la gestion des AEP dans les centres semi-urbains et petites villes aux associations d'usagers de l'eau potable (AUE), et dans quelques cas récents à de petits exploitants privés. La gestion communautaire des points d'eau par des comités villageois reste la règle en milieu rural.

Pilotage stratégique Planification, régulation	Etat – Ministère chargé de l'eau (MEEP)			
Maîtrise d'ouvrage, investissements, suivi des projets & programmes	Direction de l'approvisionnement en eau potable - DAEP			
Zones / ouvrages	Rural : PMH	Semi-urbain : AEP	Urbain : AEP	Urbain : STE
Suivi des ouvrages, appui aux collectivités, contrôle d'exploitation (régulation)	Direction du suivi et de l'exploitation des ouvrages hydrauliques - DSEOH			Société Tchadienne des Eaux STE (publique, contrat de délégation)
Délégation de gestion	Collectivités => Villages	Collectivités => associations d'usagers de l'eau (AUE) ou privés		
Exploitation	Comité de Gestion du Point d'Eau (CGPE)	AUE ou opérateurs privés		
Maintenance	Artisans réparateurs agréés	Maintenanciers		
Distributeurs	Importateurs agréés pour PMH, distributeurs locaux			
Appui à maintenance et gestion	Cellule d'Appui à la Maintenance (public)	Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion (privé)		
Paiement du service	Cotisations (par village)	Tarif (par AEP)		
				Grille tarifaire

Tableau 4 : Rôles et acteurs de l'approvisionnement en eau

Cellule de Conseil et d'Appui à la Gestion (CCAG) : Deux CCAG, basées à N'Djamena et Moundou, avaient été mises en place en 2007 dans le cadre de projets de l'UE et de l'AFD. Les CCAG sont chargées d'appuyer les AUE en matière de gestion et de suivi, et de les conseiller dans l'exploitation technique. Elles doivent fournir des rapports de suivi technique et financier semestriels à l'administration (DSEOH) sur l'exploitation des AEP. Elles signent des conventions avec les AUE (qui ne sont pas obligées d'adhérer au système), moyennant une redevance de 40 FCFA par m³ vendus pour rémunérer leurs services. Seule la CCAG de Moundou est opérationnelle. Elle est animée par l'ONG tchadienne AGIR. Elle intervient actuellement sur 43 centres avec lesquels elle a signé une convention. Cette cellule a pour vocation de garantir la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable dans la région, en apportant suivi, conseil organisationnel et technique aux Associations d'Usagers de l'Eau, aux Exploitants et à l'Administration. En échange de ses services, elle perçoit de la part des AUE ayant signées une convention (CCAG –AUE), 40 FCFA/m³ vendu, pour prendre en charge ses coûts de fonctionnement. Elle constitue également un relais entre les AUE (qu'elles adhèrent ou non au système) et l'administration en cas de problèmes. Cependant, en l'état, les modalités actuelles de financement des CCAG sont inadaptées pour envisager un fonctionnement pérenne du système de suivi et d'appui-

conseil. Les recommandations qui avaient été faites en 2014 soulignaient la nécessité d'une augmentation des recettes des opérateurs d'une part, et d'une diversification des sources de financement des CCAG (notamment par des fonds publics) d'autre part, pour rétablir la rentabilité de l'activité d'une CCAG.

Depuis 2014 le Tchad souhaite s'orienter vers la Délégation du Service Public tel que SEVES l'a expérimentée à partir de 2010 à Koutou Beti, Kol puis Bégambian. Cette volonté est inscrite dans l'arrêté 330 de 2014 définissant les conditions de transfert des pouvoirs de l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées en matière de délégation du service public de l'eau potable. L'article 6 y stipule que "le transfert du pouvoir de délégation du Service Public de l'Eau potable doit favoriser le recours à l'initiative privée au bénéfice des utilisateurs bénéficiaires". Le ministère précise que tous les centres de plus de 10 000 habitants doivent être exploités obligatoirement en affermage. Cela a été mis en œuvre avec un relatif succès dans le cadre du PAEPA du 10^{ième} FED mais seulement pour les 10 plus grands centres sur plus d'une centaine de réseaux d'AEP construits.

Plus récemment, fin 2021, le Ministère au travers de la DSEOH (Direction du Suivi de l'Exploitation des Ouvrages Hydrauliques) a décidé de passer en affermage 6 centres semi urbain.

Sous-secteur de l'assainissement :

Les **principaux Ministères** concernés par les questions d'assainissement sont notamment :

- Le Ministère de l'Eau, de l'Environnement et de la Pêche (MEEP). Il est globalement responsable de la protection, restauration et sauvegarde de l'environnement et à ce titre à l'origine de l'important Décret 904 de 2009. Il vient lors du dernier remaniement gouvernemental voir ses compétences en matière d'assainissement renforcées,
- Le Ministère de la Santé Publique. Il est en particulier responsable de l'Information, l'Education et la Communication (IEC) en matière de santé, y compris la promotion et le renforcement de la stratégie de participation communautaire aux activités des services de santé et leur gestion,
- Le Ministère de l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat est en particulier chargé des questions d'habitat en milieu urbain. Il est également en charge de l'aménagement et la gestion de l'espace urbain et rural,

L'assainissement relève d'une multitude d'acteurs institutionnels qui agissent et interviennent dans le domaine sans aucune concertation et surtout sans aucun plan d'ensemble. Chacun a sa propre définition de l'assainissement et agit en conséquence, ce qui conduit souvent à des interventions contradictoires et incohérentes.

CADRE JURIDIQUE, POLITIQUES ET STRATÉGIES DU SECTEUR

Le Tchad s'est doté d'un cadre juridique avancé pour le secteur de l'eau, mais il reste inégalement appliqué et internalisé. Sa mise en œuvre s'est appuyée sur le Schéma Directeur 2003-2020, mais a manqué d'un document de politique et de stratégie précisant les orientations et moyens de mise en œuvre pour chaque sous-secteur. Cela a contraint les performances du secteur et conduit le Gouvernement à s'engager résolument dans un processus de réforme. Le secteur de l'eau dispose d'un cadre juridique comprenant

- Le Code de l'Eau d'août 1999, modifié en 2011, qui définit les principes et modalités de l'utilisation et de la protection des ressources, de la lutte contre la pollution, et de l'organisation du service public de l'eau potable autour d'un exploitant principal, responsable de la gestion des systèmes urbains les plus importants, et d'exploitants indépendants, et ;
- Les textes organisant la gestion communautaire autour des AUE et l'intervention des cellules de conseil et d'appui à la gestion (CCAG) auprès des opérateurs.

B. Articulation du projet avec les différents acteurs publics (nationaux, déconcentrés ou décentralisés et/ou internationaux)

Le projet s'insère directement et en renforcement de l'efficacité et de la mise en œuvre effective de la stratégie nationale, tout en proposant des innovations porteuses pour l'évolution de ces stratégies à l'échelle locale, à travers (1) le renforcement des capacités et des dispositifs d'appui aux collectivités territoriales et aux directions déconcentrées du Ministère concernant leur rôle d'autorité organisatrice du service public de l'eau et d'autorité délégante ; (2) leur sensibilisation et leur implication dans la promotion de l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu scolaire et dans les ménages ; (3) leur implication dans le cycle de maîtrise d'ouvrage relatif à la réalisation de travaux ; et à l'échelle nationale (4) le partage d'expériences avec les autorités nationales pour disséminer les méthodes d'opérationnalisation de la stratégie nationale. Ce partage sera également promu au niveau des principaux acteurs du secteur (bailleurs, ONG).

C. Freins ou difficultés éventuels que vous avez identifiés ou rencontrés.

Le pôle public dans le secteur eau et assainissement est très faible, la décentralisation est inexistante sur certains territoires et inachevée sur d'autres, sans transferts de ressources et de compétences, les services de l'Etat sont sous-dimensionnés et peu dotés pour mettre en œuvre les politiques nationales. Les principaux freins déjà rencontrés et identifiés sont (1) la très faible implication, associée à une extrême faiblesse de moyens humains et financiers, des autorités publiques, en particulier concernant les aspects de gestion des services ou encore de promotion de l'assainissement ; (2) des recherches de rentes personnelles de la part d'individus d'institutions publiques vis-à-vis des projets, des marchés de travaux, ou des recettes du service public de l'eau ; (3) des acteurs locaux qui peuvent avoir tendance à éviter en conséquence l'implication des services de l'Etat et des CTD.

4.2. Interventions similaires d'autres acteurs sur le sujet

A. Autres dispositifs ou interventions proches ou similaires du projet/programme.

Au Tchad, le secteur se caractérise par des réalisations des SAEP dans le cadre de projets nationaux d'infrastructures, et de projets d'urgence. Les approches concernant la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement sont très limitées.

En milieu semi-urbain, l'UE intervient à travers le Fonds Européen de Développement (FED). Les programmes se concentrent essentiellement sur la création de Systèmes d'Alimentation en Eau Potable (SAEP), les sous-programmes liés au renforcement de la gestion des services et à l'assainissement sont réduits à quelques actions sous-dimensionnées au regard du volet infrastructures. La prise en compte de la stratégie de la DSEOH a été conduite avec un relatif succès dans le cadre du PAEPA du 10^{ième} FED mais seulement pour les 10 plus grands centres sur plus d'une centaine de SAEP construits.

En milieu rural, l'UNICEF et la Croix Rouge Française, par le biais de leurs projets eau et assainissement, interviennent dans le domaine de manière concrète. Les autres programmes, notamment en hydraulique villageoise, intègrent un volet assainissement, mais qui se limite aux aspects information et sensibilisation des populations sans qu'aucune mesure de terrain (aménagement d'ouvrages d'assainissement de base) ne soit mise en œuvre. Il n'y a pas ou très peu d'acteurs qui interviennent dans ce domaine. Cette situation est en partie attribuable à l'absence d'organisation du secteur et à l'absence d'une vision claire des actions à entreprendre, ce qui n'incite pas les acteurs à s'investir dans le domaine.

B. Cohérence, articulation, complémentarité (ou non) du projet avec ces derniers.

Le projet s'inscrit essentiellement en complémentarité avec ces interventions. Il pourrait faire figure de pilote et de vitrine pour impliquer les autres partenaires techniques et financiers (PTF) dans des approches de développement concernant le secteur eau et assainissement en milieu semi-urbain. Des échanges fréquents avec les PTF à N'Djamena sont prévues dans ce sens.

Par ailleurs, le projet sera présenté au Secrétariat Permanent des ONG et des Affaires Humanitaires (SPONGAH) pour autorisation et évaluation finale du projet, conformément à la réglementation nationale. Le lien avec le SPONGAH permettra d'informer et de coordonner les actions avec les autres ONG du secteur.

V. CONTENU DU PROJET

5.1. Objectif global et objectifs spécifique(s)

A. Objectif global d'ensemble auquel le projet entend contribuer

L'objectif global du projet REAVIA est d'améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base dans des centres semi-urbains du Tchad. Il s'inscrit en cohérence avec l'atteinte de l'objectif de développement durable (ODD) n°6 « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement ».

B. Objectifs spécifiques que l'action doit atteindre pour contribuer à l'objectif global

Afin de contribuer à l'objectif global du projet, il convient d'atteindre les objectifs suivants : (OS1) : Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers, (OS2) : Améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable, (OS3) : Renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap.

C. Cohérence interne du projet

L'objet du projet REAVIA est d'améliorer durablement les conditions d'accès à des services d'eau et d'assainissement de base dans des centres semi-urbains du Tchad, en renforçant et valorisant les capacités et expertises complémentaires

d'AGIR (gouvernance, gestion du service public de l'eau) et d'ADES (portage de projets d'envergure, compétences techniques et de mobilisation sociale), en accompagnant les transferts de compétences entre les deux structures. Par ailleurs, SEVES et ID œuvrent pour ce même objectif depuis de nombreuses années en partageant des réflexions, des expérimentations, et des approches. Le projet REAVIA permettra une analyse comparative de ces approches et mettra notamment en lumière les leçons apprises, dans le cadre de l'évaluation du projet. En outre, le projet comprend une complémentarité entre une approche de zones (3 zones de 5 à 10 SAEP) pour SEVES-ADES-AGIR afin de passer à l'échelle des pilotes déjà réalisés au cours des 10 dernières années concernant la gouvernance, la professionnalisation de la gestion et l'optimisation des SAEP ; et des expérimentations et des actions de terrain eau et assainissement renforcées au niveau de quatre villages pour ID, ainsi qu'une approche de marketing de l'assainissement prioritairement pour les deux grands centres des zones Sud pour SEVES et ADES. Ainsi, les résultats et les actions du projet sont, en fonction du niveau de maturité sectorielle locale, en phase de premier passage à l'échelle, de conduite de pilotes, ou de première expérimentation. Le passage à l'échelle d'actions entend renforcer l'efficacité du projet, tandis que les pilotes et les expérimentations demandent des moyens importants pour introduire de nouvelles thématiques et méthodes. Chacun des partenaires est positionné dans ses compétences spécifiques, tout en renforçant les autres partenaires.

D. Nombre de bénéficiaires auxquels le projet s'adresse

o Le nombre de bénéficiaires directs ciblés et

- AUE restructurées et accompagnées,
- 2 communes accompagnées dans leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau potable,
- 6 exploitants, dont 2 opérateurs privés, accompagnés pour améliorer les performances d'exploitation de 18 services,
- 1 CCAG accompagnée pour renforcer le système de suivi des performances d'exploitation et promouvoir un suivi de la qualité des eaux,
- 95 270 usagers qui voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcées, dont :
 - o 10 770 usagers qui voient la gouvernance et la gestion de leur service améliorées (sans travaux d'optimisation du service),
 - o 84 500 usagers avec un accès de base durablement amélioré au service d'eau potable (travaux et gestion et gouvernance améliorées), dont :
 - 3000 personnes disposant d'un nouvel accès de base au service public d'eau potable via une borne fontaine,
 - 1 950 personnes disposant d'un nouvel accès service public d'eau potable via avec branchement privé,
 - 79 550 personnes avec un service existant optimisé.
- 1 200 personnes avec un nouvel accès à l'assainissement de base,
- 2 opérateurs de marketing de l'assainissement accompagnés dans le développement de leur offre,
- 1 200 élèves avec un accès à l'assainissement de base en milieu scolaire,
- 4 établissements scolaires dont les acteurs adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des équipements sanitaires,
- 9 250 habitants qui bénéficient d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau.

o Le nombre de bénéficiaires indirects ciblés

- 22 107 personnes non desservies par le service de leur localité qui voient la gestion et la gouvernance du service renforcées,
- 50 476 habitants de la ville de Bitkine qui voient la mobilisation de la ressource en eau renforcée,
- 19 702 habitants dont la gestion n'est pas directement impactée mais intégrés dans le processus d'amélioration dont ils pourront bénéficier ultérieurement,
- 59 738 habitants des localités de Bessada, Kol, Ndila, Ngonbe et Goundi qui bénéficient d'une offre en équipement d'assainissement adaptée aux contraintes du territoire.

E. Si un volet ECSI est prévu dans le projet : nombre prévu de personnes impactées sur ce volet (chiffre) 150 jeunes engagés dans le « RDV des innovations solidaires pour la planète » et 10 dans la résolution des défis, Environ 2000 personnes touchées par les réseaux sociaux, 10 à 15 établissements scolaires partenaires.

F. Principaux indicateurs d'impact visés à l'issue de la présente phase ; voire à plus long terme, si disponibles, si le projet prévoit plusieurs phases de mise en œuvre.

Les indicateurs d'impacts sont directement présentés dans la présentation des bénéficiaires ci-dessus (« C. Nombre de bénéficiaires auquel·le·s s'adresse le projet »).

5.2. Résultats attendus et principales activités prévues / par objectif spécifique, avec indicateurs

Objectif spécifique 1 : Renforcer la gouvernance et les capacités des acteurs du service public de l'eau dans une optique de professionnalisation des métiers

A. Principaux résultats attendus pour contribuer à l'objectif spécifique

Le principal résultat de l'OS1 est le suivant : (R1) la gouvernance et les capacités des acteurs (publics, organisations des usagers, privés, de suivi technique et financier) des services d'eau sont renforcées. Ce résultat principal peut être divisé en 3 sous-résultats : (1) La gouvernance du service public de l'eau est renforcée : les rôles des acteurs sont définis et distincts, les relations entre acteurs sont formalisées ; (2) les acteurs du service public de l'eau sont renforcés et professionnalisés dans leurs rôles respectifs, le rôle des femmes est renforcé au sein des AUE intégrant une approche de genre ; (3) la gestion du service public de l'eau est durablement normalisée, transparente et concertée.

B. Principales activités à mettre en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus

Les principales activités prévues sont les suivantes :

- Diagnostics concertés multi acteurs de la gouvernance et de la gestion locale des services d'eau potable ;
- Formation des acteurs au cadre et textes réglementaires du Service Public de l'Eau et de l'assainissement ;
- Accompagnement des acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion des services d'eau potable, à travers des séances de concertation multi-acteurs, de définition de plans d'actions concertés et de répartition des rôles dans la mise en œuvre des actions ;
- Mise aux normes des relations entre acteurs : contractualisation, conventionnement, et répartition des rôles conformément à la stratégie nationale ;
- Renforcement des acteurs dans leur rôle respectif à travers :
 - o la restructuration et la formation des AUE dans leur rôle de défense des intérêts des usagers et de contrôle local de la gestion en intégrant une dimension genre, une promotion de la délégation de service public (DSP) auprès des AUE peu performantes dans l'exploitation ;
 - o la formation et l'appui à la professionnalisation des exploitants, notamment en matière de financement et de gestion technique, financière, de maintenance et de suivi des performances ;
 - o le renforcement de la CCAG dans son rôle d'opérateur de suivi technique et financier ;
 - o le renforcement de la maîtrise d'ouvrage, qu'elle soit transférée à une Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD) ou assurée par la Délégation régionale de l'hydraulique (DRH ; Etat déconcentré) ;
 - o le renforcement du dispositif de maintenance et de formation des maintenanciers.

A noter que des activités renforcées d'accompagnement et de formation des exploitants, maîtres d'ouvrages et AUE sont prévues pour les grands centres et les localités qui changeront de mode de gestion.

Le projet démarrera par une phase de diagnostic, puis les activités de concertation, formation et renforcement se dérouleront sur le reste de la durée du projet.

Difficultés anticipées : Les principales difficultés anticipées résident dans le jeu d'acteurs complexe dans lequel le projet s'inscrit. En particulier, dans les localités qui changeront ou ont récemment changé de mode de gestion, des conflits entre les membres de l'AUE, anciennement gestionnaire du SPE, et l'exploitant privé, peuvent freiner voire bloquer le processus de professionnalisation du SPE. Ces difficultés tendront à être atténuées avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes tout au long du projet.

Par ailleurs, intégrer l'approche genre dans un milieu patriarcal est complexe. Les animateurs devront faire preuve d'une finesse d'accompagnement afin que les femmes ne soient pas placées dans les AUE comme des faire-valoir qui n'ont dans les faits aucun poids dans les décisions.

Bénéficiaires : Directs : 2 maires, un Délégué Régional de l'Hydraulique, 18 AUE, 1 CCAG, 6 exploitants, 95 270 usagers qui voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcées. **Indirects :** 22 107 personnes non desservies par le service de leur localité voient la gestion et la gouvernance du service renforcées ; (non quantifiable) usagers de services non concernés par le projet qui bénéficieront d'exploitants, et d'une CCAG renforcés.

C. Principaux indicateurs de suivi de ces activités

27 diagnostics et plans d'actions, 12 cadres concertés multi-acteurs, au moins 4 sessions d'accompagnement par AUE (72 sessions), au moins 11 jours de formation et 70 jours d'assistance technique les exploitants, 9 révisions tarifaires et contrats de délégation de service public actualisés signés, au moins 8 jours de formation et 24 sessions d'appui conseil pour les maîtres d'ouvrage.

D. Acteurs qui mettent en œuvre l'activité

Les activités liées au résultat 1 seront principalement mises en œuvre par le personnel de terrain d'AGIR et d'ADES, AGIR détenant une expertise sur la gestion du service public de l'eau, avec l'appui de SEVES. Les activités à l'échelle des 4 localités ciblées par ID seront mises en œuvre par l'équipe d'ID, en coordination avec ADES et AGIR. Enfin, un prestataire spécialisé sera recruté pour la formation des maintenanciers.

E. Principaux indicateurs de résultats visés et échéances prévues.

Fin 2025, 18 services sont gérés conformément à la stratégie nationale et un cadre de concertation entre les usagers, leurs représentants, l'exploitant, et la CCAG est créé. Au moins 13 AUE sont restructurées et formées et disposent d'élus, dont au moins 20% de femmes pour défendre les intérêts des consommateurs.

Objectif spécifique 2 : Améliorer durablement la qualité et les performances économiques et environnementales des services d'eau potable

A. Principaux résultats attendus pour contribuer à l'objectif spécifique

Les principaux résultats associés à l'OS2 sont : (R2) : Les infrastructures sont renforcées, pour améliorer les capacités et les performances techniques et environnementales des services et (R3) : Un cadre favorable à la gestion intégrée des ressources en eau est mis en place. A noter que le résultat 1 concourt également à l'atteinte de cet objectif spécifique en matière de performances économiques, avec l'accompagnement des exploitants prévu pour la mise en place des conditions d'un compte d'exploitation équilibré, et le cofinancement par les exploitants d'une partie des équipements de pompage, dans le cadre d'un partenariat public privé avec un contrat de délégation de service public. A noter que dans les localités ciblées par SEVES/ADES/AGIR, la mise en œuvre des activités liées au résultat 2 sera conditionnée par le cofinancement de l'exploitant.

R2 : Les infrastructures sont renforcées, pour améliorer les capacités et les performances techniques et environnementales des services

B. Principales activités à mettre en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus

Dans chaque localité où les infrastructures seront renforcées, les activités suivantes seront mises en œuvre :

- **Etude de diagnostic technique :**

L'étude de diagnostic aura pour objectif de connaître les difficultés techniques et sociales rencontrées par chaque service, connaître les caractéristiques des équipements existants, élaborer les schémas de fonctionnement des installations et cibler les activités techniques futures du projet.

- **Etudes techniques de dimensionnement pour le renforcement et l'extension des systèmes de production et distribution d'eau potable :**

A la suite des diagnostics, des études de dimensionnement de niveau Avant-Projet Sommaire (APS) et Avant-Projet Définitif (APD) seront menées. L'APS décrira plusieurs scénarios techniques et financiers de réalisation des infrastructures projetées. Après sélection d'un scénario avec le prestataire, et les ONG partenaires du projet, celui-ci sera étudié dans un rapport d'APD qui décrira précisément les infrastructures projetées au niveau quantitatif et financier ainsi que les modalités de réalisation. L'APD sera validé lors d'une réunion regroupant les mêmes acteurs puis le Dossier d'Appel d'Offres sera publié. L'ouverture des plis sera sanctionnée par un Procès-verbal et un rapport d'évaluation et d'analyse des offres qui sera élaboré et soumis à SEVES pour Avis de Non-Objection (ANO). Le contrat de travaux sera enfin signé avec l'entreprise sélectionnée, après validation de SEVES ou ID selon les localités, par ANO. Le maître d'ouvrage public (DRH/CTD) sera associé aux étapes clés du cycle de projet de travaux (études, marché, réception).

- **Travaux de renforcement et d'extension des réseaux d'eau potable (réseau, réservoirs, solarisation de systèmes de pompage, forages, etc.) et maîtrise d'œuvre associée :**

Les travaux comprennent l'optimisation de 13 services existants, soit la fourniture et la pose de 2 châteaux d'eau, 9 systèmes photovoltaïques, la réalisation de 3 forages dont 1 équipé, 3 000 ml de mètres linéaires de réseau (conduites, organes et accessoires) et la création de 6 bornes fontaines. Des travaux complémentaires d'optimisation (forage, extension, etc.) correspondant à des besoins identifiés dans le cadre des études diagnostiques, non chiffrés par ailleurs, sont également prévus. Les travaux seront conduits par les entreprises sélectionnées. Le suivi à pied d'œuvre sera

assuré par ADES/ID ou un prestataire technique selon les types de travaux dans les localités respectivement ciblées. Dans le cas où un prestataire est recruté, ID et ADES assureront la supervision et le contrôle. Des réunions de chantier seront organisées tous les 15 jours afin de suivre l'avancement des activités et de contrôler leur qualité et leur conformité vis-à-vis du contrat. A la fin des travaux, une réception provisoire sera organisée. Une réception définitive des infrastructures aura lieu un an après la réception provisoire, elle marquera la fin du contrat.

- **Mise en œuvre de campagnes de promotion des branchements privés sur 3 sites :**

Les exploitants de 3 localités seront accompagnés pour promouvoir la mise en place de branchements privés. Il s'agira d'accompagner les exploitants, en lien avec les AUE, dans l'élaboration d'une offre technique et financière et de conditions de branchement, et d'appuyer la campagne de promotion et de mise en œuvre. Une subvention, qui sera versée directement à l'opérateur à la réalisation des branchements dans une approche d'*Output Based Aid* (OBA), sera prévue afin de démarrer la campagne de promotion, ainsi qu'un suivi des réalisations.

- **Réhabilitation des systèmes de chloration sur 4 sites :**

Les exploitants seront accompagnés pour réhabiliter les systèmes de chloration existants sur 4 sites.

Difficultés anticipées : Les principales difficultés identifiées concernent :

- la mobilisation de la ressource en eau pour le SAEP de Bitkine, situé en zone de socle. Des études hydrogéologiques renforcées sont prévues et des forages négatifs ont été chiffrés pour anticiper ces difficultés. L'objectif pour cette zone dans ce projet est de réaliser 2 forages positifs d'un débit de 15 m³/h ;
- la réalisation des investissements en PPP avec le cofinancement des délégataires, qui demande des procédures adaptées, une disponibilité de trésorerie au niveau des délégataires. Les délégataires ont déjà été consultés et se sont engagés sur ces investissements, des solutions de leasing et d'achat à crédit ont été pré-identifiées ;
- l'implication de la maîtrise d'ouvrage publique dans les marchés, qui peut conduire à des risques de tentatives de corruption, ou de demandes de rémunération pour signer les documents clés. L'implication de tous les acteurs, en particulier des représentants des usagers à ces étapes aura vocation à réduire ces risques. Les procédures seront adaptées pour y faire face si une situation de blocage survient.

Bénéficiaires : Directs : 84 500 usagers avec un accès de base durablement amélioré au service d'eau potable, au moins 13 AUE appuyées dans la délégation de services d'eau ou la négociation d'avenants.

C. Principaux indicateurs de suivi de ces activités

Etudes d'hybridation et solarisation du système de pompage de 9 AEP au moins partiellement sous réserve du financement en PPP, 2 études géophysiques et 4 forages positifs sont réalisés dont 1 est équipé et renforce la production d'une localité, 3 études APS/APD et châteaux d'eau sont réalisés ainsi que 130 branchements privés. 6 bornes fontaines sont construites et 4 dispositifs de chloration sont en service.

D. Acteurs qui mettent en œuvre l'activité

Les équipes d'ID et d'ADES assureront la coordination et une partie de la mise en œuvre de ces activités dans les localités respectivement ciblées. SEVES fournira une assistance technique, notamment en matière de dimensionnement et d'installation de systèmes solaires. Des prestataires spécialisés (consultants ou bureaux d'études) seront recrutés pour les aspects suivants : études de faisabilité et de dimensionnement hydraulique, études topographiques, prestations géophysiques (études et suivi de la réalisation de forages), maîtrise d'œuvre. Des entreprises de travaux spécialisées seront recrutées pour la réalisation des infrastructures et l'installation des équipements. A noter que les campagnes de promotion des branchements privés seront menées par ADES, tandis que la réhabilitation des systèmes de chloration sera assurée par ID.

E. Principaux indicateurs de résultats visés et échéances prévues

En 2025, 84 500 usagers issus de 13 localités disposent d'un accès durablement amélioré au service d'eau potable. 13 AEP sont optimisées avec : un accès de base au niveau de bornes fontaines (BF) et/ou un développement des branchements à domicile (au moins 4 localités), une capacité de production qui permet de répondre à une demande de 20L/J/P à au moins 10 ans (au moins 11 localités), un compte d'exploitation équilibré (au moins 11 localités), des équipements répondant aux enjeux climatiques (au moins 9 localités).

R3 : Un cadre favorable à la gestion intégrée des ressources en eau est mis en place

A. Principales activités à mettre en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus

Les principales activités prévues sont les suivantes :

- **Réaliser un diagnostic dans les localités ciblées sur la disponibilité, la qualité des ressources en eau, les besoins et les usages divers des populations, et particulièrement pour l'eau potable, l'agriculture et l'élevage :**

L'objectif de ce diagnostic sera d'analyser les problématiques d'accès à l'eau pour l'eau potable et les activités économiques, et d'identifier les conflits d'usages. Une enquête auprès des populations sera réalisée, sous la forme d'interviews et de focus groupes, ainsi qu'une étude technique sur la disponibilité des ressources de surface et souterraines.

- **Réaliser un diagnostic socio-anthropologique dans les localités ciblées, pour identifier les déterminants socioculturels et organisationnels relatifs à la gestion des usages de l'eau :**

Cette étude a pour objectif d'identifier et analyser les déterminants socioculturels et organisationnels relatif à la gestion de l'eau dans les localités, pour ses usages divers et partagés, et notamment agricole, l'élevage et l'eau potable, afin d'orienter la méthodologie et les activités du programme, et de prendre en compte les éléments socioculturels décisifs pour la mise en place d'action de sensibilisation et d'implication des habitant.e.s au développement du territoire, pour une gestion durable des ressources en eau.

Sans être le seul déterminant à étudier, une attention particulière pourra être portée sur l'influence des rôles et représentations habituellement attribués aux hommes et aux femmes.

- **Mettre en place des séances de concertation et de sensibilisation multi-acteurs, dans les localités ciblées et à l'échelle des cantons, sur les problématiques d'usages partagés de l'eau et de préservation des ressources :**

A l'échelle des localités, en s'appuyant sur l'association des usagers de l'eau et les espaces de concertation locaux, des ateliers de concertation sur les questions des usages partagés des ressources seront mis en place chaque trimestre.

- **Accompagner les acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion durable de l'eau, pour les usages divers et partagés (plan local GIRE) :**

Cet accompagnement sera mis en place à travers des ateliers périodiques dans les localités.

Bénéficiaires : Directs : 9 250 habitants bénéficient d'une approche de gestion intégrée des ressources en eau.

B. Principaux indicateurs de suivi de ces activités

2 diagnostics sur la qualité et la disponibilité des ressources en eau, les besoins et les usages divers des populations ; 2 diagnostics socio-anthropologique relatifs à la gestion de l'eau ; 26 causeries, réunions de concertation et de sensibilisation multi-acteurs, sur les problématiques d'usages partagés de l'eau et de préservation des ressources.

C. Acteurs qui mettent en œuvre l'activité

L'équipe d'ID pilotera les activités de ce résultat et en mettra en œuvre une partie. Des prestataires hydrogéologue et anthropologue seront recrutés pour les études de diagnostic.

D. Principaux indicateurs de résultats visés et échéances prévues.

Au moins 1 plan d'action local GIRE formalisé d'ici la fin du projet.

Objectif spécifique 3 : Renforcer l'accès et améliorer les pratiques de la population en matière d'hygiène et d'assainissement, en prenant en compte les besoins spécifiques des femmes et des personnes en situation de handicap

A. Principaux résultats attendus pour contribuer à l'objectif spécifique

Le principal résultat de l'OS3 est le suivant : R4 : l'accès à l'assainissement de base et les pratiques d'hygiène et d'assainissement sont améliorées.

B. Principales activités à mettre en œuvre afin d'atteindre les résultats attendus

Trois approches seront mises en œuvre pour atteindre l'objectif spécifique 3 : une approche Orientée Changement (AOC) dans 2 localités, une approche de marketing de l'assainissement dans 2 autres localités et une approche d'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire dans 4 localités. Les principales activités sont décrites ci-après.

AOC :

Responsable : ID.

- **Identifier les déterminants des pratiques d'hygiène et d'assainissement via un diagnostic anthropologique intégrant les questions de genre (préparation de l'AOC et des campagnes de sensibilisations)**

L'étude permettra d'identifier et d'analyser les déterminants socioculturels, les freins et les leviers afin de proposer des recommandations permettant de :

- Adapter la stratégie d'intervention d'ID sur les activités assainissement,
 - Ajuster l'accompagnement d'ID sur les questions d'assainissement, et de participation citoyenne ;
 - Elaborer /adapter des méthodes et outils de sensibilisation,
 - Accompagner la dynamisation des espaces de concertation, pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation visant l'amélioration de la situation sanitaire sur la localité.
- **Planifier de manière concertée 1 campagne de sensibilisation (dans chaque localités), intégrant la dimension genre, sur le lien entre assainissement, environnement et maladies**

Les trois comportements qui seront ciblés sont :

- le lavage des mains avec du savon à des moments clés ;
- l'utilisation de toilettes hygiéniques (qui isolent bien les excréta du contact humain) ;
- l'utilisation de l'eau potable et conservation de la potabilité de l'eau à domicile (si celle-ci est stockée avant son utilisation).

Trois canaux de communication de plus en plus proches des ménages sont généralement utilisés :

- La communication de masse (radio et affiches, animation à l'air libre les jours de marché par exemple),
 - Les réunions de groupe,
 - Les visites à domicile.
- **Mettre en place une démarche de mobilisation des acteurs locaux sur les problématiques de l'hygiène et de l'assainissement, par une méthodologie d'Approche Orientée Changement**

L'AOC est une méthode de planification, de suivi et d'évaluation du changement qui se construit autour de 5 étapes :

- Etape 1 : Analyse du contexte
- Etape 2 : Définir une vision
- Etape 3 : Tracer des chemins de changement :
- Etape 4 : Définir des activités et des stratégies
- Etape 5 : Organiser le suivi

Différents groupes d'acteurs et actrices seront parties prenantes de cette démarche de concertation :

- Les Associations des Usagers de l'eau,
 - Les groupements/associations des femmes,
 - Les agriculteurs/éleveurs,
 - Leaders religieux et traditionnels,
 - Enseignants/APE/AME
 - Centres de santé éventuels/COSAN/COGEST
 - Les relais communautaires (s'ils existent).
- **Accompagner techniquement et financièrement des micro-projets communautaires d'assainissement (1 à 2 projets par localité)**

Pour appuyer la dynamique des acteurs, à l'issue d'une année de mobilisation, un fond de mise en œuvre des actions sera mis à disposition des groupes d'acteurs les plus dynamiques et entreprenants. Seules les actions en lien avec l'hygiène et l'assainissement pourront être financées (constructions de latrines publiques ou communautaires, organisation et équipements d'un comité d'assainissement, ...).

Marketing de l'assainissement :

Responsable : SEVES – ADES.

Résultats spécifiques attendus : (1) un diagnostic de l'offre, de la demande, des contraintes et des opportunités ; (2) une stratégie marketing ; (3) un catalogue de produits ; (4) une campagne de sensibilisation des communautés ; (5) une opération de communication-marketing ; (6) une offre promotionnelle et la réalisation de latrines.

Le projet a pour objectif de développer une offre durable de produits d'assainissement dans les grands centres Bessada et Goundi, et à expérimenter sa mise en œuvre dans trois villages périphériques, à travers la promotion d'entreprises locales, et de promouvoir la demande pour les produits. Les activités comprennent :

- Un diagnostic qui comprend, via des enquêtes de terrain et des expertises :
 - Une analyse de la demande existante et potentielle ;
 - Une analyse de l'offre existante et potentielle à travers les services de la chaîne d'approvisionnement ;

- L'analyse, en corrélation avec le développement du marché de l'assainissement, du cadre actuel du secteur de l'assainissement (facteurs favorables et contraintes).
- L'élaboration de la stratégie à partir du diagnostic :
 - Définition du positionnement : Grâce à l'étude de marché, il est possible de définir, en fonction des spécificités, besoins et attentes du consommateur que l'on cherche à atteindre et par rapport aux produits concurrents, la place que pourra occuper sur le marché le produit que l'on souhaite commercialiser ;
 - Elaboration du mix marketing : Le « mix marketing », ou plan d'action marketing, est défini selon le cadre global fixé par le positionnement et les objectifs stratégiques que s'est assigné l'entreprise. Il comprend quatre rubriques principales, les « 4 P » : les politiques de Produit, de Prix, de distribution (Place en anglais) et de communication. A ce stade de démarrage, il conviendra de co-élaborer avec les entreprises (quincaillers, maçons par exemple) un catalogue de toilettes adaptées au contexte local (techniquement, économiquement, environnementalement et socialement), en consultant les populations. Des prototypes seront réalisés afin d'être testés par les futurs usagers et d'ajuster les solutions ;
 - La mise en œuvre d'une phase de test au niveau de quelques ménages ;
 - Conception et préparation de la mise en œuvre d'un plan de communication marketing : A partir du diagnostic préalable, il conviendra de définir les objectifs, construire les messages, déterminer les canaux et les outils de diffusion, la publicité, le démarchage, les sites de démonstration ou d'exposition.
- La mise en œuvre d'un pilote de promotion et de réalisation des équipements, qui comprendra :
 - Des actions de sensibilisation préalables pour promouvoir des comportements d'hygiène adaptés et par suite l'auto-saisie du sujet de l'accès à des toilettes par les populations : il s'agira de mettre en œuvre les étapes suivantes de l'AOC avant de proposer l'offre de produits : identifier les déterminants, planifier la sensibilisation, mettre en place une démarche de mobilisation ;
 - La mise en place de forces de ventes ;
 - La communication ;
 - Une campagne promotionnelle de latrines partiellement subventionnées pour faciliter le démarrage de l'activité et encourager les ménages et les opérateurs ;
 - Un suivi de la réalisation des équipements et des opérateurs ;
- Une évaluation du dispositif et de sa pérennité, et des conditions d'un premier passage à l'échelle.

Eau et assainissement en milieu scolaire :

- **Etudes diagnostiques et de dimensionnement des équipements sanitaires**

Dans chaque localité ciblée, une étude de diagnostic sera menée afin de caractériser les équipements sanitaires existants et leur état dans les lieux publics et communautaires, ainsi que les besoins en termes de travaux. Une étude de niveau avant-projet sommaire (APS) sera ensuite réalisée, incluant les éléments suivants :

- Nombre de blocs et de cabines à réaliser et leur implantation par rapport aux établissements publics ;
- Caractéristiques techniques des ouvrages et schémas des installations ;
- Planification et budget prévisionnel des travaux.

Les recommandations et designs de l'UNICEF (« Guide technique pour les écoles bénéficiaires - Points d'eau, latrines, lave-mains, et kits d'hygiène en milieu scolaire ») seront utilisés. Une fois les études APS validées par les parties prenantes, une étude de niveau avant-projet détaillé (APD) sera réalisée puis les documents nécessaires à la mise en concurrence et à la passation des marchés (Dossiers d'Appels d'Offres (DAO), documents de consultation, d'évaluation et de contractualisation) seront élaborés par ADES avec l'appui de SEVES et en collaboration avec la Délégation du ministère de l'Hydraulique rurale et urbaine.

- **Réalisation des travaux des équipements sanitaires et maîtrise d'œuvre**

La réalisation de latrines scolaires (24 cabines) équipées de points d'eau et dispositifs de lave-main sera réalisée par des entreprises de travaux sélectionnées. Les marchés de travaux prévus étant inférieurs à 150 000 €, une consultation restreinte est prévue, avec au moins 3 entreprises mises en concurrence. Le suivi des travaux et la réception des ouvrages sera réalisée par ADES avec l'appui de SEVES.

Les travaux seront supervisés par l'équipe d'ADES.

- **Accompagnement des établissements publics à la gestion durable des équipements sanitaires construits**

Des mesures d'accompagnement à la gestion durable des équipements construits seront menées dès la phase de consultation des entreprises, afin de former et d'outiller le personnel des établissements publics et communautaires à l'entretien des infrastructures, au renouvellement des équipements/matériels de nettoyage et d'hygiène et au financement durable de ces activités.

- Sensibilisation des élèves d'écoles aux bonnes pratiques d'hygiène

Des mesures de sensibilisation à l'adoption de comportements adaptés en matière d'hygiène seront menées, notamment pour les élèves des établissements scolaires ciblés. Les enseignants seront également formés à ce sujet.

A noter que pour la commune de Bessada, une première phase d'intervention est en cours de mise en œuvre, comprenant les études de diagnostic et APS et APD. Ainsi, les travaux d'équipements sanitaires démarreront dès la première année du projet, tandis que les études de diagnostic et de dimensionnement seront lancées sur Ndila, Ngonbe et Kol, avec des travaux prévus en deuxième année.

Bénéficiaires : Directs : 9 250 habitants bénéficient d'une approche orientée changement en assainissement et hygiène, 1 200 personnes avec un nouvel accès à l'assainissement de base, 2 opérateurs de sanimarché accompagnés dans le développement de leur offre, 1 200 élèves avec un accès à l'assainissement de base en milieu scolaire, 4 établissements scolaires dont les acteurs adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des équipements sanitaires. **Indirects :** 59 738 habitants des localités de Bessada, Kol, Ndila, Ngonbe et Goundi bénéficient d'une offre en équipement d'assainissement adaptée aux contraintes du territoire.

C. Principaux indicateurs de suivi de ces activités

AOC : 4 diagnostics anthropologiques intégrant les questions de genre, 24 causeries sur les pratiques d'hygiène et d'assainissement individuelles et collectives, 6 campagnes de sensibilisation réalisées dans 2 localités, 4 micro-projets améliorant l'hygiène et l'assainissement.

Marketing de l'assainissement : 200 latrines réalisées ; 2 opérateurs adoptent un catalogue de solutions adaptées et une stratégie de développement des ventes des produits d'assainissement ; la population de 2 localités est sensibilisée à l'acquisition de toilettes de qualité durable et sont ciblées par des campagnes de marketing de l'assainissement.

Eau et assainissement en milieu scolaire : les écoles de 4 localités sont équipées en blocs sanitaires et le personnel est formé à l'entretien et au financement de ceux-ci ; les enseignants des écoles de 4 localités sont formés et les élèves sensibilisés aux bonnes pratiques d'hygiène.

D. Acteurs qui mettent en œuvre l'activité

Les activités relatives à l'AOC seront pilotées et mises en œuvre par ID, avec l'appui d'un expert Socio économiste / anthropologue.

Les activités relatives au marketing de l'assainissement et l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire seront mises en œuvre par ADES avec l'appui de SEVES et d'un expert en marketing de l'assainissement qui sera recruté.

E. Principaux indicateurs de résultats visés et échéances prévues.

AOC : 50% de la population ayant amélioré ses pratiques en matière d'hygiène et d'assainissement ; 4 initiatives propres entreprises par la communauté dans le cadre de l'amélioration de la situation de l'assainissement et de l'hygiène.

Marketing de l'assainissement : l'offre et la demande en termes d'accès aux toilettes sont renforcées, au moins 2 opérateurs économiques se positionnent sur le marché de toilettes, 1200 personnes disposent d'un nouvel accès à l'assainissement de base.

Eau et assainissement en milieu scolaire : au moins 1200 élèves ont accès à l'assainissement de base en milieu scolaire, l'ensemble des acteurs de 4 établissements adoptent des bonnes pratiques d'hygiène et d'entretien des équipements sanitaires.

NB : Le projet prévoit plusieurs zones d'intervention avec des volumes d'activités par zone différents, prenant en compte le niveau de connaissance diagnostique des zones et des stratégies qui peuvent en découler, et des stratégies spécifiques de chacun des partenaires. Le tableau suivant présente la répartition estimative des actions par territoires d'intervention.

Répartition estimative des actions par territoires d'intervention					
	Zones	Zone 1 : Bessada	Zone 2 : Goundi	Zone 3 : Bitkine	Zone 4 : Dokassi
	Nombre de localités	10	10	6	1
	<i>Dont intervention renforcée ID</i>		3		1
R1	Diagnostiques concertés multi acteurs de la gouvernance et de la gestion locale des services d'eau potable			Diagnostic, plan d'actions, conseil	Echelle du village
R1	Formation des acteurs au cadre et textes réglementaires du Service Public de l'Eau et de l'assainissement			Grands principes pour la ville de Bitkine	
R1	Accompagnement des acteurs dans la définition d'une stratégie territoriale de gestion des services d'eau potable, à travers des séances de concertation multi-acteurs, de définition de plans d'actions concertés et de répartition des rôles dans la mise en œuvre des actions			Assistance technique et élaboration du montage des activités pour la phase 2 uniquement	Echelle du village
R1	Mise aux normes des relations entre acteurs : contractualisation, conventionnement, et répartition des rôles conformément à la stratégie nationale			Au moins Bitkine Ville	
R1	Restructuration et la formation des AUE				
R1	Appui à la professionnalisation des exploitants				
R1	Renforcement de la CCAG				
R1	Renforcement de la maîtrise d'ouvrage			Au moins Bitkine Ville	
R2	Etudes hydrogéologiques et forages	1 localité : Bessada		1 localité : Bitkine	
R2	Etudes techniques et travaux d'optimisation des SAEP			Etudes de faisabilité après les forages	
R2	Réhabilitation des systèmes de chloration		3 localités		
	Promotion des branchements privés				
R3	Un cadre favorable à la gestion intégrée des ressources en eau est mis en place		1 à 2 localités		
R4	AOC		1 à 2 localités		
	Marketing de l'assainissement	1 localité : Bessada	1 localité : Goundi		
	Assainissement en milieu scolaire	4 localités			
	Concerné par l'activité				
	Concerné partiellement par l'activité				
	Non concerné par l'activité				

Tableau 5 : Répartition estimative des actions par territoires d'intervention

Les zones 1, 2 et 4 sont des zones d'activités historiques de SEVES, AGIR et ID, avec une forte connaissance des acteurs, du contexte et des dynamiques, en particulier concernant la gestion du service public de l'eau, la situation globale de l'hygiène et de l'assainissement, la gouvernance locale et les enjeux de genre notamment. ID intervient uniquement sur 4 localités, parmi lesquelles 3 sont situées en zone 2 et 1 en zone 4 avec un volume d'activités concentré. SEVES, ADES et AGIR interviennent sur les zones 1 et 2 ensemble, et SEVES et ADES sur la zone 3.

La zone 3 (Bitkine) se caractérise par un contexte hydrogéologique plus complexe, une ressource en eau difficile à mobiliser et une absence de CCAG. Le diagnostic initial est moins avancé, c'est pourquoi le projet intègre cette zone pour des activités préalables de mobilisation de la ressource en eau, de diagnostic technique, social et organisationnel et de plan d'action, d'études de faisabilité, et d'accompagnements moins renforcés dans un premier temps. L'opérationnalisation des plans de travaux et de renforcement de la gestion ne pourront intervenir qu'en phase 2 du projet.

5.3. Indicateurs agrégables

95 270 usagers voient la gestion et la gouvernance de leur service renforcées, parmi lesquels 84 500 usagers avec un accès de base (à la borne fontaine au moins) durablement amélioré au service d'eau potable (avec travaux).

Nombre de personnes bénéficiant d'un service élémentaire d'assainissement (accès à une latrine de base durable) :
2 400

5.4 Modalités prévues en termes de renforcement de capacités des partenaires

A. Diagnostic institutionnel réalisé sur les besoins en matière de renforcement de capacités du ou des partenaires

Le diagnostic institutionnel sur les besoins en matière de renforcement de capacités des partenaires repose principalement sur :

- L'expérience du secteur et du contexte de la part de SEVES et de son partenaire (ID), après plusieurs années de travail en étroite collaboration avec AGIR (CCAG),
- L'évaluation interne de projets antérieurs, réalisée par les équipes de SEVES,
- L'évaluation externe du projet antérieur d'Initiative Développement, réalisée par le bureau d'étude PURE Environnement,
- Un diagnostic partenarial réalisé lors du montage du programme, dont les principales conclusions sont partagées dans le chapitre 3.2.

Une consolidation de ce diagnostic sera conduite en démarrage de programme afin de préciser et affiner les besoins de renforcement des partenaires.

ADES est une ONG tchadienne d'envergure internationale. Le besoin de renforcement de capacités se situe essentiellement dans l'internalisation de compétences, de méthodes et d'outils pour accompagner le développement durable des acteurs et des services d'eau et d'assainissement, rompant avec les approches de réalisation d'infrastructures et de fourniture directe de services dans le cadre de projets d'urgence. Il s'agit d'un axe stratégique pour ADES du fait de la très faible présence d'acteurs de développement sur ces thématiques au Tchad. Elle devra être accompagnée d'un renforcement de capacités à porter des plaidoyers auprès de l'Etat et des PTF pour renforcer les stratégies et les dispositifs de pérennisation et de professionnalisation des services, ainsi que d'une capacité à élaborer des stratégies et des projets dans ce secteur et mobiliser des financements dédiés.

AGIR a déjà connu des tentatives de renforcement pour se structurer et devenir une ONG professionnalisée. Toutefois, l'ONG n'a pas réussi à franchir les paliers nécessaires de professionnalisation en matière de stratégie, de pilotage et de gestion administrative et financière, et de mobilisation de financements. Cela s'explique par une volonté de rester un opérateur de CCAG et un opérateur de terrain. Le renforcement est donc situé sur (1) le développement et le renforcement de la viabilité de l'activité de CCAG ; (2) le développement et la pérennisation de partenariats avec des structures telles qu'ADES, ID ou SEVES pour se positionner en expertise terrain sur des projets, sans avoir à assurer un pilotage administratif et financier lourd.

ID est une ONG internationale très structurée avec une antenne et des équipes permanentes à Moundou dans le Sud du Tchad. Le renforcement potentiel se concentrera sur des thématiques clés de SEVES (DSP, PPP, gouvernance du SPE, pompage solaire, etc.) via des partages d'expériences, des échanges techniques et d'outils.

SEVES dispose d'un savoir-faire en matière de service public de l'eau et d'assainissement, mais ne dispose pas d'équipes au Tchad, notamment de par sa stratégie de systématiser le partenariat et le renforcement d'ONG locales. SEVES a besoin de ses partenaires pour renforcer sa connaissance et son analyse du contexte local.

B. Compétences de votre OSC (ou de vos associations dans le cas de consortium) et celles de vos partenaires pour le faire

SEVES dispose des compétences et des expériences au Tchad et dans des pays de la sous-région pour renforcer les partenaires concernant la gouvernance, la gestion et la professionnalisation du service public de l'eau et de l'assainissement, des expertises externes sont également prévues notamment concernant le marketing de l'assainissement. ADES dispose de la capacité de pilotage, de gestion administrative et financière et d'expertise technique (infrastructures eau et assainissement, mobilisation sociale, sensibilisation à l'hygiène) pour piloter ses actions de terrain et appuyer AGIR dans la mise en œuvre de ses activités. AGIR dispose de la capacité de renforcer les équipes d'ADES sur la gestion locale du service public de l'eau. ID dispose de la capacité de piloter et d'appuyer AGIR dans la mise en œuvre de ses activités, d'une forte expertise en développement local, et expérimente des méthodes novatrices qui seront partagées avec les partenaires. ADES, AGIR, et ID disposent d'une fine connaissance des réalités locales pour renforcer SEVES dans son analyse du contexte.

C. Evolution des actions mises en place dans le temps, modalités prévues pour leur pérennisation/autonomisation ;

Concernant ADES, le présent projet constitue l'opportunité de mettre en place et développer un pôle eau, hygiène et assainissement spécialisé dans le développement en son sein. Le projet vise à renforcer les compétences de ce pôle avec une logique d'apprentissage par l'action et par les formations. Ce pôle devra être en mesure en fin de projet de co-élaborer les stratégies eau et assainissement de la phase 2 du projet, d'élaborer de nouveaux projets, avec un appui décroissant de SEVES, de disposer d'une expertise pour mettre en œuvre les actions de terrain, de promouvoir des partenariats avec AGIR notamment pour disposer d'expertises.

Concernant AGIR, il s'agira de réévaluer le modèle économique de la structure, d'élaborer un plan d'actions visant à renforcer les taux d'adhésion et de recouvrement de la prestation CCAG tout au long du projet et après le projet, et d'identifier, en particulier avec ADES, des missions dans le cadre de projets permettant d'équilibrer le modèle global. La pérennisation passera notamment par l'émergence de nouveaux jeunes professionnels en son sein, un modèle économique équilibré entre prestations de CCAG et de projets, des partenariats sur des projets.

D. Modes d'évaluation prévus

Concernant ADES, il s'agira autant d'une auto-évaluation par la direction de la prise en compétences et de la croissance du pôle eau, hygiène et assainissement, que d'une analyse de SEVES des progrès réalisés pendant la durée du projet. Concernant AGIR, il s'agira d'une auto-évaluation de la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement, appuyée par SEVES, et d'indicateurs clés (taux d'adhésion à la CCAG, taux de recouvrement, évolution des RH, partenariats).

E. Impacts institutionnels et organisationnels prévus sur les partenaires et autres parties prenantes ;

Concernant ADES, les impacts institutionnels et organisationnels sont l'opérationnalisation d'un pôle dédié aux projets de développement eau, hygiène et assainissement, une augmentation des ressources humaines dédiées et un nouvel axe de positionnement stratégique et de mobilisation de partenaires pour l'ONG. Concernant AGIR, les impacts sont plus nuancés car il s'agit de stabiliser un modèle économique avec l'équipe existante, et d'entamer une démarche de renforcement et de pérennisation en particulier concernant l'enjeu de renouvellement des RH.

F. Intégration de l'approche genre dans les actions de renforcement de capacités et impacts positifs et négatifs prévus de ce renforcement sur les questions liées au genre ;

Les actions de renforcement de capacités intégrant l'approche genre sont :

- la méthode de diagnostic sur laquelle seront formées les équipes projets et les enquêteurs terrain (recueil spécifique de la parole des femmes et en particulier de leurs organisations) ;
- dans le renforcement de la gouvernance, les équipes projets et les animateurs seront formés et consultés pour développer des approches de promotion des femmes dans la direction des AUE, avec des approches fines évitant un sentiment d'imposition du sujet par l'extérieur pour les organisations existantes : en insistant notamment sur la cohérence d'une plus forte représentation des femmes en leur sein, dans la mesure où ces dernières gèrent dans les faits l'essentiel des tâches liées à l'eau et à l'hygiène dans les ménages ;
- dans les méthodes de ciblage et d'animation des formations, des espaces de concertation et de décision pendant le projet ;
- de suivi-évaluation : les groupements de femmes sont une cible prioritaire pour évaluer l'objectif global d'amélioration des conditions de vie en matière d'eau et d'assainissement, et la collecte de données désagrégées ;
- de renforcement d'ADES et d'AGIR pour promouvoir le recrutement de femmes dans les équipes projets.

Les impacts positifs attendus sont une meilleure prise en compte des intérêts et la parole des femmes dans le projet et dans la gouvernance des services. Les impacts négatifs potentiels sont l'attribution de missions bénévoles par les AUE aux femmes en matière de promotion de l'hygiène (rôle fréquemment attribué aux femmes) qui, si elles ont un intérêt thématique, peuvent alourdir la charge de travail non rémunérée des responsables.

G. Nombre total d'OSC locales partenaires avec ou sans rétrocessions (2) dont nombre d'OSC locales partenaires avec rétrocessions (2) ;

H. Montant cumulé des rétrocessions prévues : 460 000 €

5.5. Pilotage et gouvernance

A. Répartition des responsabilités et des tâches entre l'OSC, les différents partenaires et les autres intervenants éventuels, y compris, le cas échéant, au sein du consortium ; SEVES est porteuse de la subvention de l'AFD et de celle de certains autres bailleurs (SEDIF, AESN, SIGEIF), tandis que ID est porteuse de la subvention de Grand Poitiers et de l'AELB. SEVES et ID sont respectivement responsables de la gestion administrative et financière des subventions dont elles sont porteuses et assureront la conformité des actions mises en œuvre en rapport avec les conventions d'aides financières de ces bailleurs.

La mise en œuvre du projet est répartie entre :

- SEVES et ses partenaires locaux ADES et AGIR, sur 23 localités réparties en trois zones (Bessada, Goundi, Bitkine). SEVES apportera une expertise technique en matière d'organisation du service public de l'eau et de travaux, et pilotera les activités du projet prévues sur ces zones, ainsi que les partenaires et prestataires correspondants. ADES sera chargé de la coordination locale pour l'ensemble des activités prévues sur ces zones ;
- ID (France et Tchad) sur 4 localités (Ngabolo, Makaga, Matekaga, Dokassi). ID pilotera les activités du projet prévues sur ces 4 localités ainsi que les prestataires correspondants.

A noter que le volet multi-acteurs et la promotion d'une politique territoriale de gestion du service public de l'eau (R1) mis en œuvre par SEVES, ADES et AGIR aura un impact sur 3 des 4 localités ciblées par ID (zone de Goundi). SEVES assurera la coordination globale du projet sur l'ensemble des zones ciblées (SEVES+ID).

Les prestataires externes (consultants techniques, bureaux d'études, experts, entreprises de travaux) chargés de la fourniture de prestations de services seront copilotés par SEVES et ADES d'une part, et ID d'autre part. Un contrôle qualité des prestations fournies sera assuré par les équipes des 3 structures partenaires.

La répartition des tâches entre les différents acteurs du projet pour chaque résultat attendu est synthétisée dans le tableau suivant.

Pilotage global		SEVES	
Zone géographique		3 zones (Bessada, Goundi, Bitkine)	4 villages (Ngabolo, Makaga, Matekaga, Dokassi)
Pilotage/appui		SEVES	ID
R1	Activités	Toutes les activités sauf formation des maintenanciers (R1-A6)	Formation des maintenanciers et renforcement de la gestion à l'échelle des villages
	Acteurs	AGIR, ADES	ID, prestataires (dont AGIR)
R2	Activités	Etudes, travaux, promotion de branchements privés	Etudes, travaux, réhabilitation systèmes chloration
	Acteurs	ADES, prestataire géophysique, entreprises de travaux	ID, prestataires études et maîtrise d'œuvre, entreprises de travaux
R3	Activités		GIRE
	Acteurs		ID, prestataires hydrogéologue et anthropologue
R4	Activités	Marketing de l'assainissement et eau et assainissement en milieu scolaire	AOC
	Acteurs	ADES, expert en marketing de l'assainissement, entreprise de travaux	ID, expert Socio économiste / anthropologue
R5	Activités	Evaluation finale, atelier régional, publication	Ateliers locaux, vidéo, publications
	Acteurs	ADES, AGIR, prestataire évaluation	ID, prestataire vidéo

Tableau 6: Acteurs de mise en œuvre du projet

- B. Mode de pilotage du projet mis en place et les instances de gouvernance éventuellement mises en place et leur fonctionnement

Le **Comité de Pilotage (COFIL)** est l'organe de pilotage global du projet qui regroupe l'ensemble des acteurs (ID, SEVES, ADES, AGIR). Il a pour objectifs de faire un point sur l'avancement des activités, de mesurer les écarts entre le prévisionnel et le réel, de proposer des mesures correctives au besoin et de planifier la suite des opérations. Plusieurs comités de pilotage sont envisagés :

- COFIL global entre SEVES, ADES, AGIR et ID qui se tient trimestriellement et regroupe les responsables des structures impliquées dans le projet ;
- COFIL local par zone, semestriel : maître d'ouvrage public, CCAG, exploitant, représentants des AUE, ADES, AGIR, ID.

Le pilotage interne du projet comprendra également des réunions mensuelles internes entre SEVES, ADES et AGIR d'une part, et au sein d'ID d'autre part, qui permettront de suivre l'avancement des activités et de piloter le projet sur les zones respectivement ciblées. Ces réunions mensuelles pourront au besoin se tenir par thématiques ou par découpage géographique. Des réunions de travail spécifiques à la mise en œuvre d'activités auront également lieu. Les missions des salariés de SEVES et ID au Tchad seront également des étapes de pilotage et de coordination importantes de l'ensemble des activités et partenaires du projet.

- C. Modalités prévues pour le suivi technique et financier du projet/programme

SEVES assure le pilotage global du projet, le suivi technique, administratif et financier du projet, rédige les rapports d'avancement et les rapports finaux, avec l'appui de son partenaire local ADES et d'ID.

Le suivi technique du projet est réalisé à plusieurs niveaux :

- ID et ADES sont chargés de mettre en œuvre les activités et de produire les livrables de suivi (procès-verbaux, rapports, compte-rendu) de ces activités, sur leurs géographies respectives ;
- La responsable de projet de SEVES assurera la supervision et le suivi de l'ensemble du projet, la centralisation de l'ensemble des livrables, la production des documents de reporting ;
- le délégué général de SEVES supervisera et appuiera la responsable de projet dans le suivi technique du projet ;
- le responsable du service public de l'eau apportera un appui à la responsable de projet notamment sur les résultats 1 et 2.

Des livrables seront fournis pour justifier la réalisation de chaque activité du projet (transmission par ID et ADES à SEVES). Des photos et des coordonnées GPS seront demandées pour les activités de travaux.

Concernant le suivi financier, il sera assuré par la responsable de projet de SEVES sous la supervision du responsable administratif et financier. A ce titre, un outil de suivi financier des dépenses et des contrats et conventions sera utilisé et mis en cohérence avec la comptabilité analytique de l'association. L'ensemble des justificatifs comptables et financiers seront archivés par la responsable de projet de SEVES, toujours sous la supervision du responsable administratif et financier.

5.6. Prise en compte des thématiques jeunesse, biodiversité/ climat, entrepreneuriat social

Thématique jeunesse :

Particulièrement défiante vis-à-vis des institutions, la jeunesse tchadienne n'envisage guère l'avenir de façon réjouissante. Les jeunes manquent de perspectives et ont tendance à désapprouver le pouvoir en place qui peine à répondre aux besoins des populations locales. La proportion des jeunes de moins 15 ans est estimée à plus de la moitié soit 53,3% de la population, celle des jeunes ayant plus de 15 ans représente 42,5% (ECOSIT4, 2020). Malgré les efforts du gouvernement en faveur des jeunes, la jeunesse tchadienne fait face à plusieurs défis à relever.

Le contexte de fort exode et de précarité des jeunes (60% des jeunes diplômé-es tchadien-nes étaient au chômage en 2017) montre la nécessité d'implication des jeunes pour la résilience des territoires. Le programme va de fait bénéficier de manière indirecte aux jeunes à plusieurs niveaux :

- En rendant plus attractif et plus intéressant les métiers de l'eau et de l'assainissement, à travers la sensibilisation, la mobilisation et la formation des acteurs locaux, y compris les jeunes,
- En offrant des possibilités d'emploi qualifiés sur les zones du projet et pouvant être pourvus par des jeunes. Le programme prévoit le renforcement des exploitants des services d'eau potable, qui devront mobiliser des opérateurs et gestionnaires de réseau d'eau. Egalement, le programme prévoit la mobilisation de moyens

humains pour la réalisation des travaux de renforcement des réseaux. Une vigilance aura lieu lors de la sélection des entreprises pour favoriser des candidatures locales et de jeunes. Enfin, l'un des objectifs de renforcement d'AGIR est d'assurer la relève en termes de ressources humaines, avec du personnel jeune.

De plus, dans la mise en œuvre d'une AOC sur les problématiques d'hygiène et d'assainissement, le programme interrogera le rapport des jeunes à ces questions et cherchera à les mobiliser.

Thématique biodiversité/climat

Le Tchad subit de plein fouet les effets du changement climatique entre autres :

- La rareté des pluies ;
- La réduction des superficies cultivables ;
- Le rabattement des niveaux piézométriques des nappes souterraines ;
- La dégradation de l'environnement, des forêts, et des sols ;
- L'assèchement continu des cours d'eau et du lac Tchad qui est passé de 25 000 km² à 2 500 km² aujourd'hui ;
- La diminution des ressources halieutiques, fauniques et fourragères etc.

Les ressources en eau souterraines sont abondantes et présentes sur pratiquement tout le territoire, mais leur renouvellement et leur exploitabilité est très variable. La zone du projet est localisée dans la grande unité hydrogéologique du Continental Terminal Sud. Sa superficie est importante et la réserve en eau conséquente. Cette ressource est renouvelable. Dans le cadre du programme, les travaux de renforcement des installations de production et de distribution d'eau potable n'impacteront pas négativement l'environnement et les ressources souterraines. Les prélèvements totaux représentent une fraction minimale du volume annuel de ressources renouvelables.

L'impact du changement climatique au Tchad a un impact sensible sur les modalités de la transhumance du bétail, qui doit être conduite plus au sud et plus tôt dans l'année pour trouver des pâturages et de l'eau, pouvant entraîner des tensions entre pasteurs nomades et agriculteurs sédentaires. Le secteur agricole génère un tiers du PIB (hors pétrole), et concentre plus de trois quarts des emplois. C'est de loin le plus gros utilisateur des ressources en eau, et pratiquement le seul utilisateur des eaux de surface. La mauvaise productivité du secteur est attribuable à la faible utilisation de techniques de gestion durable des ressources naturelles (eau et terres) par les cultures et l'élevage. Au niveau local, l'accès à l'eau peut être source de tensions entre les divers utilisateurs, et la gestion intégrée de la ressource est singulièrement pertinente à cette échelle.

Le programme intègre un résultat spécifique sur la mise en place d'un cadre favorable à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, GIRE. La GIRE est un processus qui encourage la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux. Elle vise ainsi à protéger la ressource en eau et améliorer sa connaissance, planifier l'utilisation de la ressource et pratiquer une politique d'économie de l'eau, impliquer les hommes et femmes équitablement, prévenir et gérer les conflits liés aux usages de l'eau, satisfaire de façon globale les demandes légitimes et raisonnées (agriculture, usages domestiques, industrie...), préserver les écosystèmes et prévenir les risques. Le programme accompagnera 2 localités à mettre en œuvre une démarche de GIRE à un niveau local. Sur la base d'un diagnostic et d'une étude, et à l'issue d'étapes de formation et de sensibilisation au concept de la GIRE, les acteurs seront accompagnés au niveau des localités pour identifier des modalités de gestion des ressources, adaptées au contexte local, aux attentes des acteurs et des populations, pour identifier des actions pertinentes, et formaliser des plans d'actions concertés. Ces actions concourent pleinement à l'adaptation au changement climatique. Les populations sont renforcées sur la gestion durable des ressources pour devenir plus résilient aux effets des changements climatiques.

Le projet promeut par ailleurs :

- Le renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables à travers le déploiement de systèmes photovoltaïques pour le pompage en substitution des groupes électrogènes émetteurs de CO₂ ;
- L'amélioration des performances d'exploitation qui comprend la diminution des fuites dans les réseaux et donc des volumes pompés inutilement dans les nappes souterraines ;
- Une première étape de réflexion sur la gestion des boues de vidange (GBV) dont des études et une opérationnalisation de systèmes de vidange des fosses, de transport, et de traitement des boues devront intervenir dès lors que le taux d'équipement en latrine aura atteint un certain niveau (opération programmée dans le cadre d'une éventuelle phase 2).

Le projet ne comprend de réalisation d'infrastructures à risques nécessitant une étude d'impact environnemental.

Thématique entrepreneuriat social :

La thématique de l'entrepreneuriat social n'est pas centrale dans le programme, mais plusieurs actions contribueront à la développer, dès lors qu'il s'agit d'accompagner les partenaires à promouvoir l'entrepreneuriat et le développement des structures associatives, pour financer en partie leurs activités, en apportant des services essentiels d'accès à l'eau et l'assainissement pour des populations défavorisées dans le besoin, et en intégrant les questions climatiques et environnementales au centre des préoccupations.

Le renforcement de la CCAG s'inscrit dans la logique d'entrepreneuriat social. La CCAG tend à favoriser une gestion durable et l'accès de tous au service public de l'eau à travers ses missions d'appui conseil, tout en essayant d'aboutir à un modèle économique équilibré. Son engagement social se matérialise par des prestations gratuites ou sous-financées pour venir en aide aux services en difficulté, avec l'idée que ces services pourront, par la suite, adhérer et payer le dispositif. Toutefois, la fragilité de l'équilibre économique de la structure ne lui permet pas de disposer de cadres formalisés de pratiques sociales et environnementales, ou de gouvernance participative, bien que ces principes se retrouvent dans la pratique courante de la structure composée d'une petite équipe avec un management horizontal.

Le projet a vocation appuyer la professionnalisation d'opérateurs délégués de gestion du service public de l'eau et d'opérateurs de vente et de promotion de produits d'assainissement. Ces opérateurs sont des fournisseurs de services de base. SEVES ne dispose pas des statuts de ces opérateurs (nombreux dans le cas de l'eau potable, à identifier et accompagner concernant l'assainissement). Les principaux opérateurs du service public de l'eau ont assurément pour objectifs (1) une finalité sociale de fournir un accès universel en eau potable, (2) une recherche de pérennité économique ; mais il est moins probable qu'ils répondent au critère (3) d'organisation cohérente avec l'objet social.

VI. RISQUES ET PERENNITE DU PROJET

6.1. Identification des risques liés au contexte et au projet/programme et mesures correctives envisagées

A. Risques contextuels : cadre politique, économique, social, et environnemental ;

Risques politiques et sociaux

Au Tchad, la situation politique a été troublée par la mort le 20 avril 2021 du président Idriss Déby, au pouvoir depuis 1990. Le pouvoir est concentré entre les mains d'un conseil militaire de transition présidé par un de ses fils, pour une durée annoncée de dix-huit-mois. Le gouvernement et l'Assemblée nationale sont dissous. Le dialogue national en vue d'élections "libres et démocratiques", promis au Tchad dans les 18 mois au lendemain de la mort d'Idriss Déby Itno, prend encore du retard. Il a été repoussé par la junte militaire au pouvoir du 15 février au 10 mai 2021. Des élections devraient être organisées courant 2022, même s'il subsiste des incertitudes sur le calendrier électoral.

Les résultats de ces élections pourraient indirectement affecter les activités du programme du fait de changement de priorités des nouveaux-elles élu-es, des pertes de compétences ou de mandats au sein des autorités locales. SEVES et ses partenaires observeront une stricte neutralité politique et des cadres de collaboration formels seront établis en amont de toute collaboration afin que les engagements soient tenus. Par ailleurs, des problèmes de corruption peuvent exister au sein des administrations et l'environnement politique est décrit comme « à risque » par le MEAE.

La pandémie COVID-19, dont la propagation n'est pas encore maîtrisée, pourra avoir un impact sur le déroulement du projet, notamment pour les missions d'appui du siège en cas de fermeture des frontières. Les confinements potentiellement mis en place dans les pays d'intervention seront à prendre en compte et pourraient ralentir la mise en œuvre des activités sur le terrain. Des mesures de prévention seront mises en place dans le fonctionnement du projet : jauge de réunion ou réalisation des réunions en plein air, fourniture de masques et gel hydroalcoolique aux équipes. Les équipes d'appui siège réfléchissent à « optimiser » voire limiter les missions d'appui en diversifiant par exemple les modes d'appui à distance. Par ailleurs toute action de sensibilisation sera l'occasion de rappeler les règles de prévention et de contribuer ainsi à relayer les messages des gouvernements.

Risques économiques

La croissance économique au Tchad (3 % en 2019, -0,8% en 2020, 0,9 % en 2021) a été fortement impactée par la pandémie de la COVID-19. L'économie du Tchad est assez peu diversifiée et repose principalement sur le secteur primaire, lui-même exposé à la volatilité des cours mondiaux des matières premières (production agricole et pétrolière). De plus, l'économie est exposée aux impacts des dérèglements climatiques (impacts négatifs sur l'agriculture de subsistance et les exportations). Ainsi, une chute des cours de ces commodités ou un ralentissement des échanges internationaux, rendant les populations davantage vulnérables aux risques socio-économiques qui viendraient renchérir

le coût de la vie, pourrait impacter leur capacité à s’impliquer dans les activités. La contribution financière des bénéficiaires des infrastructures d’eau, imposée par la réglementation tchadienne, pourrait être difficile à mobiliser si la situation politique, sociale et économique au Tchad tant à se dégrader.

Les équipes projet mèneront une veille sur l’évolution du contexte économique de leur zone d’intervention. Le contexte économique ne menace pas le développement des activités mais pourrait en réduire les impacts. Par ailleurs le programme contribue directement à renforcer la résilience économique des zones d’intervention.

Risques environnementaux

Les aléas climatiques représentent un risque non négligeable pour le Tchad. Les phénomènes extrêmes (périodes de sécheresses ou de fortes inondations) vont avoir tendance à s’amplifier. Cela pourrait avoir des conséquences sur le déroulement du projet pendant un temps ou sur les activités (ex : risque pour les cultures agricoles impactant directement l’économie des ménages et leur mobilisation sur le projet).

Les périodes d’hivernage (saison des pluies) au Tchad peuvent rendre inaccessibles certaines zones et empêcher des déplacements. Les équipes de SEVES se tiennent régulièrement informées des prévisions météorologiques et des précautions sont prises afin d’éviter des missions ou déplacements à des périodes critiques. Le programme n’a pas vocation à mener des actions préventives sur des crises aiguës et immédiates mais contribue indirectement à en minimiser les impacts et à un développement plus durable des zones concernées.

Type de risque	Mesures correctives
Risque politique et sécuritaire (processus électoraux au niveau national et local, conflits/instabilité politiques, entrave à la liberté d’expression, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnaliser et utiliser les cadres de concertation locaux mis en place pour assurer la continuité de l’action ▪ Poursuivre les échanges avec les autorités pour anticiper les changements dans la réforme territoriale ▪ Privilégier le travail avec les organisations locales et la société civile ▪ Favoriser le dialogue entre les autorités et les populations
Risque socio-économique (crise économique, impact économique de la crise liée au COVID, inflation, mouvements sociaux, grèves, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Veiller sur la situation socio-économique et anticipation d’éventuels troubles ▪ Anticiper la mobilisation financière des bénéficiaires ▪ Anticiper et étudier un remaniement budgétaire
Risque environnemental et climatique (intempéries, sécheresse, inondation, pression sur les ressources naturelles, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planifier le maximum des activités pendant les périodes sèches ▪ S’appuyer sur les bonnes capacités d’adaptation des équipes et sur le réseau d’information auprès de l’ensemble des acteurs pour identifier les ajustements nécessaires ▪ Encourager la préservation des ressources en eau
Risque sanitaire (COVID, lèpre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les gestes barrières ▪ Adapter la planification pour prendre les mesures nécessaires

Tableau 7 : Risques environnementaux

B. Risques opérationnels : risques techniques, financiers, partenariaux ;

Risques techniques : Le programme vise à développer les infrastructures de production et distribution d’eau potable, et à développer les services de gestion de ces infrastructures. Les enjeux d’appropriation et de pérennisation à travers le renforcement des partenaires et des acteurs du secteur, sont au cœur du programme.

Les infrastructures et techniques qui seront mises en œuvre ont déjà été expérimentées dans ce contexte. Des formations techniques et entrepreneuriales seront organisées. Des études techniques préalables seront mises en œuvre. Les dispositifs mis en œuvre (forages, châteaux d’eau, réseaux, ...) sont réalisés à des échelles modestes. Les entreprises et bureaux d’études intervenant au Tchad, sont expérimentés dans la réalisation de ce type d’infrastructures. De plus un dispositif d’appui technique via la mobilisation de SEVES et d’ID, est prévu pour améliorer la qualité de l’approche et l’adaptation des solutions proposées.

Risques financiers :

Les risques financiers sont limités. Les pistes de co-financements sont déjà avancées et fiables (collectivités et agences de l'eau à travers le 1% solidaire de la loi Oudin-Santini), même si certaines ne peuvent être garanties à ce jour. A noter que le financement en partenariat public privé constitue un risque du fait des variations de disponibilités (trésorerie) des délégataires.

Risques partenariaux : Un risque de manque d'implication des partenaires aux démarches de renforcement des dynamiques locales existe, essentiellement lié à un manque de disponibilité et à une surcharge d'activités de leurs projets. Les relations entre les équipes SEVES, ID, AGIR et ADES étant relativement récentes, la construction d'une confiance mutuelle et d'habitudes de travail peut prendre du temps et impacter l'efficacité et l'efficience du projet sur la première année voire donner lieu à des tensions et des ajustements du partenariat. Par ailleurs les exigences en termes de « redevabilité » vis-à-vis des bailleurs vont être accrues notamment pour AGIR et ADES, et devront faire l'objet d'une grande vigilance pour satisfaire les critères bailleurs sans déstabiliser l'organisation des partenaires et trop alourdir les process.

Type de risque	Mesures correctives
<p>Risque techniques, logistiques et financiers (instabilité des ressources humaines des acteurs de mise en œuvre, instabilité des équipes de mise en œuvre, manque de leadership, contraintes de déplacement, retard dans le décaissement des fonds, manque de co-financement, mise en œuvre d'intervention à contre-courant, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement de proximité des équipes projet auprès des acteurs locaux, pour certains bénéficiaires de renforcement organisationnel ▪ Etudes techniques détaillées préalables ▪ Favoriser un travail d'animation pour l'émergence de leaders responsables ▪ Appuyer les organisations dans leur management ▪ Appuyer les responsables de projets dans leur management ▪ Favoriser la concertation avec les acteurs locaux, nationaux, pour assurer la cohérence des interventions ▪ Fournir des appuis technique, suivi qualité et financier depuis le siège de SEVES aux équipes et partenaires ▪ Assurer le respect des règles de déplacement par les équipes et entretien régulier du matériel roulant ▪ Assurer un appui/renforcement dans la gestion des fonds alloués ▪ Appuyer les délégataires à accéder à des solutions de prêts (bancaires et non bancaires) améliorés, et/ou d'achat à crédit (avec une garantie auprès des fournisseurs par exemple).
<p>Risque partenarial (absence de portage politique, manque de légitimité de certains élus/nommés, manque d'adhésion des acteurs à la démarche, résistance des acteurs vis-à-vis des changements induits, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Institutionnaliser des partenariats/conventions avec les CT concernées ▪ Sensibiliser les élus et les acteurs locaux sur la démarche du projet basée sur le renforcement de capacités et établir un climat de confiance afin de faciliter l'implication et la motivation ▪ Identifier des leaders porteurs de la dynamique à associer dans la recherche de solutions ▪ S'inscrire dans une démarche de concertation, de consultation et de médiation afin de s'assurer de l'adhésion des acteurs ▪ Réorienter les actions vers les acteurs locaux les plus engagés et prêts à réaliser les activités prévues ▪ Identifier des leviers de motivation (intérêts mutuels, etc.)

Tableau 8 : risques opérationnels

C. Risques sécuritaires : comment sont-ils appréhendés (pour les projets se déroulant en zone orange ou rouge) ?

Le programme est réalisé en zone orange du MEAE. Le Responsable du programme d'ID et les partenaires participent aux rencontres sécurité organisées au niveau national, sont en contact avec l'Ambassade et en lien avec les autres organisations internationales avec qui elles partagent l'analyse de la situation sécuritaire. Les équipes sont sensibilisées à la veille nécessaire pour anticiper les difficultés. Des numéros d'urgence sont placés dans les véhicules et les bureaux.

Les personnels en mission sont enregistrés systématiquement sur le fil d'Ariane pour être rapidement identifiés et prévenus en cas de nécessité.

6.2. Conditions de pérennité et d'autonomisation du projet

A. Modalités de fin du présent projet (fin de phase ou fin de plusieurs phases)

Toutes les actions du projet se concentrent sur l'amélioration des services, des acteurs, et des comportements en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement. Il s'agit d'acteurs existants, déjà positionnés ou proches de ces secteurs. Le projet a vocation à accompagner les acteurs à franchir des paliers de renforcement, sans subventionner de structure ou de dispositifs créés ex nihilo. La fin du projet consistera à évaluer, avec les acteurs locaux, les paliers franchis, et ceux restant à franchir, donnant lieu, ou pas, à une intention de seconde phase, qui pourrait permettre un renforcement des dynamiques sur les territoires ciblés, et/ou un redéploiement des actions sur de nouveaux territoires.

Concernant la gouvernance du service public de l'eau, le projet vient en renforcement des acteurs existants dans leur rôle, en conformité avec le cadre sectoriel tchadien. La formalisation des relations contractuelles, des flux financiers, les cadres de concertation et de négociation, s'inscrivent dans un fonctionnement « normal » du service public de l'eau. Le projet n'a pas vocation à dérouler une liste de formations, d'appuis et de réunions de concertation mais au contraire d'accompagner les acteurs locaux à identifier et valider des modalités durables de gouvernance et de gestion sur financement local, en s'inspirant des succès locaux. L'objectif est donc de franchir des paliers de professionnalisation favorisant une gestion durable des services pendant les trois années de projet. Il s'inscrit dans une démarche itérative non linéaire de diagnostic, de plans d'actions concertés, de mise en œuvre et d'évaluation conduisant à un nouveau diagnostic par les acteurs locaux des services. La fin du projet se caractérisera par un dernier cadre de concertation multi-acteurs par zone avec pour vocation de co-évaluer les progrès accomplis et les défis restants à relever, qui seront désormais entre les mains des acteurs locaux outillés en ce sens. Il s'agira d'une fin de phase opérationnelle pour les zones de la région du Mandoul, qui pourra être complétée par une seconde phase en fonction des résultats et des dynamiques identifiées lors du suivi-évaluation et de l'évaluation finale, et d'une préparation de seconde phase, opérationnelle, pour la zone de Bitkine.

Concernant l'ingénierie technique et financière, notamment pour l'appui à la gestion, le suivi des performances, la DSP et le financement en PPP, le renforcement technique et financier de la CCAG, a vocation à promouvoir le financement local des prestations garantissant une durabilité, et un redéploiement géographique des actions mises en place. Le financement en PPP, l'amélioration des performances des services permettra de passer un palier de financement local des équipements des SAEP d'une durée de vie de moins de 20 ans et les petites extensions. Le financement des infrastructures patrimoniales restera quant à lui tributaire de programmes d'Etat et de PTF.

Le marketing de l'assainissement est une approche nouvelle pour le milieu semi-urbain au Tchad, et s'inscrit dans le temps long. L'objectif est d'avoir appuyé au moins deux opérateurs à se positionner sur le marché de l'assainissement et à démarrer des pilotes de ventes dans deux grands centres et trois petits centres à l'issue du projet, et d'évaluer leur capacité de développement. Un premier passage à l'échelle ne pourra intervenir que lors d'une seconde phase, il devra être accompagné d'un travail sur les solutions de microfinance formelle et informelle pour l'acquisition de latrines par les ménages, d'un développement des forces de vente, de campagnes de promotion de la demande, et sur la gestion des boues de vidange issues des latrines réalisées et en cours de réalisation notamment.

Dans les villages ciblés par l'AOC, l'approche consiste à démarrer par la conscientisation par les ménages et les communautés des problèmes d'hygiène et d'assainissement jusqu'à l'identification d'actions et leur mise en pratique, puis leur dissémination au sein de la communauté. Les référents et les cadres d'échanges villageois mis en place ont vocation à perdurer en s'intégrant dans les espaces collectifs d'échanges et de décisions, au-delà de l'animation par le projet qui situe son action comme un élément déclencheur du changement.

B. Stratégie pensée avec les partenaires du projet en vue de leur autonomisation et de garantir la viabilité institutionnelle et sociale du projet

Concernant ADES, le présent projet constitue l'opportunité de mettre en place et développer un pôle eau, hygiène et assainissement spécialisé dans le développement en son sein, le projet vise à renforcer les compétences de ce pôle avec une logique d'apprentissage par l'action et par les formations. Ce pôle devra être en mesure en fin de projet de co-élaborer les stratégies eau et assainissement de la phase 2 du projet, d'élaborer de nouveaux projets, avec un appui

décroissant de SEVES, de disposer d'une expertise pour mettre en œuvre les actions de terrain, de promouvoir des partenariats avec AGIR notamment pour disposer d'expertises.

Concernant AGIR, il s'agira de réévaluer le modèle économique de la structure, d'élaborer un plan d'actions visant à renforcer les taux d'adhésion et de recouvrement de la prestation CCAG tout au long du projet et après le projet, et d'identifier, en particulier avec ADES, des missions dans le cadre de projets permettant d'équilibrer le modèle global. La pérennisation passera notamment par l'émergence de nouveaux jeunes professionnels en son sein, un modèle économique équilibré entre prestations de CCAG et de projets, des partenariats sur des projets.

Le calendrier sera défini avec les partenaires en cours de projet, il devra être agile et s'adapter à la capacité et la rapidité des structures à conduire le changement.

Les enjeux de viabilité institutionnelle et sociale du programme sont décrits dans la partie 6.2.A. Ils reposent essentiellement, en conformité avec une approche basée sur les droits de l'homme (ABDH), à créer les conditions d'une tension positive dans les jeux d'acteurs, notamment entre détenteurs (usagers, AUE) et débiteurs (maîtres d'ouvrage, délégataires) de droits, avec des mécanismes de concertation, de régulation, de contrôle, de redevabilité, et de participation citoyenne, de promotion de l'offre et de la demande de services pour qu'elles se rencontrent.

C. Stratégie conçue pour renforcer la solidité économique et financière des partenaires du projet

ADES est déjà une organisation solide d'un point de vue économique et financier. L'enjeu sera de devenir un acteur de référence au Tchad concernant les projets de développement eau et assainissement, secteur très faible à ce jour en comparaison des autres pays de la sous-région. Cette stratégie permettra à ADES d'accéder à de nouveaux financements, plus durables que des financements d'urgence et de renforcer sa viabilité, de même que de réaliser des prestations pour des projets nationaux. Les trois ans de projet sont nécessaires pour le renforcement des compétences et des expériences d'ADES avant de se positionner dans le secteur. Il s'agira qu'ADES soit en mesure de se positionner en fin et/ou après le projet sur d'autres financements.

La stratégie concernant AGIR consiste à renforcer les recettes liées à la prestation de CCAG et à nouer des partenariats pour obtenir des prestations d'expertise de terrain pour des projets, en évitant une croissance trop rapide qui nuirait au modèle économique de la CCAG dans un premier temps. L'état des adhésions et du recouvrement sera évalué en début du projet, et un plan d'actions sera mis en œuvre pour les améliorer, le projet permettant directement d'améliorer ces indicateurs. Les prestations sont quant à elles davantage associées à des opportunités de financements, qu'ADES serait en mesure d'identifier.

D. Modalités prévues de transfert de compétences prévues au bénéfice des partenaires

En fin de projet, il est attendu que les partenaires soient en mesure :

Comprendre, élaborer, mettre en œuvre en autonomie		Comprendre, mettre en œuvre avec une assistance technique	
Comprendre, élaborer, mettre en œuvre avec une assistance technique		Comprendre	

D'élaborer le business plan d'un service d'eau potable, avec des hypothèses de demande réalistes, des coûts d'exploitation et d'amortissement, des redevances, permettant de définir un modèle économique et un tarif viables, d'identifier les risques, les facteurs et les objectifs de performance permettant d'atteindre cette viabilité, de calculer l'impact économique du pompage solaire ;	
D'accompagner, de concerter et de former les acteurs du service public de l'eau dans leurs rôles et missions respectifs, d'appuyer l'élaboration de modèles de gouvernance équilibrés et financés localement ;	
De concerter, d'accompagner et de former les acteurs sur la mise en place d'une DSP, d'élaborer le contrat et l'expliquer ;	
D'identifier et de promouvoir des solutions de financement des services (prêts, garanties, leasing) ;	
De promouvoir le développement des branchements privés ;	
D'appuyer, former et renforcer des opérateurs de vente de produits et de prestation d'assainissement ;	
De mobiliser les populations et les communautés pour favoriser une volonté d'améliorer leur équipements et leurs comportements en matière d'hygiène et d'assainissement ;	
D'intégrer une approche genre transversale dans les actions d'accompagnement ;	
D'élaborer les stratégies et les documents projets ;	
GIRE et usages de la ressource	

Tableau 9 : Modalités de transfert des compétences aux partenaires

Le matériel informatique et roulant (motos) prévu devrait être amorti pendant la durée du projet. Un entretien performant des équipements pourra permettre de continuer de les utiliser par la suite, pour les missions de la CCAG pour AGIR, pour une éventuelle phase 2 pour les deux partenaires, ou pour d'autres projets par ADES. Leur durée de vie post projet restera toutefois faible. Le véhicule 4*4 d'ADES est financé sur un calcul d'amortissement. Il est donc investi par ADES, qui pourra décider de l'utiliser une éventuelle phase 2, pour un autre projet, ou de le vendre le cas échéant.

E. Stratégie prévue visant à garantir la préservation des ressources naturelles et la limitation des éventuels effets négatifs générés sur l'environnement et le climat

La stratégie de limitation des effets négatifs sur l'environnement et le climat consiste à promouvoir l'énergie solaire pour le pompage qui permet de diminuer la consommation de carburant des groupes électrogènes et les émissions de CO2 associées, et les charges de production, bien que l'investissement initial soit plus élevé pour un générateur solaire. Le taux d'équipement à des solutions d'assainissement non collectif (latrines à fosse) n'augmentera probablement pas substantiellement pendant le projet, et le dépotage non contrôlé de volumes importants de boues de vidange dans l'environnement ne devrait pas augmenter davantage. Toutefois, le projet commencera à identifier les futures solutions de gestion des boues de vidange en anticipant une augmentation du taux d'équipement à 5 ans, ces solutions pourront être expérimentées dans une seconde phase, en priorité pour les grands centres.

F. Modalités prévues d'un éventuel changement d'échelle, selon quelles modalités, quelle gouvernance, quels partenariats, quels financements ?

Le changement d'échelle pourrait passer par :

- Une deuxième phase du présent projet pour élargir l'échelle d'intervention et passer une première échelle pour les expériences pilotes, en renforçant le partenariat avec l'AFD et en développant les financements de type 1% solidaire ;
- La participation des partenaires à des programmes nationaux financés par les bailleurs bi et multilatéraux concernent les thèmes de gouvernance, de gestion, de promotion de l'hygiène et de l'assainissement, d'innovations organisationnelles, économiques et sociales ;
- Le développement des solutions avec un impact environnemental fort telles que le pompage solaire et l'assainissement avec le Fonds Vert pour le Climat, pour lequel ADES postule afin d'être agréé comme opérateur ;
- Un renforcement de l'appui aux délégataires de gestion et aux opérateurs d'assainissement avec l'assistance technique des partenaires du projet et des solutions de financement adaptées (prêts, garanties, entrées au capital, etc.), notamment avec l'appui de fondation anglosaxonnes, ou de dispositifs bancaires via des programmes plus larges de soutien aux PME tels que les dispositifs ARIZ et EURIZ de la Société de Promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) du groupe AFD.

G. Participation (ou non) de votre association après la fin du projet ? Stratégie partenariale visée à moyen et long terme ?

SEVES envisage de maintenir et développer ses actions au Tchad, en particulier en renforcement des partenaires locaux AGIR et ADES, qui souhaitent déployer leurs activités à une plus large échelle. A moyen et long terme, il est prévu de réfléchir au positionnement d'ADES pour développer des missions de CCAG dans le reste du pays, et de l'intérêt d'un partenariat renforcé entre ADES et AGIR sur cette mission dans le Sud. Concernant les projets, l'approche consiste à faire d'ADES l'opérateur de référence du Tchad en matière de projets eau et assainissement, après quoi SEVES pourrait se positionner en assistance technique uniquement.

VII. ACTIVITES TRANSVERSALES : AUDIT, CAPITALISATION, COMMUNICATION, ECSI ET EVALUATION

7.1. Modalités d'audit

A. Modalités prévues de l'audit projet

Un cabinet d'audit externe sera recruté suivant les règles de passation de marché mentionnées dans le guide méthodologique pour les marchés intellectuels de 5 000 à 20 000 euros, à savoir par la consultation d'un panel de trois cabinets minimum et l'attribution du marché à l'offre la mieux-disante.

L'audit sera réalisé en 2 phases :

- un audit intermédiaire à la fin de la tranche 1 du projet REAVIA, qui permettra au besoin de réorienter ou retravailler certaines procédures ;
- un audit final à la fin du projet REAVIA.

Un rapport d'audit unique sera remis par l'auditeur à SEVES et transmis à l'AFD.

B. Règles s'appliquant dans le cadre de ce projet ?

Pour les projets dont la subvention SPC/DPA/OSC est supérieure ou égale à 500 000 Euros, un audit financier externe est obligatoire.

7.2. Déclaration de rétrocession et Risque fiduciaire

Voir Annexes 8 et 9.

7.3. Actions de capitalisation

- A. Actions de capitalisations prévues
- B. Publics visés ;
- C. Modes de diffusion prévus.

Afin d'assurer l'appropriation des acquis et leur diffusion auprès des publics en capacité d'utiliser les enseignements dans leurs propres actions (ONG, services centraux et déconcentrés de l'Etat, collectivités locales, bailleurs...), la capitalisation sera effectuée dans le cadre du projet sur support vidéo : de petites capsules, témoignages, permettront de concevoir un support global. Par ailleurs, des ateliers seront organisés dans les localités et au niveau régional (Association d'Usagers de l'Eau, exploitants, autorités locales et traditionnelles, collectivités locales, services déconcentrés de l'état, ONG, OSC, ...) pour promouvoir l'identification des leçons apprises, des bonnes pratiques et l'apprentissage, afin de nourrir les dynamiques locales et les politiques publiques. Des fiches de capitalisation du projet seront élaborées. Ces supports de capitalisation feront l'objet d'une large diffusion auprès des acteurs du secteur au Tchad, et dans les réseaux d'OSC au niveau local et international, qui agissent dans ce champ thématique (PSeau, Coalition Eau, GI ...).

7.4. Actions de visibilité et/ou de communication prévues

- A. Actions de communication prévues :

Les actions de communication prévues dans le cadre du projet REAVIA sont :

- la réalisation d'une vidéo en fin de projet reprenant les principaux objectifs et résultats obtenus ainsi que les impacts du projet ;
- la présentation du projet dans les rapports d'activités annuels et lettres périodiques de SEVES et ses partenaires (ID et ADES notamment) ;
- la publication d'une page dédiée au projet et de publications d'informations sur le site internet et les réseaux sociaux de SEVES et ID ;
- des articles informatifs dans la presse locale tchadienne (organisation d'évènements et d'ateliers, fin de travaux et mise en service de nouveaux systèmes, capitalisation) ;
- des émissions dans les radios locales autour des objectifs et activités du projet.

Sur le terrain, le soutien de l'AFD sera rendu visible lors des évènements organisés par les projets : formations, ateliers de concertation, signature de conventions de partenariat, remise officielle des travaux, atelier de capitalisation au niveau local et régional, éventuels évènements thématiques Eau et Assainissement au Tchad. Cette valorisation pourra prendre différentes formes : banderole d'information arborant les logos des bailleurs, communiqué de presse (écrite, radio ou télé), annonce publique.

- B. Publics visés ;

Les publics visés par les actions de communication du projet REAVIA sont :

- l'ensemble des partenaires et acteurs intervenant dans le projet REAVIA ;
- les partenaires techniques et financiers de SEVES, ID, ADES et AGIR ;
- les acteurs intéressés par la thématique en France comme dans le pays d'intervention ;
- les bénéficiaires du projet (population, communes, institutions) ;
- le grand public.

- C. Supports choisis et modes de diffusion prévus.

Les actions de communication s'inscrivant dans le projet REAVIA comprendront les supports suivants :

- vidéos de communication diffusés sur des chaînes de télévisions locales, sur YouTube et les réseaux sociaux de SEVES ;

- articles d'information et supports de capitalisation, sur les activités et résultats du programme
- les actions de sensibilisations pourront donner lieu à l'élaboration de livrables valorisables ;
- émissions radio informative et interactives.

La réalisation de la vidéo de communication sera confiée à un prestataire externe. Les articles d'informations seront rédigés par SEVES, ID et ADES et publiés par les journaux locaux.

En France, SEVES participe au PSeau et à la Coalition Eau, et à ce titre contribue aux travaux collectifs sur les thématiques du projet. Le soutien de l'AFD est également rendu visible systématiquement sur tout support de capitalisation produit par SEVES et ses partenaires dans le cadre du programme.

7.5. Actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI – ex EADSI)

A. Actions d'ECSI prévues

SEVES, par sa participation active au sein de réseaux tels que la Coalition Eau et le pSeau, intervient dans le cadre d'ateliers pays ou thématiques, co-élabore des notes d'expertise⁴, en particulier sur les méthodes d'intervention, les modes de gouvernance et de gestion durables, les solutions technico-économiques adaptées. Ces publications et ces ateliers ciblent les ONG, les citoyens, les étudiants, et les PTF. SEVES participe à plusieurs actions de ce type annuellement, en fonction des stratégies et des demandes des réseaux dont l'ONG est membre.

Dans le cadre du volet ECSI, ID communiquera largement en France sur ses approches innovantes d'implication et mobilisation des acteurs locaux dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, ainsi que sur les enjeux d'adaptation et de changements climatiques.

Le programme permettra d'impliquer des jeunes et des écolier·es afin de développer leur prise de conscience, leur compréhension des enjeux ici et là-bas et leur permettre de contribuer en mettant en évidence des pistes de solution.

Des étudiants de la Région Nouvelle Aquitaine seront impliqués autour de plusieurs actions et événements en présentiel ou à distance et notamment autour de « défis » à relever. Ces activités seront organisées par l'antenne d'ID à Bordeaux, en lien avec les équipes ID de Poitiers. Ces « défis » concernent des problématiques de dérèglement climatique et d'inégalités et sont en lien avec les ODD. Le déroulement est le suivant : ID, avec ses principaux partenaires, identifie des « défis » pour lesquels ils souhaitent mobiliser un appui d'étudiant·es, défi qui est soumis à un jury. Une fois les « défis » validés, ils sont proposés aux établissements d'enseignement des étudiant·es pour devenir des projets pédagogiques. Les étudiant·es travaillent alors à leur réalisation avec l'accompagnement d'ID et de leurs responsables pédagogiques.

En parallèle plusieurs autres actions sont prévues :

- des ateliers de sensibilisation aux enjeux environnementaux et de la solidarité internationale organisés pour les étudiant·es au sein de leurs établissements.
- des manifestations ouvertes au public organisées dans le cadre du FESTISOL, Festival des Solidarités, rendez-vous international annuel pour donner aux citoyen·nes l'envie d'agir pour un monde juste, solidaire et durable.
- le « Rendez-Vous des Innovations solidaires pour la planète » ouvert aux étudiant·es et à un plus large public.

B. Publics visés

Bénéficiaires	Directs	Indirects
France	- 12-25 ans : 150 engagé·es dans le « RDV des innovations solidaires pour la planète » et 10 dans la résolution des défis.	Environ 2000 personnes touchées par les réseaux sociaux Les 10 à 15 établissements scolaires partenaires

C. Méthodes, supports et modes de diffusion prévus

Les outils et méthodes utilisés sont variés, mais s'appuient essentiellement sur des mises en situation afin de faire émerger la parole, créer du lien entre différentes formes de savoirs et permettre de mettre en débat les pistes de solutions et d'actions proposées. Il s'agit d'une approche originale de conscientisation via l'action : l'apprentissage à travers la réalisation d'activités ludiques afin de faciliter une dynamique et susciter un intérêt effectif des citoyen·e.s, en particulier des jeunes, pour le développement de leur territoire. Enfin, lors des séances de sensibilisation, une pédagogie active et interactive, est mise en œuvre.

⁴ Note d'expertise Coalition Eau - L'approche basée sur les droits humains dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, Mars 2021, Coalition Eau, SIF

D. Compétences de votre OSC et de vos partenaires dans ce domaine

ID développe depuis plusieurs années une compétence dans les actions d'ECSI. Depuis 2019, une délégation régionale basée à Bordeaux se consacre exclusivement à ces activités via le dispositif « Défis ».

Citons à titre d'exemple des actions réalisées par ID sur les dernières années :

- Le « Rendez-vous Innovations Solidaires - Développons Ensemble une Fabrique à Innovations Solidaires- » où une soixantaine de personnes a pu découvrir les innovations de chaque équipe DEFIS, participer à la poursuite des réflexions autour de trois ateliers et réfléchir ensemble à la question de l'innovation solidaire au service du développement.
- Animation de tables rondes et de séminaires : conférences « L'eau est un droit » à Poitiers en février 2020 ; « Le changement climatique et le renforcement des inégalités en Nouvelle- Aquitaine et en Afrique » Bordeaux en novembre 2019 ; table ronde sur les projets d'énergie solaire en Afrique, Bordeaux février 2018 ;
- Animation d'une vingtaine de modules de sensibilisation autour des ODD auprès d'étudiants et collégiens ;
- Animation de modules de formation pour SO Coopération depuis 2017.

7.6. Evaluation

A. Evaluation prévue

B. Modalités de mise en œuvre et de collecte de données, échéancier/calendrier ;

C. Partenaires éventuels impliqués.

L'évaluation visera à faire le point sur les résultats obtenus et les leçons apprises. Relativement aux leçons apprises, les capitalisations réalisées au sein des projets alimenteront également l'évaluation. Pour la phase d'évaluation finale un comité de pilotage sera mis en place associant les partenaires du programme, ID, ADES AGIR, et l'Agence Française de Développement. Il est à noter que cette évaluation finale s'alimentera également des évaluations menées sur les projets précédents de SEVES et ses partenaires au Tchad (voir Annexe 7).

Tout au long de la mise en œuvre des activités, un suivi sera réalisé, sur la base du dispositif qui aura été établi lors de la définition de la situation de base. Une attention particulière sera portée sur le fait de ventiler par sexe et par âge les données collectées. Les partenaires et équipes l'alimenteront de manière trimestrielle. Cela permettra de faire régulièrement le point sur l'avancée du projet. Des missions de suivi du siège de SEVES seront également prévues ponctuellement afin de s'assurer de la qualité de la mise en œuvre des activités. Par ailleurs, dans le cadre des activités d'accompagnement orientées changement (AOC) un outil de suivi des changements sera mis en place et suivi par l'accompagnateur sur place, supervisé par le référent AOC et le chargé de mission du pôle Partenariat et Renforcement des acteurs d'ID.

VIII. RESSOURCES HUMAINES ET MOYENS TECHNIQUES PREVUS PAR LE PROJET

8.1. Ressources humaines mobilisées

A. Ressources humaines mobilisées :

Fonctions	Taches	Employeur	Nature	Quantité
Directrice pays	Supervise le responsable de programme d'ID, participe au suivi-évaluation du projet, produit les rapports d'activités	ID	Salariée Tchad	36 mois à 30% d'ETP
Responsable administratif et financier	Veille au respect des contrats et procédures, élabore et actualise les budgets, assure le suivi budgétaire, fait les rapports financiers, assure le contrôle de gestion	IFAID	VSI	36 mois à 25% d'ETP
Responsable Programme	Programme, organise, encadre, et coordonne les opérateurs de terrain	ID	Salarié Tchad	36 mois à 100% d'ETP
Assistant au Responsable de Programme	Assiste dans la mise en œuvre de toutes les activités, contribue à la réalisation des études techniques, supervise la réalisation des travaux	ID	Salarié Tchad	24 mois à 100% d'ETP

Fonctions	Taches	Employeur	Nature	Quantité
Animateur	Réalise des enquêtes, met en œuvre suit et évalue les actions de sensibilisation	ID	Salarié Tchad	36 mois à 100% d'ETP
Accompagnateur	Définit et met en œuvre le dispositif AOC	ID	Salarié Tchad	36 mois à 100% d'ETP
Référent Accompagnement	Apporte un appui-conseil AOC et réalise la formation continue	ID	Salarié Tchad	24 mois à 30% d'ETP
Comptable	Tient la caisse, enregistre les pièces comptables, prépare les paies	ID	Salarié Tchad	36 mois à 50% d'ETP
Logisticienne	Organise les passations de marché, organise la mise en concurrence et vérifie les livraisons	ID	Salariée Tchad	36 mois à 25% d'ETP
Chargé de mission Partenariat et Renforcement des acteurs	Suit les activités AOC / encadrement méthodologique / apporte des recommandations et conseils	ID	Salarié France	36 mois à 9% d'ETP
Chargé de mission Eau Assainissement Déchets	Encadrement stratégique, appui technique, veille qualité, relations bailleurs	ID	Salarié France	36 mois à 9% d'ETP
Contrôleur de gestion	Veille au respect des bonnes pratiques (manuel de procédures), valide les rapports financiers	ID	Salarié France	36 mois à 8% d'ETP
Directeur	Temps de travail lors de mission terrain	ID	Salarié France	
Directeur Général	Représentation d'ADES et appui au suivi du projet	ADES	Salarié Tchad	36 mois à 12% d'ETP
Responsable Administratif et Financier	Gestion administrative et financière du projet REAVIA	ADES	Salarié Tchad	36 mois à 11% d'ETP
Coordonnateur de projet	Coordination et pilotage du projet	ADES	Salarié Tchad	36 mois à 50% d'ETP
Ingénieur d'appui	Appui technique et mise en œuvre d'une partie des activités des résultats R1 et R2	ADES	Contractuel, Tchad	36 mois à 80% d'ETP
Electromécanicien	Etudes et maîtrise d'œuvre pour la solarisation des systèmes de pompage	ADES	Contractuel, Tchad	36 mois à 10% d'ETP
Spécialiste assainissement	Mise en œuvre et pilotage des activités du résultat R4	ADES	Contractuel, Tchad	36 mois à 50% d'ETP
Chef de mission Koumra	Coordination locale, logistique et contribution à la mise en œuvre d'activités	ADES	Contractuel, Tchad	36 mois à 100% d'ETP
Animateur.ice.s	Mise en œuvre des enquêtes de terrain, activités d'accompagnement, de sensibilisation et de marketing	ADES/AGIR	Contractuels, Tchad	Equivalent de 2 x 36 mois à 70% d'ETP
Chef Comptable	Gestion comptable du projet REAVIA	ADES	Contractuel, Tchad	36 mois à 100% d'ETP
Chauffeur		ADES	Contractuel, Tchad	Contractuel, Tchad
Socio-économiste et directeur	Formation d'ADES et appui à la mise en œuvre des activités du résultat 1	AGIR	Salarié, Tchad	36 mois à 60% d'ETP
Délégué général	Représentation de SEVES et appui à la responsable de projet	SEVES	Salarié France	36 mois à 8% d'ETP

Fonctions	Taches	Employeur	Nature	Quantité
Responsable administratif et financier	Gestion administrative et financière du projet REAVIA	SEVES	Salarié France	36 mois à 19% d'ETP
Responsable de projet	Pilotage et coordination du projet REAVIA	SEVES	Salariée France	36 mois à 55% d'ETP
Responsable Technique Service Public de l'Eau SEVES	Expertise en organisation du service public d'eau, assistance technique sur les études techniques, les passations de marché, les conduites de travaux	SEVES	Salarié France	36 mois à 44% d'ETP
Expertise SEVES	Expertise interne de SEVES en appui à la maîtrise d'ouvrage publique	SEVES	Salarié France	36 mois à 8% d'ETP

Tableau 10 : Ressources humaines mobilisées

B. Pérennité des ressources humaines

Au niveau d'ADES, l'ensemble des ressources humaines transversales (directeur, responsable administratif et financier) sont des postes permanents, ainsi que celui de Coordonnateur de projet. Le poste d'ingénieur d'appui, formé par AGIR et SEVES dans le cadre du présent projet sur la gestion du service public de l'eau, a vocation à être pérennisé lors de prochaines phases de projet, afin d'assurer notamment le transfert de compétences entre la zone d'intervention au Sud du pays et celle située au centre. Concernant les animateurs, ils sont recrutés en fonction du planning du projet et selon les besoins.

Au niveau d'AGIR, le socio-économiste est aussi le directeur de l'ONG et donc un membre permanent.

Au niveau de SEVES, les postes de délégué général, responsable administratif et financier, responsable de projet et responsable du service public de l'eau sont des postes permanents au sein du siège.

Au niveau d'ID, l'ensemble des équipes projet sont mobilisés uniquement dans le cadre du projet. Les équipes d'ID au Tchad sont amenées à évoluer sur le moyen et long terme au sein de la structure. Le recrutement interne est priorisé. Les RH des partenaires sont amenées à rester en place afin d'accompagner le développement de leurs activités sur le long terme.

8.2. Moyens matériels mobilisés significatifs

A. Moyens matériels prévus

Moyens matériel et technique	Montant prévisionnel	Explication
Travaux renforcement et extension réseaux	184 897 €	3000 ml d'extension de réseau, 2 châteaux d'eau
Construction de dispositifs de pompage solaire	156 322 €	Solarisation partielle ou totale du système de pompage de 9 forages
Réalisation de forages	95 000 €	Réalisation de 3 forages dont 1 équipé
Travaux d'optimisation suite au diagnostic	62 000 €	Travaux divers d'optimisation (forage, extension, etc.) correspondant à des besoins identifiés dans le cadre des études diagnostiques, non chiffrés par ailleurs
Travaux d'équipements sanitaires dans les lieux publics	37 500 €	Réalisation de latrines scolaires (24 cabines) équipées de points d'eau et dispositifs de lave-main
Véhicules	43 905 €	Achat d'une voiture et 7 motos pour les déplacements locaux des équipes d'ID, d'ADES et d'AGIR
Fournitures	10 400 €	Fournitures de bureau (papier, chemises, blocs note, classeurs, enveloppes, agrafeuses, trombones, etc.)
Consommables	14 566 €	Charges du bureau (eau, électricité)
Location de bureau	31 662 €	Location de bureaux à Koumra pour les équipes d'ID et d'ADES + quote part location bureau Moundou d'ID
Téléphone et internet	15 260 €	Abonnements téléphoniques et internet des équipes locales

Tableau 11 : Moyens matériels significatifs

B. Modalités d'achat et modalités de transfert à la fin du projet

Moyens matériel et technique	Modalité d'achat	Modalité de transfert
Travaux renforcement et extension réseaux	Consultation restreinte	Infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale ou étatique déléguée à l'AUE
Construction de dispositifs de pompage solaire	Procédure négociée dans le cadre du financement en PPP	Infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale ou étatique déléguée à l'AUE
Réalisation de forages	Consultation restreinte des entreprises présentes et compétentes	Infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale ou étatique déléguée à l'AUE
Travaux d'optimisation suite au diagnostic	Consultation restreinte	Infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale ou étatique déléguée à l'AUE
Travaux d'équipements sanitaires dans les lieux publics	Consultation restreinte	Infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale ou étatique
Véhicule et motos	Achat direct	L'ensemble des véhicules sera transféré dès le démarrage du projet à ID, ADES et AGIR qui seront chargés de leur entretien et de leur gestion.
Prestations intellectuelles	=> 10 k€ : consultation restreinte < 10 k€ : au moins trois devis et propositions techniques succinctes	Les résultats des études (rapports) sont remis au maître d'ouvrage
Fournitures	Achat direct	
Consommables	Abonnement mensuel ou recharge de compteur prépayé	
Location de bureau	Location	
Téléphone et internet	Achat de recharge d'appel et d'internet	

Tableau 12 : Modalités d'achat et de transfert des équipements

IX. COMMENTAIRES RELATIFS AU BUDGET PREVISIONNEL

9.1. Les dépenses prévisionnelles

A. Structure générale du budget et le poids relatif des principales rubriques

B. Rubrique	Montant prévisionnel	% du total
1 - Immobilier, équipements technique et mobilier	599 116	26%
2 - Frais de services, achats et locations	80 108	3%
3 - Frais d'études, de consultances et de prestations externes (dont audit et évaluation)	203 135	9%
4 - Frais de voyages, de déplacements et de mission	225 166	10%
5 - Activités non ventilables	113 317	5%
6 - Ressources Humaines	863 291	37%
7- Fonds redistributifs	8 305	0,36%
B - Divers et imprévus (5% maximum de la ligne A)	0	0%
D-Coûts indirects	237 172	10%
Total	2 329 610	100%

Tableau 13 : Structure du budget

9.2. Les ressources prévisionnelles

A. Explications et commentaires sur l'état d'avancement du plan de financement au moment de la rédaction de la présente NIONG et des perspectives si connues

La stratégie de cofinancement du projet REAVIA comprend des bailleurs historiques de SEVES d'une part (SEDIF, AESN, SIGEIF), et d'ID (Grand Poitiers, AELB) d'autre part.

Sur le montant total projet, 7% sont acquis, notamment auprès du Grand Poitiers, 62% sont sollicités (en incluant le montant déposé à l'AFD), et 31% restent à solliciter.

La quasi-totalité du montant restant à solliciter le sera auprès du SEDIF, du SIGEIF et de l'AESN. Les demandes de financement et les conventions d'aides financières fonctionnent par phase de projet d'environ 12 mois. Le SEDIF et le SIGEIF financent déjà une première phase du projet sur la zone de Bessada ; la probabilité d'obtention du financement sur les phases suivantes est donc élevée. Les dossiers de cofinancement du projet REAVIA seront déposés en septembre 2022 et une réponse sera donnée en janvier 2022 pour le SEDIF et le SIGEIF, et en mars 2023 pour l'AESN.

En outre, l'obtention du montant sollicité en février 2022 auprès de l'AELB (339 113€) est également très probable, compte tenu du partenariat de longue durée entre ID et l'AELB (depuis 2010). Une réponse devrait être obtenue courant juin 2022.

En termes de valorisations :

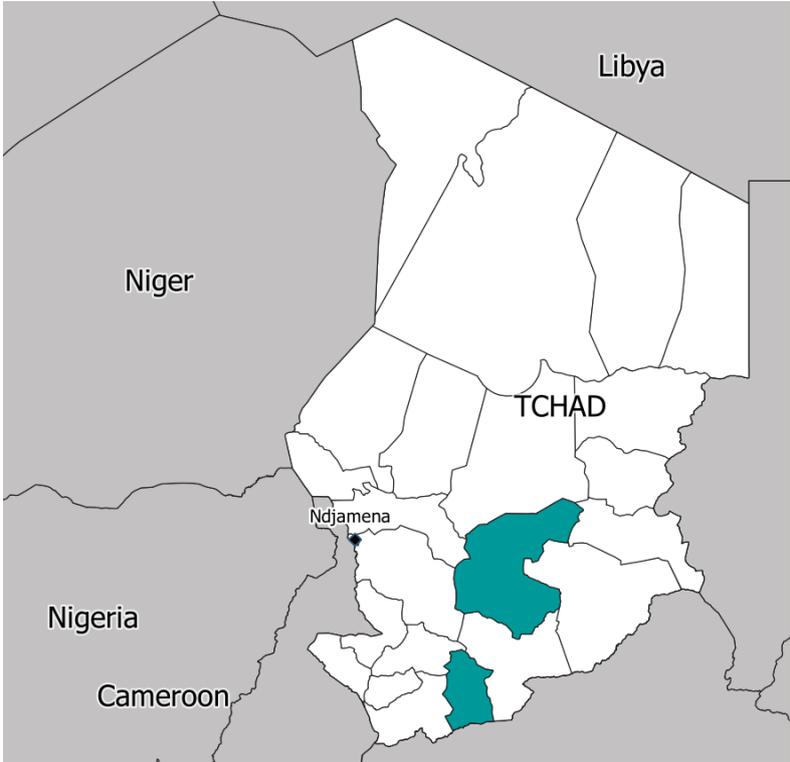
- le temps passé sur le projet de trois institutionnels est valorisé ;
- la contribution des ménages aux latrines et branchements privés, ainsi que l'investissement des exploitants et exploitations aux dispositifs de pompage solaire seront à solliciter. Des échanges avec les exploitants ont déjà eu lieu à plusieurs reprises et ont mené aux montants valorisés dans le budget soumis à l'AFD.

B. Bailleurs de fonds envisagés

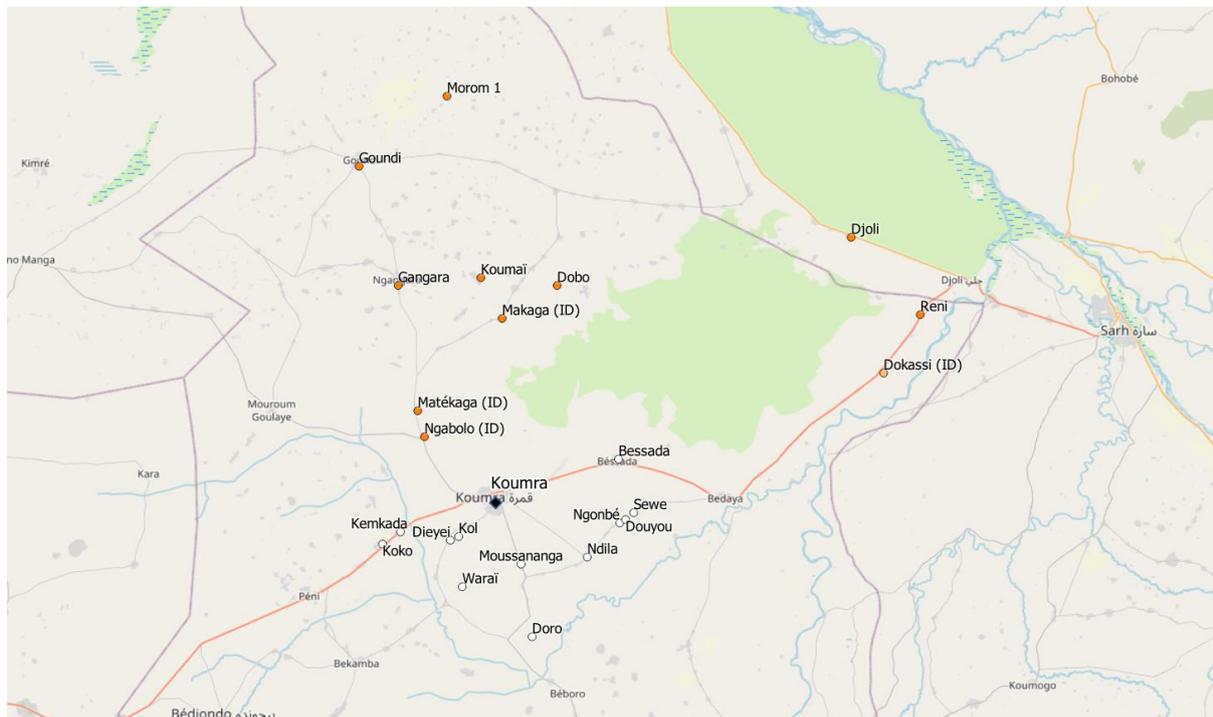
Bailleurs de fonds envisagés	Type	Adresse, contact
Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)	Coopération décentralisée	51 Rue Salvador Allende, 92000 Nanterre, France Interlocuteur : Jérémie JEANNEAU, JEANNEAU.JEREMIE@AESN.FR
Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB)	Coopération décentralisée	1 Rue Eugène Varlin, 44 000 Nantes Interlocuteur : Olivier Gruel, Olivier.GRUEL@eau-loire-bretagne.fr
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)	Coopération décentralisée	14 Rue Saint-Benoît, 75006 Paris, France Interlocuteur : Marc VEZINA vezina@sedif.com
Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)	Coopération décentralisée	64 bis Rue de Monceau, 75008 Paris, France Interlocuteur : Jean-Serge SALVA, jean.serge.salva@sigeif.fr
Grand Poitiers	Coopération décentralisée	15 Pl. du Maréchal-Leclerc, 86 000 Poitiers Interlocuteur : Jérôme RAT, jerome.rat@grandpoitiers.fr , Stéphane DEPONT, stephane.depont@grandpoitiers.fr

Tableau 14 : Bailleurs de fonds envisagés

ANNEXE 2 : CARTES DES ZONES D'INTERVENTIONS



1. Cartes des régions d'intervention



2. Carte des localités ciblées - Dokassi (jaune) et pôles Bessada (point blancs), Goundi (points orange)

ANNEXE 3 : PLAN DU RAPPORT DÉFINITIF

Entre 30 et 50 pages (hors synthèse/résumé exécutif et annexes), le rapport définitif s’articulera de la façon suivante :

- Une **fiche résumée** reprenant les principales conclusions et recommandations résultant de l’évaluation (2 pages maximum)
- Une **synthèse/résumé exécutif** (5 pages maximum)
- Un **rapport principal** rappelant :
 - Le contexte de l’évaluation,
 - Les objectifs et la méthodologie de l’évaluation,
 - Les écarts éventuels entre la note de cadrage et la réalisation de l’évaluation,
 - Les résultats détaillés de l’évaluation en réponse aux questions évaluatives, y compris les perspectives et les recommandations faites par les évaluateurs,
- Des **annexes** qui reprendront les comptes rendus succincts des différentes rencontres avec la liste des personnes rencontrées ainsi que, des illustrations, des témoignages, et photos jugés pertinentes.

ANNEXE 4 : DÉCLARATION D'INTÉGRITÉ, D'ÉLIGIBILITÉ ET DE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Evaluation finale externe du projet REAVIA.** (Le « Marché »)

A : SEVES (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement ("AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2 Avoir fait l'objet :

a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes régis selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettons, offrons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

REAVIA

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de

Signature :

En date du :